

L'UNIVERSITÉ DU HAVRE

Rapport d'évaluation

Juin 1998

Rapport d'évaluation de l'université du Havre

Erratum

La réponse du président de l'université du Havre ayant été établie à partir d'un manuscrit qui a donné lieu, avant publication, à une nouvelle pagination et à de menus aménagements destinés à lever certaines ambiguïtés, il convient de transposer ainsi les renvois indiqués :

- page **42** : lire page **36** ;

- page **127** : lire page **121**.

Le 5ème alinéa du paragraphe 2 de la page 42 auquel il est fait référence a été supprimé de la version publiée (il ne figure donc pas à la page 36 du rapport).

Université du Havre

Organisation de l'évaluation

Cette évaluation a été placée sous la responsabilité de Georges **Lescuyer**, membre du Comité national d'évaluation et de Maurice **Bernadet**, consultant auprès du Comité.

Christine **Crespy**, chargée de mission, en a assuré la coordination.

Ont participé à l'évaluation :

En tant qu'experts

- Maurice **Bernadet**, Professeur d'économie à Lyon II
- Michel **Fayard**, Directeur scientifique au CNRS d'Évry
- Christian **Palu-Laboureu**, Secrétaire Général de l'université de Nantes

Au titre du Secrétariat général du Comité

- Rachida **Achache**, pour la gestion des missions
- Marie-Claude **Ajolet**, pour la présentation du rapport
- Bruno **Curvale**, chargé d'études
- André **Staropoli**, secrétaire général.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

Université du Havre

Table des matières

Chiffres-clés	7
L'évaluation de 1992 et la problématique de l'évaluation de retour	23
Les conditions de l'évaluation	29
Le gouvernement de l'université	33
La gestion de l'université	39
Les composantes de l'université	59
La recherche	93
Regard sur quelques services communs ou services généraux	105
Conclusions et recommandations	117
Postface : réponse du Président	123

Université du Havre

CHIFFRES-CLÉS

I - L'université du Havre dans sa région

	Population totale	
	1990	1997 *
Haute-Normandie	1 737 907	1 788 000
France métropolitaine	56 577 000	58 494 000

* Estimation provisoire au 1er janvier

Source : Tableaux économiques de Haute-Normandie, INSEE 1997.

	Nombre de bacheliers 1995	1995-1996
		Total entrées ens. Sup. *
Académie de Rouen	14 720	10 984
France métropolitaine	479 299	427 177

* Flux de nouveaux bacheliers quelle que soit l'académie d'obtention du baccalauréat.

Source : Géographie de l'école - indicateur 24 - MENRT, DEP.

La région Haute-Normandie comporte en 1996-1997
2 universités :

- l'université de Rouen : 26 074 étudiants, dont 1897 étudiants dans les IUT de Rouen et Évreux ;
- l'université du Havre : 7019 étudiants, dont 1923 à l'IUT du Havre et 38 en filières d'ingénieurs.

Elle compte par ailleurs :

- 2 002 étudiants en écoles d'ingénieurs ;
- 2 607 étudiants et professeurs stagiaires en IUFM ;
- 5 501 étudiants en STS ;
- 1 509 étudiants en CPGE ;
- 5 386 étudiants dans d'autres filières d'enseignement supérieur.

	Taux d'accès au niveau du baccalauréat *		
	1975	1985	1995
Académie de Rouen	22,9%	30,7%	64,3%
France métropolitaine	30,2%	36,5%	63,7%

* Part d'une génération accédant à un niveau de formation équivalent à la classe terminale de l'enseignement du second degré.

Source : Géographie de l'école - indicateur 14 - MENRT, DEP.

Baccalauréat 1996 *	Général	Technologique	Professionnel	Total
Académie de Rouen	31,2%	19,6%	11,2%	62,0%
France métropolitaine	34,4%	17,5%	9,4%	61,3%

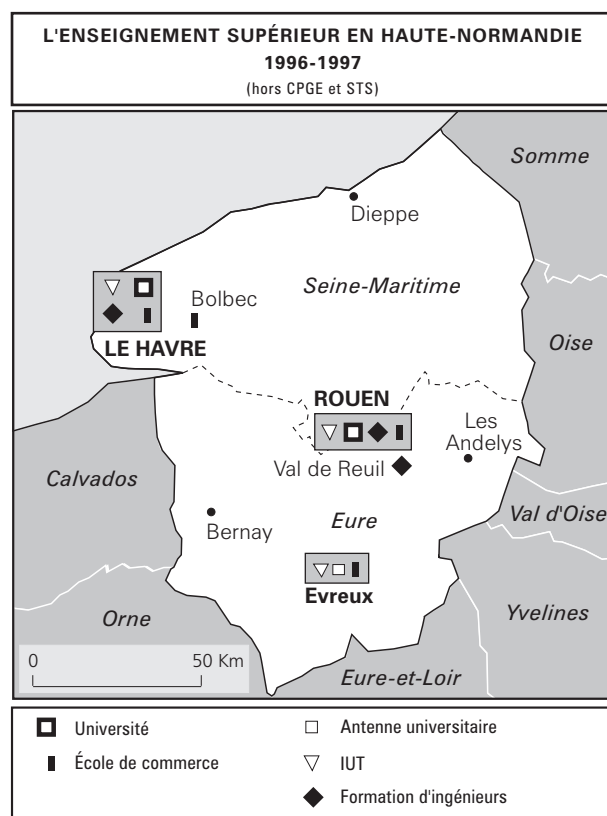
* Ces proportions rapportent les nombres de bacheliers à l'effectif des générations concernées.

Source : Géographie de l'école - indicateur 32 - MENRT, DEP.

1996-1997	Effectifs dans l'ens. sup.	dont			
		Total universités *		Université du Havre	
Académie de Rouen	50 098	33 093	66,1%	7 019	14,0%
France métropolitaine	2 123 715	1 447 112	68,1%		

* Universités et composantes rattachées de Rouen et du Havre

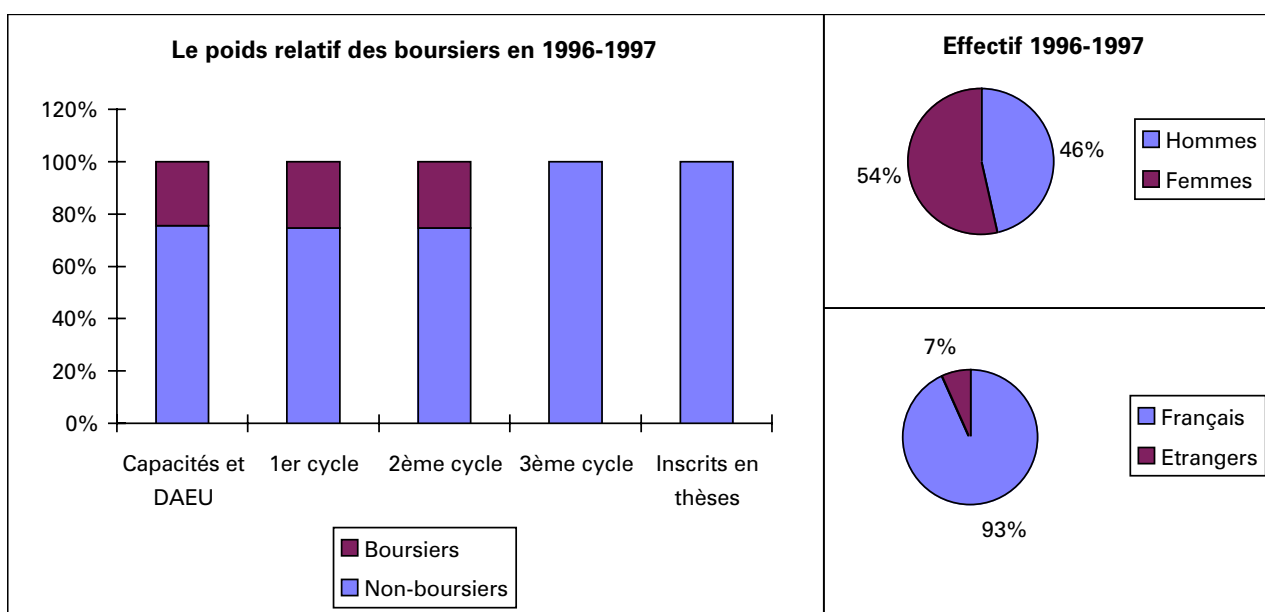
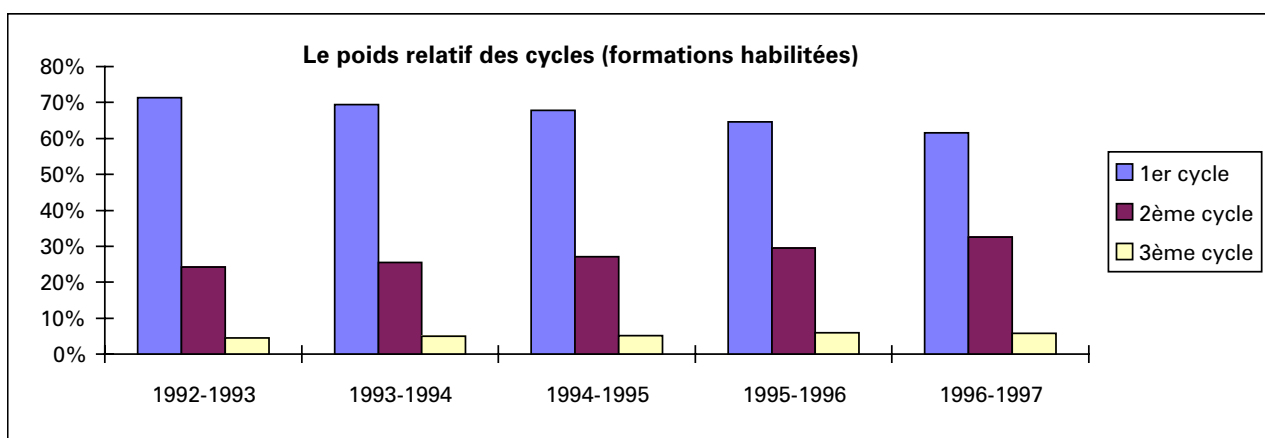
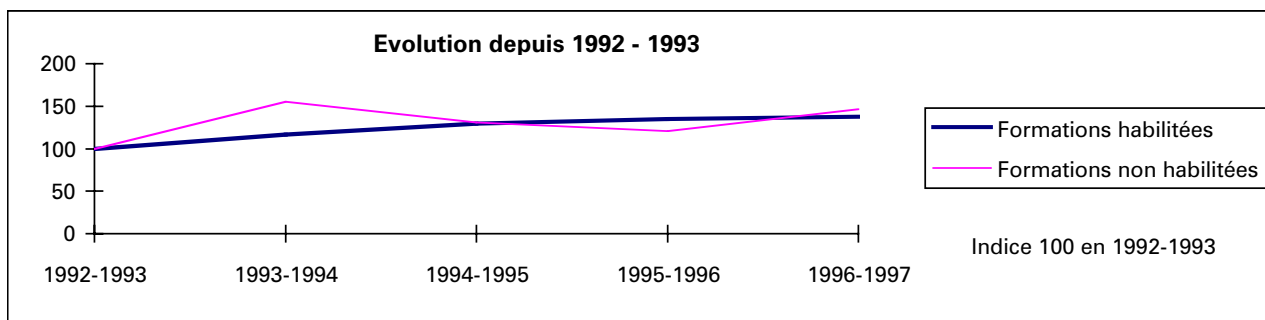
Source : MENRT, DGES. Annuaire des établissements d'enseignement supérieur 1996-1997.



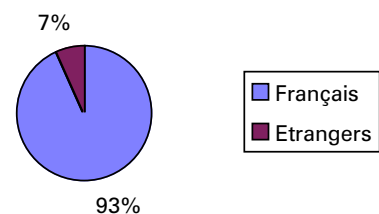
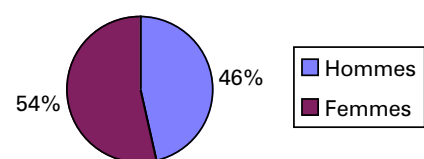
II - Les étudiants

II - 1 - Les effectifs étudiants (inscriptions administratives aux formations habilitées et non habilitées)

	1992-1993			1993-1994			1994-1995			1995-1996			1996-1997		
	Hab.	N. Hab.	Total	Hab.	N. Hab.	Total	Hab.	N. Hab.	Total	Hab.	N. Hab.	Total	Hab.	N. Hab.	Total
1er cycle	2 442	39	2 481	2 775	88	2 863	3 009	85	3 094	2 977	89	3 066	2 910	88	2 998
2ème cycle	828	116	944	1 017	129	1 146	1 206	92	1 298	1 363	80	1 443	1 538	121	1 659
3ème cycle	155	3	158	201	28	229	225	30	255	273	22	295	275	22	297
Total	3 425	158	3 583	3 993	245	4 238	4 440	207	4 647	4 613	191	4 804	4 723	231	4 954



Effectif 1996-1997



II - 2 - Les inscrits pédagogiques dans les composantes en 1996-1997

Composantes	Formations					Total
	Habiletés				Non habilités	
	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	Thèses		
Sciences et techniques	885	585	97	76	14	1 657
Affaires internationales	2 192	968	84	22	245	3 511
Total	3 077	1 553	181	98	259	5 168
IUT	1 879	-	-	-	48	1 879
IUP	53	111	104	-	-	53
Total général	5 009	1 664	285	98	307	7 363

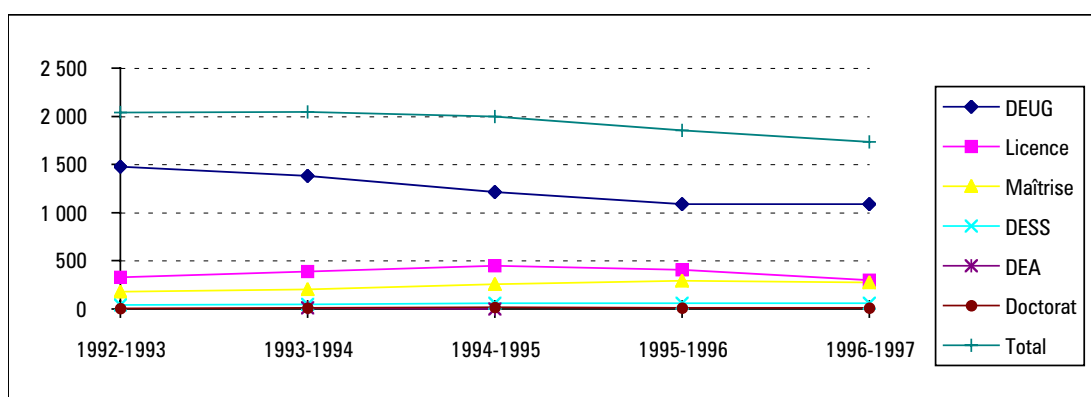
	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	Total
ISEL (École d'ingénieurs)	19	9	10	-	-	38

II - 3 - Structure de répartition des inscriptions par composante (autres que IUT et école d'ingénieurs)

Composantes	Formations					Total
	Habiletés				Non habilités	
	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	Thèses		
Sciences et techniques	28,8%	37,7%	53,6%	77,6%	5,4%	32,1%
Affaires internationales	71,2%	62,3%	46,4%	22,4%	94,6%	67,9%

II - 4 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme habilité en Droit, Économie, Gestion

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
DEUG	1 478	1 384	1 215	1 087	1 088
Licence	330	391	451	405	297
Maîtrise	178	203	257	294	277
DESS	44	49	57	57	60
DEA		10	2		
Doctorat	7	9	17	11	10
Total	2 037	2 046	1 999	1 854	1 732

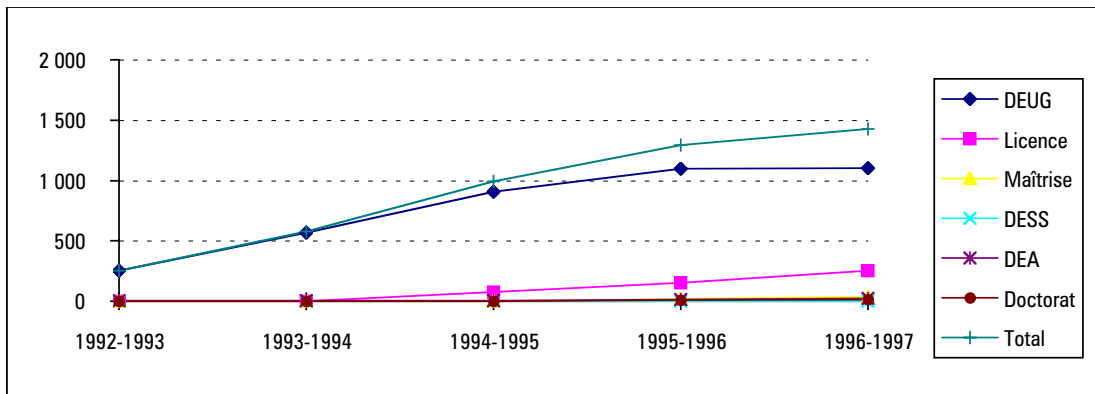


II - 5 - Les diplômés en Droit, Économie, Gestion

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Niveau Bac + 2	267	279	301	279	241
Niveau Bac + 3	69	188	222	205	231
Niveau Bac + 4	116	185	215	212	252
Niveau Bac + 5	37	45	53	49	56
Total	489	697	791	745	780

II - 6 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme habilité en Lettres, Langues, Sciences humaines

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
DEUG	252	569	908	1 097	1 104
Licence	-	-	77	152	251
Maîtrise	-	-	-	19	38
DESS	-	-	-	-	-
DEA	3	7	5	16	24
Doctorat	-	-	1	10	12
Total	255	576	991	1 294	1 429



II - 6 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme non habilité en Lettres, Langues, Sciences humaines

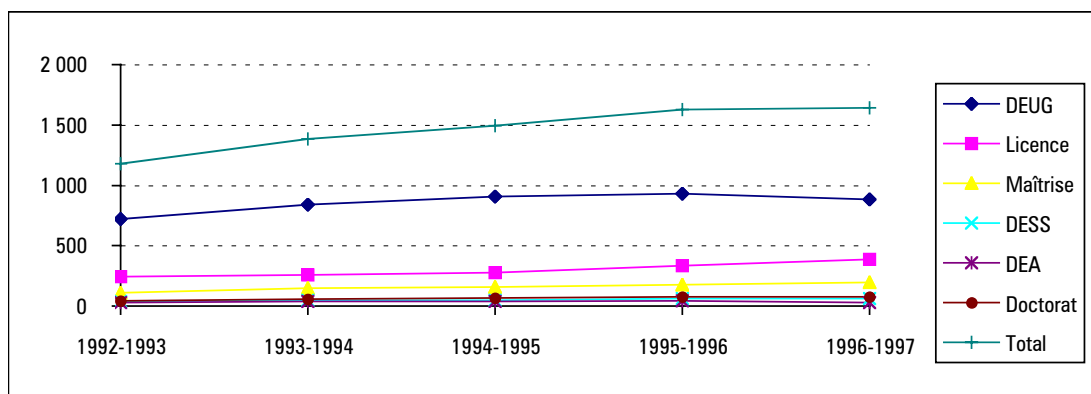
	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Total	2	8	145	172	237

II - 8 - Les diplômés en Lettres, Langues, Sciences humaines

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Niveau Bac + 2	-	63	127	251	276
Niveau Bac + 3	-	-	55	91	111
Niveau Bac + 4	-	-	-	9	18
Niveau Bac + 5	-	3	4	11	9
Total	-	66	186	362	414

II - 9 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme habilité en Sciences

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
DEUG	719	840	909	931	885
Licence	242	257	276	335	387
Maîtrise	110	146	157	177	198
DESS	40	46	49	64	64
DEA	28	38	37	42	31
Doctorat	42	57	68	78	75
Total	1 181	1 384	1 496	1 627	1 640



II - 10 - Les inscrits pédagogiques par type de diplôme non habilité en Sciences

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
1er cycle	-	-	-	-	-
2ème cycle	-	32	31	47	40
3ème cycle	-	18	17	17	14
Total	0	50	48	64	54

II - 11 - Les diplômés en Sciences

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Niveau Bac + 2	166	174	172	250	217
Niveau Bac + 3	78	96	111	130	146
Niveau Bac + 4	100	130	133	140	164
Niveau Bac + 5	33	57	86	99	96
Total	377	457	502	619	623

II - 12 - La formation continue

	Nombre d'heures stagiaires	Nombre de stagiaires en formation	Volume financier en francs
année 1994			
Total	225 098	425	5 932 569
dont formations diplômantes (diplôme national)	93 790	199	1 320 239
dont formations diplômantes (DU)	128 872	127	4 387 247
dont stages actualisation des connaissances (*)	2 436	99	225 083
année 1995			
Total	232 826	807	6 112 859
dont formations diplômantes (diplôme national)	92 029	145	1 230 964
dont formations diplômantes (DU)	137 329	514	4 554 189
dont formation à caractère culturel	912	16	35 558
dont formation professionnelle	2 556	132	292 148
année 1996			
Total	209 926	637	5 976 137
dont formations diplômantes (diplôme national)	75 526	316	2 469 000
dont formations diplômantes (DU)	133 722	295	3 021 337
dont formation professionnelle	678	26	485 800

* stages de courte durée

III - Le corps enseignant en 1996-1997

III - 1 - Les emplois hors IUT et école d'ingénieurs

	Droit Économie Gestion	Lettres et Langues	Sciences humaines et sociales	Sciences	Total
Professeurs	12	6	-	18	36
Maîtres de conférences	15	24	1	41	81
Assistants	-	-	1	1	2
Second degré	1	15	-	9	25
ENSAM	-	-	-	-	-
Jouvence	-	-	-	-	-
Professeurs associés	1	-	-	-	1
Total	29	45	2	69	145
Crédits PAST *	5	3	0	6	14

* Un crédit PAST représente l'équivalent horaire d'un demi-emploi d'enseignant-chercheur

III - 2 - Les emplois de l'IUT et de l'ISEL

	IUT	ISEL
Professeurs	12	-
Maîtres de conférences	59	1
Assistants	4	-
Second degré	65	2
ENSAM	1	-
Jouvence	1	-
A.E.	1	-
Professeurs associés	1	-
Total	144	3
Crédits PAST *	6	0

* Un crédit PAST représente l'équivalent horaire d'un demi-emploi d'enseignant-chercheur

IV - Les emplois administratifs et de service

IV - 1 - Répartition par support budgétaire

Employeur	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total
		A	B	C	
Etat	Statutaires	36,0	45,0	89,0	170,0
	Gagés	1,0	1,0	1,0	3,0
	Objecteurs, V.S.N.				
Etablissement	Permanents	3,0	4,0	19,1	26,1
	Vacataires, saisonniers			6,0	6,0
	CES			35,1	35,1
	Apprentis, contrats de qualif.				
Grands organismes (CNRS, INSERM, etc)		2,0			2,0
Associations	Conventionnées				
	Sans convention				
Collectivités territoriales	Mis à disposition		2,0	2,0	4,0
Entreprises	Mis à disposition				
Université de Caen					
Total		42,0	52,0	152,2	246,2

IV - 2 - Répartition par fonction

	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité, Orientation et Insertion professionnelle	3,00	6,00	21,50	30,50
Assistance à l'enseignement	10,60	14,25	23,65	48,50
Administration de la recherche	1,00	2,00	3,50	6,50
Assistance à la recherche	4,40	3,75	1,45	9,60
Documentation	4,00	5,00	10,00	19,00
Vie institutionnelle et Administration générale	5,00	9,00	9,50	23,50
Service intérieur		1,30	2,50	3,80
Communication et Diffusion de l'information scientifique et technique				
Vie de l'étudiant	1,00	2,00	2,00	
Restauration et Hébergement			1,00	1,00
Gestion financière	2,00	3,20	9,00	14,20
Gestion du personnel	3,00	1,50	5,00	9,50
Logistique immobilière, Nettoyage locaux, Surveillance			57,10	57,10
Informatique	9,00	3,00		12,00
Reprographie			3,00	3,00
Prestations de service			3,00	
Total	43,00	51,00	152,20	246,20

V - La recherche en 1996-1997

V - 1 - Les effectifs des équipes de recherche

	Nombre d'équipes	Ens.-cher. de l'univ.	Ens.-cher. extérieurs	Chercheurs organismes	Autres chercheurs	allo-cataires	ITA (ETP)	ATOS (ETP)
CNRS								
UPRES-A CNRS	3	36			6	11	4,00	1,00
Reconnues par la Mission scientifique								
UPRES- Equipe d'Accueil	4	60			31	9	1,00	3,50
UPRES-Jeune Equipe	1	14			2	-	-	-
Université								
Équipe universitaire BQR	5	55			18	-	1,75	-
Programme pluri-formations	1	-			-	-	-	-
Total	14	165	NR *	NR *	57	20	6,75	4,50

* NR : donnée non renseignée

UPRES Unité propre de recherche de l'enseignement supérieur
 UPRES-A Unité propre de recherche de l'enseignement supérieur associée

V - 2 - Répartition des équipes de recherche contractualisées

Composantes	PPF	CNRS	DRED		Équipe d'université BQR
		UPRES-A	Équipe d'accueil	Jeune équipe	
Sciences et techniques	1	1	2	-	2
Affaires internationales	-	1	1	1	2
IUT	-	1	1	-	1
Total	1	3	4	1	5

VI - Les relations internationales

VI - 1 - Les échanges d'étudiants

		Effectifs d'étudiants étrangers accueillis à l'université		
		1994-1995	1995-1996	1996-1997
Programmes européens	SOCRATES	42	44	60
	TEMPUS		3	5
	LINGUA	2		
	COMETT	3		
	LEONARDO			1
Total		47	47	66
Autres programmes	ISEP	2	3	4
	Accords bil.	15	21	5
Total		17	24	9
TOTAL		64	71	75

		Effectifs d'étudiants français accueillis à l'étranger		
		1994-1995	1995-1996	1996-1997
Programmes européens	SOCRATES	70	53	47
	TEMPUS			
	LINGUA	6	7	
	COMETT	5		
	LEONARDO			7
Total		81	60	54
Autres programmes	ISEP	2	2	3
	Accords bil.	28	17	6
Total		30	19	9
TOTAL		111	79	63

VI - 2 - Les échanges d'enseignants et de chercheurs

Séjours d'une durée supérieure à 1 mois	
Nombre de mois réservés sur le potentiel d'heures	2
Nombre de personnes accueillies	1

Postes réservés pour professeurs associés	
Nombre de postes	2

VII - Éléments financiers

VII - 1 - Les recettes

VII - 1 - a - Les recettes de fonctionnement (Compte financier section 1)

En milliers de francs			Années			
section 1 - Fonctionnement : Recettes			RP	1994	1995	1996
70	Ventes de produits, services marchands			7 729	7 985	7 577
dont	7061	Droits universitaires	*	3 435	3 775	3 681
	7062	Prestations de recherche	*	712	542	388
	7065	Formation continue	*	1 540	1 249	1 222
	7068	Prestations autres ressources affectées	*	1 358	1 492	1 001
	708	Autres produits activités annexes	*	684	927	1 285
74	Subventions d'exploitation			43 565	45 239	50 045
dont	7411	Subvention MEN enseignement		28 750	29 797	36 772
	7412	Subvention MEN recherche		1 026	1 045	1 273
	7413/4	Subv. autres ministères et organismes publics		959	2 060	2 665
	744	Subventions collectivités locales		7 353	8 211	4 036
	7468	Subventions diverses	*			3 314
	7481	Taxe d'apprentissage	*	2 756	860	1 985
75	Autres produits de gestion courante		*	3 335	3 109	3 159
dont	758	Prestations internes et recettes d'ordre		3 335	3 109	3 159
76	Produits financiers		*			
77	Produits exceptionnels		*	102	211	382
Total recettes de fonctionnement				54 731	56 544	61 163
dont	Recettes de subvention			40 809	44 379	44 746
	Ressources propres		*	10 587	9 056	13 258
	Prestations internes et recettes d'ordre			3 335	3 109	3 159

VII - 1 - b - Les recettes d'équipement (Compte financier section 2)

Section 2 - Équipement : Recettes			RP	Années		
				1994	1995	1996
10	Capital et réserves					
13	Subventions d'investissement			17 177	14 579	22 081
dont	1311	Subvention équipement État		14 089	8 135	12 303
	1312	Subvention équipement Régions		1 730	3 663	8 673
	1313	Subvention équipement Départements				56
	1314	Subvention équipement Communes				
	1313	Subvention équipement Entreprises publiques				
	1315	Subventions équipement Collectivités publiques		875	1 249	670
	1318	Subvention équipement taxe d'apprentissage	*	483	1 532	379
	139	Sub. d'investissement inscrite au compte de résultat				
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
Total				17 177	14 579	22 081
dont	Recettes de subventions			16 694	13 047	21 702
	Recettes propres		*	483	1 532	379
	Prestations internes et recettes d'ordre					
Total des recettes d'équipement				17 177	14 579	22 081

(*) RP Ressources propres

VII - 2 - Les dépenses

VII - 2 - a - Les dépenses de fonctionnement (Compte financier section 1)

En milliers de francs		Années		
section 1 - Fonctionnement : Dépenses		1994	1995	1996
60	Achats	5 952	6 519	7 435
dont	6061 Eau, électricité, chauffage, gaz	1 890	1 781	2 395
	6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	926	1 169	922
	6068 Autres matières et fournitures	115	131	187
61	Services extérieurs	4 599	5 040	5 803
dont	613 Locations	572	932	745
	615 Entretien et réparations	1 063	1 369	1 842
	6181/3 Documentation	2 731	2 439	2 944
	6185 Frais de colloques, séminaires, conférences	156	185	169
62	Autres services extérieurs	8 490	7 946	9 060
dont	623 Relations publiques	656	635	803
	6251 Déplacements	1 600	1 426	2 032
	6257 Frais de réception	327	361	429
	626 Frais postaux	1 354	1 409	1 611
	Nettoyage	1 039	926	1 231
63	Impôts et taxes	872	966	1 066
64	Charges de personnel	24 193	25 808	27 662
dont	Heures complémentaires enseignement initial	14 970	16 176	17 305
	Rémunérations personnel contr. recherche			
	Rémunérations sur emplois gagés	211	196	18
	Rémunérations sur ressources propres	6 277	6 572	7 865
	Rémunérations sur CES	2 719	2 790	2 374
65	Charges diverses de gestion courante	3 918	4 145	4 314
dont	658 Prestations internes et recettes d'ordre	2 596	2 819	3 030
66	Charges financières	7	1	1
67	Charges exceptionnelles	340	386	359
68	Dotation amortissements et provisions	150	150	215
Total dépenses de fonctionnement		48 521	50 961	55 915

VII - 2 - b - Les dépenses d'équipement (Compte financier section 2)

		Années		
Section 2 - Équipement : Dépenses		1994	1995	1996
10	Capital et réserves			
20	Immobilisations incorporelles	113	155	1 248
21	Immobilisations corporelles	9 405	17 732	20 416
dont	213 Terrains et constructions	2 167	1 275	484
	215 Installations techniques, matériels, outillages industriels	762	791	3 762
	218 Collections		8	22
	2183 Matériel de bureau et informatique	3 769	7 324	6 500
	2184 Mobilier	50	789	2 328
	2188 Autres matériels	2 274	3 850	2 911
23	Immobilisations en cours			
dont	231 Immobilisation corporelle en cours			
27	Autres immobilisations financières			
Total des dépenses d'équipement		9 518	17 887	21 664

VII - 3 - Répartition des recettes et des dépenses par origine et par section

En milliers de francs

Origine des recettes	Années		
	1994	1995	1996

Total recettes de subvention	57 503	57 426	66 448
Total recettes propres	11 070	10 588	13 637
Prestations internes et recettes d'ordre	3 335	3 109	3 159
Total Recettes	71 908	71 123	83 244

Recettes et dépenses par section	Années		
	1994	1995	1996

Total recettes de fonctionnement	54 731	56 544	61 163
Total recettes d'équipement	17 177	14 579	22 081
Total Recettes	71 908	71 123	83 244

Total dépenses de fonctionnement	48 521	50 961	55 915
Total dépenses d'équipement	9 518	17 887	21 664
Total Dépenses	58 039	68 848	77 579

Résultat net	13 869	2 275	5 665
---------------------	---------------	--------------	--------------

Université du Havre

**L'ÉVALUATION DE 1992
ET
LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉVALUATION DE RETOUR**

Lors de la première évaluation à laquelle le CNE a procédé, l'université du Havre était encore jeune, puisée créée en 1984.

Il n'est pas inutile de rappeler les conditions de cette création, par "marcotage" à partir de l'université de Rouen, en s'appuyant sur les formations déjà localisées au Havre, dont celles offertes par un IUT qui était déjà important. Au début des années 1980, il a été envisagé que la nouvelle université soit dérogoaire, "type Compiègne", c'est-à-dire qu'elle soit résolument orientée vers des formations technologiques, à la fois dans les domaines secondaires et tertiaires. Ce n'est pas la solution qui en définitive a été retenue, mais les caractéristiques de l'université nouvelle s'en rapprochaient fortement : le projet de l'université était incontestablement original, qui développait un certain nombre de MST secondaires et tertiaires, appuyées sur des premiers cycles nettement orientés vers la préparation à l'entrée de ces filières de second cycle. La réalité de l'université en 1992 était encore fortement marquée par ce projet.

Plus précisément, les caractéristiques majeures de l'université qu'elle tentait de mettre en valeur et telles qu'elles ressortent du précédent rapport du CNE, étaient les suivantes :

- l'importance des formations secondaires et tertiaires à caractère technologique et professionnalisant ;
- l'importance accordée aux relations internationales ;
- l'importance accordée à la formation continue ;
- l'importance reconnue à la recherche ;
- la très bonne intégration de l'IUT dans l'université.

I - L'évaluation de 1992

L'évaluation de 1992, placée sous le responsabilité de MM. Brunet et Yoccoz, membres du Comité, a mobilisé quatre experts. Tous les aspects relatifs à la vie de l'établissement et à son fonctionnement institutionnel, pédagogique et scientifique ont été abordés dans ce rapport.

1 - Le gouvernement et la gestion

Les statuts, conformes à la loi de 1984, étaient caractérisés par un grand souci d'équilibre entre les composantes et les disciplines, une forte représentation de la société havraise, une équipe présidentielle solidement assise et des structures de préparation du travail des conseils, en nombre suffisant. Le fonctionnement des instances montrait une réelle implication des acteurs de la communauté universitaire, de véritables débats au sein des conseils, notamment le CA et le CEVU. En revanche, malgré un partage clair des responsabilités entre l'administration centrale et les composantes, une politique de transparence dans l'organisation administrative, et une volonté très affirmée du secrétaire général d'évoluer vers une gestion solidement charpentée, la faiblesse du nombre d'IATOS constituait un problème préoccupant. L'examen de la situation financière révélait le poids considérable des heures complémentaires, conséquence d'un fort sous-encadrement, le soutien des collectivités locales, la part encore modeste de la recherche, la croissance régulière de la formation continue, l'importance de l'IUT et l'absence de réserves.

Par ailleurs, malgré une croissance rapide du potentiel enseignant affecté à l'université, l'établissement demeurait très sous-encadré et rencontrait de graves difficultés

pour recruter des enseignants dans un certain nombre de disciplines telle que la gestion, la mécanique ou l'informatique.

Dans ses recommandations, le Comité insistait tout particulièrement sur la nécessité d'amener le Havre à la moyenne nationale d'encadrement. Il préconisait également la création d'un CLOUS, pour apporter des solutions aux problèmes de vie étudiante, plus aigus dans une université jeune encore dépourvue des moyens d'accompagnement de la vie étudiante.

2 - L'enseignement

L'IUT du Havre, qui avait préexisté à l'université, était le plus étoffé des IUT de Haute-Normandie ; il était jugé exemplaire dans sa politique d'accueil des bacheliers technologiques. Excepté en informatique, il pouvait se prévaloir de taux de succès élevés. Enfin, il constituait l'un des creusets de la recherche au Havre. Compte tenu du fort développement des formations d'IUT en Haute-Normandie, le CNE recommandait que l'IUT ne s'accroisse que dans des proportions raisonnables et justifiées par les besoins locaux : en remplissant le nouveau département "Génie mécanique et productique", en créant soit un département de génie civil, soit un département tertiaire dont la spécialité restait à définir.

Les premiers cycles étaient jugés originaux, surtout dans le secteur Droit/AES : le CNE exprimait le souhait que l'université du Havre puisse persévérer dans cette originalité. Mais le choix de seconds cycles professionnalisés, constitués pour une grande part de MST, impliquait une grande déconnexion avec le premier cycle d'études générales, malgré une ébauche de continuité instaurée récemment avec la création de filières "classiques" en Droit. Le CNE suggérait que, pour retenir une partie de ses étudiants scientifiques après le premier cycle, l'université crée une filière de mathématiques ou de physique appliquées. Par ailleurs, le CNE soutenait le projet de création d'un Institut de logistique, y voyant un intérêt économique, un élément fédérateur des composantes de l'université, ainsi qu'une chance pour le Havre d'acquérir une dimension nationale à travers un projet innovant et porteur. Toutefois, le Comité rappelait à l'université que de la qualité des personnes qu'elle saurait s'attacher dépendrait le succès du projet.

3 - Les études doctorales et la recherche

En 1991, dans le Livre blanc de la recherche de la Région, l'université du Havre privilégiait notamment les axes suivants : l'hydro dynamique ; l'électricité, l'électronique l'automatique ; les échanges et transports internationaux ; la chimie.

C'est dans l'IUT que résidaient les forces vives de la recherche : les équipes y étaient les mieux structurées, et on y comptait le seul laboratoire associé au CNRS. À l'opposé, la faculté des Affaires internationales abritait une recherche en cours de structuration mais encore très individuelle. L'UFR des Sciences et techniques connaissait une situation intermédiaire.

Dans le secteur scientifique, on comptait un laboratoire associé au CNRS (Acoustique ultrasonore et électronique), deux équipes d'accueil (Mécanique des fluides et Analyse et commande des systèmes), une jeune équipe (Électronique de puissance et informatique industrielle). Au sein de l'UFR Affaires internationales, on dénombrait deux équipes d'accueil, le Groupe de recherche en droit fondamental et comparé et le Centre interdisciplinaire de recherche en transport et affaires internationales.

En 1991, l'université était habilitée à délivrer le DEA Instrumentation et commande, et cohabilitée dans quatre autres DEA : Énergétique-aérothermochimie, avec l'université de Rouen ; Dynamique et génie civil terrestre et maritime, avec l'université de Nantes ; Droits fondamentaux avec l'université de Caen ; Droit international et européen, avec l'université de Rouen.

Le CNE préconisait un développement autour des axes "Électronique-Instrumentation" et "Mécanique des fluides-Génie côtier" et un renforcement de la restructuration dans les secteurs des Affaires internationales. Le développement de la recherche en chimie devait se faire en collaboration avec d'autres universités.

Conclusion

Il est intéressant de relever en conclusion ce que le CNE inscrivait en dernière partie de ses recommandations : "*Comment enfin satisfaire à l'obligation de répondre à la demande géographique sans dériver progressivement vers un schéma universitaire classique dans lequel viendrait se diluer tout ce qui fait l'originalité et la réussite de cette jeune université, aboutissement que pour sa part le CNE ne pourrait que regretter : c'est le défi que doit affronter l'université du Havre*".

4 - La problématique de l'évaluation de retour

Dès lors, il semble évident que l'évaluation de retour doit se fixer comme perspective essentielle de répondre à cette interrogation. Par ailleurs, la forte croissance des effectifs depuis 1992 et la pression de la demande sociale sont des paramètres dont on doit tenir compte pour apprécier les évolutions intervenues et les choix opérés. L'évaluation s'articulera donc autour de deux grands types de questions :

Comment l'université a-t-elle maîtrisé l'évolution du nombre des étudiants ? A-t-elle su adapter ses structures, ses procédures, ses moyens à la forte croissance qu'elle a connue ?

Comment l'université a-t-elle modifié (si elle les a modifiées) ses caractéristiques originelles et originales, et en particulier ses orientations pédagogiques ? A-t-elle conservé les particularités de son projet initial ?

Université du Havre

LES CONDITIONS DE L'ÉVALUATION

Après l'évaluation du site lyonnais qui a abouti à la publication de six rapports d'évaluation d'établissement et d'un rapport transversal, le CNE a décidé, en 1997, d'entreprendre l'évaluation simultanée des établissements d'enseignement supérieur de Haute- et Basse-Normandie, selon une méthodologie identique : évaluation de chacun des établissements et approche thématique commune à l'ensemble des établissements. C'est dans ce contexte que l'université du Havre a été évaluée pour la seconde fois.

Dans un premier temps, le Comité a rencontré les responsables des établissements normands, lors d'une réunion qui s'est tenue à Paris le 23 janvier 1997, pour leur faire part de sa démarche et de ses objectifs. Cette rencontre a été suivie de l'envoi, par le CNE, d'un questionnaire, socle de l'évaluation interne. Le 19 mars suivant, le CNE a réuni à Paris les responsables désignés au sein des établissements pour suivre le dossier d'évaluation, afin de compléter leur information, de recueillir leurs suggestions et de préciser les attentes du Comité à leur égard.

Il est à noter que le président a délégué le vice-président Recherche pour le représenter lors de la première réunion. À la suivante, la délégation de l'université du Havre était composée du vice-président Recherche et du directeur de cabinet du Président, chargé des relations avec le CNE.

Ces contacts ont été complétés par une visite au Havre du consultant et du chargé de mission, le 18 juillet suivant,. Les expertises se sont déroulées du 6 au 8 octobre 1997.

I - L'évaluation interne

La démarche d'évaluation reposait sur la réponse à des questionnaires précis couvrant l'ensemble des domaines d'activité de l'université. Force est de constater que le retour de ces questionnaires s'est effectué de façon fragmentaire, souvent en retard par rapport à la date prévue, et que la cohérence des informations fournies n'a pas été vérifiée de façon systématique. Il ressort en effet du travail sur les tableaux statistiques que les chiffres indiqués ne sont pas toujours compatibles entre eux, comme nous le constaterons dans certains chapitres de ce rapport, et l'analyse qui peut être faite sur la base de ces informations en est rendue particulièrement difficile.

Plus généralement, l'impression du CNE est que les personnes et les services qui ont eu la charge de répondre aux questionnaires du CNE n'ont pas fourni un travail suffisant. Le président de l'université lui-même a reconnu qu'il n'était guère convaincu de l'intérêt de l'évaluation et que l'université " avait autre chose à faire". Cette attitude explique sans doute certaines faiblesses ou lacunes du dossier.

La visite effectuée au mois de juillet - alors que le dossier n'était toujours pas complet - avait pourtant permis de lever certaines réserves et de dissiper certains malentendus. Elle avait permis d'insister sur le fait que le travail statistique pouvait servir de base à la construction, par l'université, d'un " tableau de bord ", et surtout qu'il ne prenait son sens que si l'université et ses différentes composantes en profitaient pour effectuer leur propre évaluation de la situation. Les responsables de l'établissement que nous avons rencontrés s'étaient alors engagés à procéder aux analyses demandées, en s'appropriant la procédure d'évaluation, et en la considérant comme l'occasion d'un regard à la fois interne et externe sur son fonctionnement et sa politique, à un moment-clé de sa croissance.

Les compléments de dossiers parvenus au Comité après cette visite ont montré que la notion d'évaluation demeurait mal comprise. En lieu et place des analyses souhaitées, l'établissement a fourni une série de graphiques dont les commentaires, souvent pléonastiques, n'éclairent en rien les évolutions intervenues. Quant aux notes "forces et faiblesses" rédigées, elles sont très inégales, et si certaines mettent bien le doigt sur des problèmes essentiels, beaucoup se présentent comme des bilans dans lesquels les forces sont le fait de l'établissement et les faiblesses imputables à d'autres, en particulier au Ministère.

II - L'évaluation externe

L'évaluation externe a mobilisé une très petite équipe d'experts. Compte tenu de la taille de l'établissement et de son extrême jeunesse au moment de la première évaluation, le principe de sélectivité que le CNE applique dans ses évaluations secondes n'a pas été retenu. Il a été décidé d'évaluer les stratégies de développement de l'université, de voir comment elle avait arbitrée entre la préservation de son identité originelle très professionnalisée et la pression de la demande sociale relayée par les collectivités pour une université de proximité, par définition plus généraliste et plus fondamentale.

Si les personnels de l'université du Havre ont collaboré avec efficacité avec les experts, il faut néanmoins regretter l'état d'impréparation des journées d'expertise (interlocuteurs non informés, choix très discutables de certains d'entre eux qui ont affirmé ne pas être les plus à même de répondre aux questions des experts etc.).

On peut ajouter que lors de la visite effectuée en octobre 1997, certains des interlocuteurs rencontrés par les experts avaient promis de leur communiquer des documents (par exemple, le programme précis des enseignements de l'ISEL) qui n'ont jamais été envoyés. Enfin, l'université n'a pas jugé utile d'informer le CNE des événements intervenus entre la visite des experts et l'achèvement de la rédaction du pré-rapport.

Ces conditions expliquent que le pré-rapport adressé à l'université ait suscité de vives réactions.

Les entretiens qui ont eu lieu lors de la visite de mai 1998 et la note détaillée remise à cette occasion par l'université ont permis de compléter l'information des experts.

Université du Havre

LE GOUVERNEMENT DE L'UNIVERSITÉ

Depuis la précédente évaluation de l'université par le CNE en 1992, les statuts de celle-ci ont été modifiés, en mai 1997. Cette modification présente à la fois des aspects techniques et politiques.

1 - Les évolutions institutionnelles

Sous la première rubrique on peut inscrire le fait que la liste des composantes a été complétée pour prendre en compte l'Institut supérieur d'études logistiques (ISEL) créé par décret de décembre 1994. On peut également y inscrire les adaptations nécessaires pour mettre le texte en conformité avec la réglementation et pour faire référence aux nouveaux décrets, en matière de procédure disciplinaire ou en ce qui concerne les attributions du secrétaire général et de l'agent comptable. On peut également considérer comme techniques - en ce sens qu'elles ne mettent pas en cause les principes même du gouvernement de l'université - les dispositions nouvelles introduites concernant les modalités d'élection du président, ou celles qui concernent sa suppléance ou son intérim en cas d'empêchement temporaire ou définitif.

D'autres modifications ont une portée politique évidente.

La plus importante est relative aux conditions des élections aux différents conseils. Dans les statuts antérieurs au 29 mai 1997, les conseils étaient composés de représentants des différentes composantes de l'université, élus sur une base égalitaire. L'IUT, la faculté des Affaires internationales, la faculté des Sciences et techniques comptaient le même nombre de représentants aux conseils. Les nouveaux statuts (article 6) ne fixent plus aucune contrainte relative à l'appartenance des membres du Conseil d'administration et du CEVU à telle ou telle composante et, corrélativement, organisent des élections par collège unique au niveau de l'université. Pour le Conseil scientifique, la distinction entre les enseignants et chercheurs selon leur appartenance aux groupes de disciplines du CNU (sciences sociales : 10 sièges, sciences exactes : 12 sièges) a été maintenue ; mais cette distinction ne recouvre pas exactement celle des facultés ou instituts, ne serait-ce qu'en raison du poids de l'IUT dans les deux familles de disciplines.

Cette modification essentielle des statuts est présentée comme une évolution naturelle : les dispositions antérieures avaient pour objet de garantir une représentation correcte de la faculté des Affaires internationales et de la faculté des Sciences et techniques nouvellement créées dans un ensemble où l'IUT, qui préexistait à la création de l'université, avait un poids dominant ; elles n'ont plus de raison d'être compte tenu de la croissance des effectifs des facultés. L'université souligne également que cette modification "réduit les risques de blocage dans le fonctionnement institutionnel". Ces deux explications sont cependant secondaires, la raison principale de cette modification des statuts ayant été de développer la prise de conscience des personnels d'appartenir à une même entité transcendant les facultés et instituts.

Le nombre des membres du Conseil d'administration a été en cette occasion sensiblement accru : il est passé de 44 à 57. Le précédent rapport du CNE soulignait l'importance de la place accordée aux personnalités extérieures dans ce conseil (12) ; le nombre des personnalités extérieures a été augmenté de 2, mais leur poids relatif au sein du conseil a été sensiblement réduit (1).

Les modifications intervenues dans la composition du Conseil d'administration et dans celle du CEVU, ainsi que dans les modalités de leurs élections, n'entreront en vigueur, en vertu du titre VII des statuts (Dispositions transitoires), qu'aux prochaines élections prévues pour décembre 1998. On ne peut que se féliciter de constater que ces modifications ont été

¹ Pour que les personnalités extérieures conservent leur pourcentage de représentation, il aurait fallu qu'elles soient 16 pour un total de 59 membres.

introduites non à chaud, sous la pression des événements et en vue d'élections prochaines, mais au contraire en respectant un délai important avant leur mise en œuvre.

Deux autres modifications substantielles sont intervenues concernant l'équipe présidentielle et le bureau qui l'assiste. En ce qui concerne l'équipe présidentielle, elle comprend désormais, en plus des quatre vice-présidents qui existaient déjà (deux vice-présidents du Conseil d'administration, un vice-président du Conseil scientifique, un vice-président du CEVU), un second vice-président du CEVU qui doit être un étudiant. Comme pour les autres vice-présidents, son nom est proposé par le président de l'université. En ce qui concerne le bureau, celui-ci est composé, outre le président et les vice-présidents, des directeurs des composantes de l'université et d'un représentant des personnels IATOS élu par le Conseil d'administration. Le bureau compte donc 11 membres, non compris le secrétaire général et l'agent comptable qui y assistent avec voix consultative.

2 - Le fonctionnement des institutions

Les informations dont le CNE a pu disposer ne permettent pas de formuler un jugement solidement étayé sur la manière dont fonctionnent réellement ces institutions. Tout au plus peut-on faire part d'un sentiment fondé sur les textes disponibles et les opinions exprimées par les personnes rencontrées.

Les conseils sont convoqués selon un calendrier prévisionnel fixé pour l'année, ce qui est incontestablement favorable à leur fonctionnement. Ses réunions sont systématiquement préparées par des commissions ou groupes de travail, et par le bureau. Il semble que ce soit à ces niveaux préparatoires que les principales discussions ont lieu et que les arbitrages concernant les grandes orientations sont effectués. Aussi, et même si les conseils ne sont pas de simples chambres d'enregistrement et s'il peut arriver que les propositions qui leur sont soumises ne soient pas approuvées telles quelles, les conseils sont principalement des lieux d'information et d'éclaircissement, avant soumission au vote, des propositions qui leur sont présentées.

En outre, les élus et les cadres administratifs de l'université sont réunis deux fois par an en séminaires, organisés à l'extérieur de l'université, pour conduire une réflexion sur des thèmes stratégiques (la gestion des ressources humaines, le management de l'université, les heures complémentaires, l'évaluation des enseignements). L'université organise aussi chaque année des Etats généraux (la qualité à l'université, la qualité de la vie étudiante) ouverts aux personnels, aux étudiants et à des personnalités extérieures.

Au total, on a le sentiment que les initiatives prises depuis quelques années vont dans le sens d'une meilleure organisation des procédures démocratiques de décision, et témoignent d'un effort de mobilisation des acteurs pour participer à la vie de l'institution. Les effets de ces réformes semblent cependant freinés par la volonté bien affirmée de l'équipe présidentielle de garder l'initiative et de " mener le jeu " en toutes circonstances.

Les composantes sont au nombre de quatre : la faculté des Sciences et techniques, la faculté des Affaires internationales, l'IUT et l'ISEL. En outre, l'université comporte des services communs, des services généraux et des missions.

Services communs

- Service universitaire de formation continue,
- Service universitaire d'information et d'orientation,
- Service commun de la documentation,
- Service universitaire des activités physiques et sportives,
- Service universitaire de médecine préventive.

Services généraux

- Service des relations internationales,
- Service culturel,
- Centre de ressources informatiques.

Missions

- Communication,
- Relations avec les entreprises,
- Insertion professionnelle.

Université du Havre

LA GESTION DE L'UNIVERSITÉ

I - L'organigramme et les tâches de l'administration centrale

Dans son rapport de 1992, le CNE soulignait que “ depuis deux ans, le but du secrétariat général a été de faire évoluer la gestion de la forme familiale et parcellaire des débuts vers une gestion plus solidement charpentée, à l'image des autres universités ”. Il ajoutait que cette évolution était nécessaire et que cette démarche devait continuer. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Il faut d'abord noter que les services de l'administration centrale ont été restructurés récemment (septembre 1997). En 1992, ces services étaient les suivants :

- affaires générales et juridiques ;
- gestion du personnel ;
- scolarité ;
- gestion matérielle (les locaux) ;
- service informatique ;
- recherche ;
- services financiers et comptables.

Aujourd'hui, quatre directions placées sous l'autorité du secrétaire général ont été instituées :

- direction de la recherche ;
- direction des finances (dirigée par l'agent comptable, chef des services financiers) ;
- direction des ressources humaines ;
- direction de la scolarité centrale.

Le service des affaires générales et juridiques - dont l'existence était assez formelle - ne figure plus dans l'organigramme. L'ancien service de gestion matérielle est devenu “ service intérieur et de la qualité de vie ”, directement rattaché au secrétaire général.

Les objectifs de cette restructuration sont bien le souci de renforcer les services centraux. Les termes utilisés par le président pour la présentation de la nouvelle organisation des services sont à cet égard significatifs : “ *Le fait d'être passé de l'appellation de service à celle de direction a essentiellement pour but de donner une légitimité accrue aux services centraux par rapport aux composantes* ”.

Cette réorganisation des services s'est accompagnée d'un renforcement qualitatif des personnels qui les animent. Chaque direction est administrée par un cadre A, ce qui n'était pas le cas il y a encore un an.

Pour éclairer complètement l'organisation des services centraux, il faut signaler l'existence, auprès du président de l'université, en plus d'un chef de cabinet, d'un directeur de cabinet.

La nouvelle organisation des services centraux appelle un certain nombre d'observations :

1) L'existence d'un directeur de cabinet ne manque pas de surprendre, et son rôle par rapport à la mission normalement dévolue à un secrétaire général est ambigu.

Le président justifie la création d'un poste de directeur de cabinet par le traitement spécifique des affaires qui ont un caractère plus personnel ou plus politique, par opposition à la gestion administrative courante. En fait, le directeur de cabinet suit plus particulièrement les dossiers relatifs aux constructions et aux bâtiments, mais se voit aussi confier par le président d'autres tâches ayant un lien avec la gestion, ne serait-ce que celle d'être le correspondant du

CNE pour sa deuxième évaluation. Autrement dit, les missions confiées au directeur de cabinet relèvent clairement de tâches qui sont du ressort d'un secrétaire général d'université. Le président de l'université affirme que le directeur de cabinet reste sous l'autorité du secrétaire général.

2) L'absence d'un service des affaires générales et juridiques peut être également considérée comme préjudiciable au bon fonctionnement de l'établissement.

Ce service aux missions précises, lourdes et indispensables (organisation des élections universitaires, étude du contentieux administratif, examen des statuts des composantes et des services communs, autorisation de domiciliation des associations, secrétariat des conseils, affaires disciplinaires, vérification des conventions) figure dans les organigrammes de la plupart des universités. Une partie des tâches qui lui incombent sont assurées de fait par le secrétaire général déjà surchargé de travail.

3) Le service intérieur et de la qualité de la vie, qui s'est substitué dans son intitulé au service de gestion matérielle, a une vocation et des moyens très limités.

Certes, toutes les universités n'ont pas encore un service de logistique immobilière (suivi budgétaire et administratif des opérations de construction, suivi technique des constructions, assistance à la maîtrise d'ouvrage), mais cette fonction prend une importance grandissante dans la plupart d'entre elles. Ces tâches sont d'autant plus lourdes que l'université du Havre est engagée dans un programme important de construction. Cette fonction est, nous l'avons vu, assurée par le directeur de cabinet ; elle devrait être placée sous le contrôle du secrétaire général.

Par ailleurs, on peut estimer regrettable le fait que la responsabilité de l'entretien et de la maintenance des bâtiments soit dévolue aux composantes qui gèrent donc " leurs " locaux. Il serait sans doute préférable que ce soit l'université elle-même qui assure ces missions.

4) La dernière faiblesse des services de la présidence.

Selon nos calculs les services centraux *stricto sensu* regroupent 29 titulaires, et sont renforcés par 9 ou 12 contractuels. La répartition exacte, par composante et par service, des personnels de l'université ne nous a pas été fournie sous la forme de tableaux cohérents, et le tableau ci-dessous est donné avec beaucoup de réserves : le recoupement de trois sources d'information laisse apparaître une différence de 1 à 3 par composante pour les personnels titulaires.

	État	Contractuels	CES (¹)
Services centraux et communs	45	25	30 ?
Faculté des Affaires internationales	25	1	10
Faculté des Sciences et techniques	29		9
IUT	59		14
ISEL	3		

Selon ces chiffres, l'université compterait globalement 161 personnels IATOS d'Etat, 26 vacataires et une soixantaine de CES. C'est dire que la grande majorité d'entre eux sont localisés dans les composantes dont les personnels sont nombreux, relativement à ceux des services de l'université.

¹ Le président de l'Université indique dans le P.V. du groupe IATOS qu'il y a à l'université du Havre 65 personnes en CES ou CEC (03/12/1996). Où travaillent-elles ? Moins de la moitié sont recensées dans les tableaux fournis par l'université. Les CES représentent donc environ 39% des personnes physiques et 19,5% des emplois de titulaires, ce qui est très important.

Le rapport de 1992 du CNE soulignait l'existence " *d'un partage clair des responsabilités entre l'administration centrale, qui s'occupe davantage des aspects externes, et par conséquent légaux, et les composantes qui s'occupent davantage des relations scolaires avec les étudiants* ". Pour être clair, ce partage n'en est sans doute pas moins déséquilibré au profit des composantes. L'Inspection générale de l'administration de l'Education nationale note dans son rapport sur " *l'utilisation des heures complémentaires en relation avec le potentiel d'enseignement dans les universités* " (juillet 1997) : " *L'organisation administrative et la direction de l'université du Havre sont marquées par la spécificité des quatre composantes et leur volonté de protéger une certaine autonomie de décision et d'organisation* ". Il semble bien que la politique de renforcement de l'identité de l'université rencontre, au moins pour certains de ses aspects, des réticences du côté de quelques directeurs d'UFR ou d'institut.

Or, les services communs - ou du moins certains d'entre eux - sont manifestement sous-dotés pour faire face à leurs responsabilités, ce que montre l'analyse précise du fonctionnement de certains services.

Cette analyse, et la conviction que la volonté du président de l'université de se donner les moyens de gouverner son établissement doit être encouragée, débouche tout naturellement sur quelques recommandations :

- transformer le directeur de cabinet en chef de service des affaires générales placé sous l'autorité du secrétaire général ;
- prévoir, dans les recrutements futurs, celui d'un ingénieur compétent en génie civil appelé à diriger un service de logistique immobilière (construction et grosse maintenance) ;
- remplacer progressivement les contractuels en poste à la présidence par des titulaires et renforcer numériquement les services centraux, compte tenu du rôle que l'on veut leur voir jouer. Il faut se féliciter de ce que le conseil de l'université ait formulé en 1997 des demandes de création d'emplois de personnels IATOS de haut niveau, et que la priorité d'affectation de ces personnels aux services centraux ait été affirmée. Les services centraux devraient donc être sérieusement renforcés à la rentrée de 1998.

Il serait souhaitable également de formaliser, et sans doute de modifier, la répartition des compétences entre les services centraux et les services des composantes, en renforçant le rôle des premiers.

II - Le fonctionnement de quelques services centraux

Bien que le Centre de ressources informatiques ne constitue pas un service de l'administration centrale mais un service général, c'est à cette place qu'il faut le présenter, compte tenu de l'importance de son rôle dans le fonctionnement de l'administration centrale. On évoquera également le fonctionnement de la Direction de la scolarité et de la Direction de la recherche avant d'étudier de façon plus approfondie celui de la Direction des ressources humaines.

1 - Le Centre de ressources informatiques

Depuis deux ans l'université du Havre a créé un centre de ressources informatiques reconnu comme un service général de l'université. Il est dirigé par un enseignant et tous les personnels ITARF spécialisés en informatique y sont rattachés.

Outre la mise en cohérence des moyens informatiques, les conseils et l'assistance, le CRI assure l'administration du réseau universitaire. Ce réseau est de type Ethernet 802.3 TCP/IP. Il est relié au réseau régional SYRHANO (Système Réseau de Haute-Normandie). A travers SYRHANO, il est possible d'accéder à RENATER. Enfin, grâce à ces réseaux, l'accès à Internet est possible. Pour chacun des trois sites de l'université, un responsable de site a été désigné.

Depuis le 17 octobre 1997, des relais hertziens permettent de relier les trois sites. Le coût de l'établissement de ces liaisons a été de 900 000 F, financé par utilisation des réserves de l'Université. Le site Philippe Lebon (centre-ville) est câblé, le câblage de l'IUT est programmé pour être réalisé rapidement (coût estimé : 3 MF).

Le budget du CRI provient pour 145 000 F de la DGF.

Avec la création du CRI, la définition de ses missions, les moyens en personnel et les moyens financiers mis en œuvre, l'université du Havre s'est dotée d'un outil indispensable pour développer son informatisation dans trois directions : l'enseignement, la recherche et la gestion.

Le réseau mis en place est le préalable à toute action d'envergure de modernisation de la gestion. L'université du Havre est en train de le terminer. Ce résultat est à souligner.

2 - La Direction de la scolarité centrale

Le service scolarité commence à implanter avec l'aide du C.R.I. le logiciel national Apogée. Celui-ci devrait être utilisé à titre expérimental pour les inscriptions des étudiants en 1998, et généralisé en 1999.

Parmi les trois grands produits nationaux, l'université du Havre a privilégié la gestion des étudiants.

Après la mise en place du réseau, c'est un choix qui a une cohérence, même si les deux autres secteurs (gestion des personnels et gestion financière) ont besoin également, et même impérativement, d'être modernisés.

3 - La Direction de la recherche

La Direction de la recherche comporte un bureau de la recherche et des études doctorales gérant les crédits de recherche. En effet, les laboratoires de recherche ne disposent d'aucun personnel administratif et l'administration de la recherche, comportant la gestion des crédits, est tout entière centralisée, bien que les directeurs de laboratoire soient ordonnateurs délégués. La Direction de la recherche assure donc les missions suivantes :

- le suivi des crédits (gestion de l'unité budgétaire Recherche) ;
- la gestion des contrats de recherche ;
- le suivi du contrat quadriennal de recherche ;
- la valorisation de la recherche ;
- le fonctionnement du Conseil scientifique ;
- l'organisation et le suivi des études doctorales, des inscriptions des étudiants de troisième cycle, des allocations de recherche, de la délivrance des diplômes...

Placée sous la responsabilité du vice-président du Conseil scientifique, et malgré la nomination récente d'un cadre A, la Direction ne dispose pas des effectifs suffisants, en

nombre et sans doute en compétences, pour assurer des tâches aussi nombreuses et supposant des qualifications aussi différentes.

Une réflexion sur ses missions serait nécessaire en vue d'une autre répartition des tâches entre ce service, la Direction financière, et la Direction de la scolarité centrale. L'hypothèse de la décentralisation de la gestion des crédits au niveau des laboratoires, sous le contrôle de la Direction des finances, bien qu'écartée par le Conseil d'administration, mériterait d'être réexaminée.

4 - La gestion des ressources humaines

Le président de l'université du Havre a souhaité "à la fois pour des motifs fonctionnels et psychologiques, distinguer ce qui est la gestion du personnel d'un point de vue juridico-comptable et la direction des ressources humaines".

Cette distinction sera retenue pour décrire l'organisation de l'administration des personnels IATOS à l'université du Havre, avant d'analyser la politique suivie et de détailler quelques dispositions importantes en matière de gestion des ressources humaines.

Le Service du personnel et des traitements

Il est composé de 6 personnes : un AASU, chef de service ; un SASU (à 80 %), chef du bureau des traitements ; un adjoint administratif (secrétaire du bureau du personnel) ; trois agents contractuels : deux gestionnaires du bureau des traitements et un gestionnaire du bureau du personnel. Trois de ces personnes assurent la gestion (emplois et personnes), les trois autres agents s'occupent des traitements (y compris les heures complémentaires). Le CRI est chargé de l'informatique du service.

Il s'agit d'un service semi-intégré, c'est-à-dire que ce sont des agents différents qui font la gestion et la paie, mais ils sont tous placés sous l'autorité du même chef de service.

Les agents disposent de deux micro-ordinateurs. L'informatisation du service date de deux ans. Le logiciel qui est à leur disposition est un logiciel "maison" qui ne gère pas l'historique des carrières. Les composantes disposent de dossiers papiers pour connaître leur personnel, dossiers qui souvent ne sont pas à jour, aux dires des gestionnaires du personnel.

Le service gère 165 emplois de titulaires, 27 contractuels sur ressources propres, 65 CES pour les personnels techniques et administratifs, et 323 enseignants.

Il y a encore quelque temps, le service du personnel était aussi chargé d'organiser les élections.

La Direction des ressources humaines

Elle est composée d'un AASU, directeur ; d'un adjoint administratif ; d'un agent contractuel.

Cette direction est récente (septembre 1996). Sous le contrôle étroit du secrétaire général, elle a établi un répertoire des emplois et a fait porter ses premiers efforts sur l'organisation de la formation des personnels.

La description de la politique et des actions menées à ce jour dans le domaine des ressources humaines de l'administration et des services techniques permettra de mieux cerner le chemin parcouru grâce à cette nouvelle organisation.

Le président de l'université considère l'optimisation de la gestion des ressources humaines comme une priorité de sa politique : *“ Son objectif primordial est de permettre l'éclosion d'une conscience universitaire qui soit le reflet de l'identité forte et bien définie de l'université du Havre auprès de chacun de ses agents ”.*

Une première série d'actions a pour objet d'harmoniser les pratiques et les règles applicables aux personnels IATOS situés dans les différents services ou composantes.

Pour conduire ces changements, le président s'appuie sur une commission des personnels IATOS dite “ groupe IATOS ” créée depuis plusieurs années. Elle est composée d'un tiers de représentants de l'administration et de deux tiers de représentants du personnel (ATOS et ITARF à parts égales). Ces représentants sont ceux qui ont été élus aux différents conseils de l'université.

Cette commission joue le rôle d'un comité consultatif technique d'établissement pour l'ensemble des personnels et celui d'une commission administrative locale pour les personnels sous statut ITARF.

- Le groupe IATOS a été consulté dernièrement sur :
- l'harmonisation de la notation des personnels ITARF ;
 - l'octroi de la NBI ;
 - la politique des primes ;
 - l'avancement de grade et le changement de corps (ITARF) ;
 - le plan de formation ;
 - les demandes de création de postes IATOS ;
 - l'harmonisation des horaires et des congés du personnel ;
 - les modalités de mutation interne.

Quelques membres représentants du personnel de cette commission s'interrogent sur leur légitimité à traiter les questions de carrière des personnels ITARF en raison du mode de désignation retenu. Mais ce groupe donne l'impression de débattre dans une ambiance saine, même s'il dénonce les clivages IATOS / ITARF, contractuels / titulaires, ainsi que ceux qui existent entre les personnels en poste sur le site “ centre-ville ” et ceux qui sont sur le site de la “ ville haute ”. Ils apprécient d'être consultés sur les actions de gestion de ressources humaines menées par la direction.

Examens approfondis de quelques dispositions de la gestion des ressources humaines

Les horaires de travail et les congés

Les pratiques étant différentes entre composantes, et même à l'intérieur d'une composante entre départements, la direction a souhaité les harmoniser. Deux régimes sont proposés.

- un régime général qui s'applique à tous les personnels et qui est défini de la manière suivante :

- . semaine de travail : 37 heures 30 ;
- . 1 540 heures de travail par an, soit 205 jours ouvrés ;
- . congés de 11 semaines, soit 55 jours ouvrés dont 30 jours de fermeture obligatoire ;
- . temps de travail réparti sur 10 demi-journées. Toutefois, en accord avec le chef de service, la répartition peut s'effectuer sur 9 demi-journées. Dans ce cas, le volume des congés est de 45 demi-journées à poser sur les temps de présence.

- un régime dérogatoire :
- . semaine de travail : 38 heures 30 ;
- . 1 540 heures de travail par an, soit 200 jours ouvrés;
- . congés de 12 semaines, soit 60 jours ouvrés dont 30 jours de fermeture obligatoire ;
- . temps de travail réparti obligatoirement sur 10 demi-journées ;

Le régime dérogatoire ne peut être accordé que par le chef de service. Éventuellement, il peut être imposé pour certaines catégories de personnels, afin d'assurer la continuité du service.

Le temps annuel de travail est inférieur au temps de travail légal, sur l'ensemble de l'université.

La notation

Proposée par les différents chefs de service, elle fait l'objet d'une harmonisation par le secrétaire général en ce qui concerne les personnels ASU. L'appréciation littérale définitive est portée par le président.

Pour les personnels ITARF, le groupe IATOS, en formation restreinte, et dans le respect de la règle qui veut que les commissaires aient au moins un grade égal à celui de l'agent dont le dossier est examiné, propose une harmonisation des notations au président.

La formation du personnel

En septembre 1996, a été créé un Centre de la formation permanente de l'université (CFPU) au sein de la Direction des ressources humaines. Il est placé sous la responsabilité du secrétaire général qui dispose de 100 000 F /an pour le faire fonctionner (somme inscrite dans le contrat).

La première année, des efforts prioritaires ont été consentis pour les préparations aux concours, notamment en direction des personnels CES et CEC.

A l'issue de la campagne des concours de l'année 1996-1997, 10 contractuels ont été admis et ont pu intégrer un corps de la fonction publique. Le résultat est à souligner : trop d'universités considèrent les CES comme une main d'œuvre à bon marché et ne portent aucun intérêt à leur avenir. Il faut féliciter l'université du Havre qui, il est vrai, emploie un grand nombre de CES, d'avoir à leur égard une politique différente, et semble-t-il efficace.

Le plan de formation 1997-1998 élargit l'offre de stages vers la bureautique, la politique de sécurité et la sensibilisation de l'encadrement au management.

Le plan de formation 1996 a été soumis à une évaluation ex post de la part des formateurs, des usagers, des chefs de service et du groupe IATOS ; leurs remarques ou suggestions ont été prises en compte dans la préparation du plan 1997 qui a été soumis pour approbation au groupe IATOS.

Le mouvement de mutation interne

La nouvelle équipe a organisé pour la première fois à la rentrée universitaire 1997, un mouvement de mutation interne pour l'ensemble des personnels IATOS de l'université, selon le calendrier suivant :

- fin mai : recueil de tous les profils de postes vacants ou susceptibles de l'être ;
- début juin : diffusion aux personnels et recueil des candidatures jusqu'au 16 juin ;
- deuxième quinzaine de juin : entretiens avec les personnels qui ont fait une demande de mutation motivée ;

- début juillet : entretiens avec les personnels nommés par le rectorat.

Lors de la dernière rentrée universitaire, quatre agents ont bénéficié de ce mouvement. Le personnel de l'IUT a déclaré regretter d'être exclu du mouvement. Cependant, le courrier du président ouvrant la procédure de mutation était également adressé au directeur de l'IUT.

La politique en matière d'hygiène et de sécurité

Au cours de l'année universitaire 1996-1997 l'université du Havre a pris plusieurs mesures importantes en matière d'hygiène et de sécurité : un médecin du travail a été recruté et a pris ses fonctions en janvier 1997. Sa première mission a été d'effectuer un état des lieux ; un comité d'hygiène et de sécurité a été mis en place et a débuté ses réunions au premier trimestre 1997. Il dispose d'un budget de 100 000 F par an pour financer des actions d'hygiène et de sécurité, l'achat de matériel et l'organisation des formations. De fait, plusieurs formations ont été organisées :

- sécurité dans les laboratoires ;
- sauveteur et secouriste du travail ;
- stage de formation aux premiers secours.

Affectation des emplois IATOS créés depuis 1992

Il n'existe pas de critères formalisés pour orienter, sinon déterminer, la répartition des emplois créés. La procédure est la suivante :

- les composantes et les services dressent une liste de leurs priorités ;
- les propositions des composantes et des services sont soumises pour avis au groupe IATOS (il n'établit pas de classement) ;
- le bureau procède à un interclassement ;
- le Conseil d'administration fixe la liste des priorités de l'université.

De nombreux acteurs du classement sont conscients que le système a défavorisé les services centraux où il y a trop de contractuels. Aussi, à une politique visant à doter chaque composante d'un nombre minimal de personnels qualifiés, tend à succéder une politique de renforcement des services centraux.

Tableau de la répartition des emplois par catégorie et spécialité (hors bibliothèques)

Catégorie	Adm. IATOS	Adm. ITARF	Techn. IATOS	Tech. ITARF	Total	%
A	10	0	0	21	31	19,74
B	20	1	2	20	43	27,38
C	36	7	16	24	83	52,86
Total	66	8	18	65		
	74		83		157	
%	47,13		52,86		100	

Source : doc. D.G.E.S. 1996

L'une des dernières informations sur la répartition des emplois IATOS par catégorie pour l'ensemble des universités françaises donnait le résultat suivant :

- A : 21,3 %
- B : 23,1 %
- C : 55,6 %

Bien que la répartition à l'université du Havre ne soit pas très éloignée de la moyenne nationale, on ne peut que souhaiter un renforcement du nombre des emplois de catégorie A. Les demandes de l'université et les dernières décisions ministérielles en matière de création d'emplois vont bien en ce sens.

Conclusion sur la gestion des ressources humaines et le fonctionnement de la direction correspondante

Dans sa volonté de développer une véritable gestion des ressources humaines l'université du Havre a réalisé des avancées incontestables : formation, mobilité, politique indemnitaire, développement de la concertation sont des actions qui n'ont pas totalement abouti, mais qu'il faut encourager. Cette gestion devra être complétée, conformément aux intentions de l'université, par une approche fonctionnelle (enquête sur les métiers et réalisation d'un répertoire des métiers mis à jour annuellement) et la concertation avec les personnels gagnerait à être plus riche. Mais les faits sont là et ils constituent un résultat positif.

Le souhait du président de permettre l'éclosion par cette gestion d'une " conscience universitaire " fait son chemin dans le comportement des personnels IATOS. Pour que l'encadrement ne soit pas en porte-à-faux vis à vis des directeurs de composantes, il faut aussi que ceux-ci adhèrent au projet. Sinon, on peut craindre l'apparition de dysfonctionnements.

Le volet " gestion administrative des personnels " appelle beaucoup plus de réserves. Les personnels chargés de cette gestion sont en nombre insuffisant et en qualité trop faible, et il n'est pas normal que cette tâche soit confiée dans une proportion aussi importante (trois agents sur six) à des personnels contractuels.

Sans évoquer l'installation matérielle qui devrait s'améliorer rapidement avec l'agrandissement de la présidence, les outils informatiques (matériels et logiciels) ne sont pas à la hauteur de la mission du service. Tout en comprenant la difficulté pour une université de la taille de celle du Havre d'informatiser rapidement tous les grands secteurs de gestion administrative, on peut regretter que l'acquisition du logiciel Arpège ne soit pas programmée à brefs délais, précédée d'un renforcement important du service en personnel titulaire.

Le dévouement des agents en poste au service du personnel permet d'assurer l'essentiel mais c'est insuffisant, et il faut aussi prendre en compte les projets du Ministère en matière de déconcentration de la gestion des personnels.

En conclusion, une bonne politique de gestion des ressources humaines ne peut se construire qu'à partir d'une solide gestion administrative des personnels. Le renforcement de celle-ci doit être une priorité pour l'université du Havre.

III- La gestion financière

1 - Analyse des recettes et des dépenses

L'analyse de la gestion financière de l'université du Havre repose sur l'examen des comptes financiers, d'où l'on peut tirer les tableaux suivants :

Les ressources

Part et origine des ressources propres (en milliers de francs)

CATÉGORIE	ANNÉE				
	1993	1994	1995	1996	% 1996
Droits universitaires	3 330	3 435	3 775	3 681	37,03
Prestations de recherche	603	712	542	437	4,39
Formation continue	1 440	1 540	1 249	1 221	12,28
Travaux et études	1 153	1 358	1 492	1 001	10,07
Taxe d'apprentissage	2 704	3 239	2 392	2 364	23,78
Autres produits	543	684	927	1 237	12,45
Total	9 773	10 968	10 377	9 941	100,00

En 1996, les ressources propres représentent 11,9 % de l'ensemble des recettes de l'université, ce qui est relativement faible. La modicité du montant des droits d'inscription est un indicateur du nombre important d'étudiants boursiers. Autre fait remarquable, l'extrême modicité des prestations de recherche (bien qu'il ne semble pas qu'existent des associations servant de support à une politique de recherche contractuelle). Il faut cependant préciser que cette situation est comparable à celle des autres petites universités pluridisciplinaires.

L'apport des collectivités locales (en milliers de francs)

CATÉGORIE	ANNÉE			
	1993	1994	1995	1996
Fonctionnement	7 490	7 363	8 211	6 532
Investissement	2 327	1 730	3 663	8 729
Total	9 817	9 093	11 874	15 261

En 1996, l'apport des collectivités représente 18,3 % de l'ensemble des recettes de l'université. La Région est la collectivité territoriale qui aide le plus l'université du Havre. Les subventions des collectivités territoriales que l'université reçoit pour le fonctionnement sont donc très élevées, et même d'un montant exceptionnel, puisque la plupart des collectivités locales n'interviennent qu'au titre des investissements. Il faut ajouter que la Ville du Havre met à la disposition de la faculté des Affaires internationales quatre emplois de personnels territoriaux.

Subventions de l'Etat (en milliers de francs)

CATÉGORIE	ANNÉE			
	1993	1994	1995	1996
Fonctionnement	34 886	29 776	30 842	38 025
Equipement	11 412	14 089	8 135	12 303
Total	46 298	43 865	38 977	50 328

La baisse apparente de la subvention de l'Etat en 1994 paraît étonnante, et ces chiffres ne sont pas conformes à l'évolution réelle de la dotation générale de fonctionnement. L'explication de cette anomalie est due à un changement de nature comptable, les crédits de fonctionnement inscrits en 1993 correspondant aux crédits notifiés cette année-là et aux crédits non utilisés des années précédentes.

En 1996, les subventions de l'État représentent 60,5 % de l'ensemble des recettes de l'université. Ce taux exceptionnel est en partie le résultat des crédits de maintenance importants que l'établissement a reçus cette année-là : 8,2 MF contre 3,6 MF en 1995 et 1997. Ces crédits proviennent du plan d'urgence pour les travaux de mise en sécurité des bâtiments. L'effort conjugué du rattrapage de la DGF par rapport au calcul théorique et la prise en compte, dans le contrat, de besoins nouveaux comme le tutorat, augmentent de manière importante les subventions de fonctionnement accordées par l'État.

Produits financiers

Depuis 1993, l'université du Havre n'a prélevé aucun produit financier sur ses placements (SICAV). On peut souligner que l'université du Havre pendant quatre ans n'a pas eu besoin des sommes placées.

Les dépenses

L'absence de référence aux anciennes fonctions ou aux destinations actuelles dans la présentation des documents financiers de l'université du Havre rend très difficile et pour le moins incertaine l'analyse des dépenses.

Dépenses pédagogiques (en milliers de francs)

CATÉGORIE	ANNÉE			
	1993	1994	1995	1996
Heures complémentaires (Ens. initial)	14 188	14 970	16 176	17 304
Fonctionnement	5 988	4 765	6 635	6 596
Total	20 176	19 735	22 811	23 900

Les heures complémentaires représentent la plus grosse part des dépenses pédagogiques. La moitié environ de la DGF est utilisée au paiement des heures complémentaires.

Dépenses d'entretien (en milliers de francs)

Année	1993	1994	1995	1996
Montant	2 174	1 063	1 369	1 841

Dépenses de fluides (en milliers de francs)

Année	1993	1994	1995	1996
Montant	1 966	1 890	1 781	2 435

Répartition des dépenses entre le fonctionnement et l'équipement (en milliers de francs)

CATÉGORIE	ANNÉE				
	1993	1994	1995	1996	% 1996
Fonctionnement	45 935	48 521	50 961	55 913	72
Equipement	17 978	9 518	17 887	21 664	28
Total	63 913	58 039	68 848	77 577	100

Ce rapport est tout à fait comparable à celui de la moyenne des universités pluridisciplinaires de petite taille.

Dépenses universitaires totales par étudiant (en francs)

Année	1993	1994	1995	1996
Dépenses totales	63 913	58 039	68 848	77 578
Nombre d'étudiants	5 888	6 487	6 818	7 072
Dépenses par étudiants	10 854	8 947	10 098	10 970

Les réserves

Évolution des disponibilités (en milliers de francs)

Année	1992	1993	1994	1995
Disponibilités	30 074	38 555	41 762	43 672
Disponibilités en jour de dépenses de fonctionnement	283,37	324,23	333,00	332,14

Évolution des placements en SICAV

Année	1993	1994	1995	1996
Montant	17 550 355	17 550 355	22 403 319	28 747 277

Les réserves de l'université du Havre sont relativement importantes : elles approchent les dépenses de fonctionnement d'une année. Elles sont comparativement supérieures à la moyenne de celles des petites universités pluridisciplinaires (en 1995, 291,8 jours des dépenses de fonctionnement).

Jusqu'en 1996, les réserves étaient conservées par chaque composante et, quand il existe des départements à l'intérieur d'une composante, par chaque département. Le président de l'université prévoit qu'à partir de 1997, les réserves ne seront plus propres à chaque composante, mais communes à l'ensemble de l'université. Les composantes et notamment l'IUT ne sont évidemment pas très favorables à cette évolution.

La répartition des réserves entre les différentes unités budgétaires, telle qu'elle apparaît dans les comptes financiers de 1995, révèle des situations très différentes, et des anomalies.

Etat des réserves par unité budgétaire à la fin de l'exercice 1995 (en milliers de francs)

Unités budgétaires	Réserves brutes	Crédits bloqués ou reportés	Réserve nette
Services centraux	10 667	9 717	950
Faculté des Sciences et techniques	3 023	325	2 699
Institut universitaire de technologie	11 150	4 410	6 740
Faculté des Affaires internationales	-325	-12	-313
Service recherche	1 870	1 870	0
Formation continue	3 866	3 866	0
Bibliothèque universitaire	494	-167	662
ISEL	188	0	188
Totaux	30 934	20 008	10 926

Alors que les réserves de certaines composantes sont d'un niveau très élevé, la faculté des Affaires internationales est en situation d'endettement. Ce constat conduit à s'interroger sur les causes de telles divergences : faut-il les imputer à une qualité et une rigueur de gestion variables selon les composantes, ou faut-il penser qu'elles trouvent leur origine dans une politique budgétaire de répartition entre les unités budgétaires qui ne prend pas en compte les charges réelles des composantes et services, et qui est donc inadaptée ? Il est vraisemblable que ces deux facteurs contribuent à expliquer la situation. Il est certain que la gestion (et notamment la gestion des heures supplémentaires) de la faculté des Affaires internationales a été insuffisamment rigoureuse. Mais il est tout aussi certain que les critères appliqués par le Ministère pour calculer la dotation de chaque université n'ont jamais été conçus pour servir de grille de répartition à l'intérieur d'un établissement et qu'il est donc peu probable qu'ils conduisent à une situation équitable.

Ce tableau conduit également à s'interroger sur la signification des sommes inscrites à la rubrique "crédits bloqués ou reportés" qui sont excessivement importantes. S'agissant des services de la recherche et de la formation continue, il faut entendre par "crédits bloqués ou reportés" : "ressources affectées". Une partie des réserves correspond à une provision constituée par les versements des services communs et généraux et des composantes pour faire face à d'éventuelles indemnités de licenciement de personnels contractuels, calculés sur la base de 10 % du montant des contrats de travail conclus pendant l'année budgétaire.

On ne peut cependant qu'encourager le président dans la voie d'une mise en commun des réserves, même s'il doit agir avec prudence et accepter des compromis et des évolutions progressives pour que les composantes qui ont eu une gestion rigoureuse ne s'estiment pas défavorisées.

2 - Mode d'élaboration du budget, présentation, exécution

Les experts du CNE ont éprouvé quelques difficultés à établir un constat clair de la situation dans ce domaine, comme d'ailleurs en ce qui concerne le rôle et les conditions de fonctionnement de l'agence comptable et de la Direction des finances (cf. infra). En effet, les témoignages écrits ou oraux des acteurs impliqués ne sont pas toujours cohérents, et des contradictions ont été relevées entre les affirmations des uns et des autres. La cause principale de ces contradictions est sans doute que le système est en évolution, que des changements ont été introduits, sont en cours d'introduction, ou sont envisagés à court terme, de sorte que selon que les acteurs se positionnent dans le passé, le présent ou, dans une vision un peu optimiste des choses, dans l'avenir, ils fournissent des réponses différentes. Il est certain qu'en outre les

analyses faites par les acteurs varient selon la position qu'ils occupent dans le système (présidence de l'université, responsable de services, responsable de composantes), ce qui témoigne d'une absence de vision commune claire de l'état du système.

La préparation du budget

La préparation du budget est placée sous la responsabilité du deuxième vice-président du Conseil d'administration, aidé de la Commission des finances composée du président, des deux vice-présidents aux affaires générales, de membres du Conseil d'administration et des directeurs des composantes.

Il y a huit "unités budgétaires" : les services centraux (subdivisés en budget général et actions spécifiques), les quatre facultés ou instituts, le service de la recherche, la formation continue, et la bibliothèque universitaire.

La procédure budgétaire utilisée a été profondément révisée depuis deux exercices. Le point le plus important de cette modification est sans doute l'abandon de toute référence, dans le calcul de la dotation des composantes, aux critères de répartition utilisés par le Ministère pour calculer la DGF théorique de l'université. Dans la mesure où ces critères n'ont pas été conçus pour un tel usage, on ne peut que se féliciter de cet abandon.

La procédure utilisée s'étale sur plusieurs mois. Dans un premier temps, les composantes et services sont invités à établir l'état de leurs besoins et des projets auxquels ils correspondent. Ces demandes sont examinées successivement par le Bureau, la Commission des finances et le Conseil d'administration qui se prononcent sur leur bien-fondé. Une fois les moyens (subvention et ressources propres) connus ou estimés, les crédits sont affectés en respectant les priorités définies dans la phase précédente de consultation et le Conseil d'administration se prononce, sur proposition de la Commission des finances, laquelle a travaillé selon les recommandations du Bureau.

La procédure de préparation du budget s'est déroulée à partir d'octobre 1996 pour le budget 1997, voté le 12 décembre 1996 (un deuxième vote a été effectué le 23 janvier 1997 pour des questions formelles).

Les débats au Conseil d'administration sont assez formels, et le Bureau, d'une part, les composantes, d'autre part, semblent être les instances essentielles en matière de décision budgétaire.

On peut noter l'existence d'un écart important entre la prévision initiale du budget et la réalisation :

Année	Budget primitif	Compte financier	Ecart	%
1993	47 901 331	72 656 861	24 755 530	51.68
1994	46 831 098	68 555 858	21 724 760	46.38
1995	57 005 765	67 873 709	10 867 944	19.06
1996	67 058 137	83 244 785	16 186 648	24.13

L'importance des écarts constatés en 1993 et 1994 tient au fait que le montant de la dotation ministérielle n'était pas connu au moment où le budget a été adopté, et témoigne d'une prudence sans doute excessive de l'université dans la prévision des crédits qu'elle devait recevoir à ce titre.

La présentation du budget au Conseil d'administration

La présentation du budget soumise à l'approbation des membres du Conseil d'administration est sommaire. Elle est faite uniquement par nature de recettes et de dépenses, très peu détaillée, sur un seul tableau rassemblant toutes les composantes. A titre d'exemple de l'aspect " synthétique " de la présentation, les dépenses d'investissement sont regroupées sous le code 21 et ne sont pas ventilées par chapitre, et donc ne distinguent pas les dépenses d'investissement en matériel pédagogique ou de recherche et les dépenses de maintenance des bâtiments. De même, les dépenses de fonctionnement ne sont présentées que par grandes rubriques à deux chiffres.

Une telle présentation ne permet pas de déterminer la réglementation financière suivie par l'université du Havre. Elle n'est pas conforme à l'ancien décret financier du 22 janvier 1985, car elle ne fait aucunement référence aux fonctions prévues dans ce texte ; elle ne respecte pas non plus le nouveau décret financier du 14 janvier 1994, le seul applicable depuis le 1er janvier 1996, puisqu'il n'existe pas de budget de gestion avec indication des destinations.

Le logiciel qui permet à l'université du Havre de préparer son budget provient d'un établissement public local d'enseignement, adapté pour l'université du Havre par un informaticien de l'université. L'université du Havre n'utilise ni l'ancien GFC, ni NABUCO.

On ne peut que s'étonner de constater que les services rectoraux n'aient pas fait remarquer à l'université qu'elle fonctionnait, du point de vue budgétaire, dans la stricte illégalité. Il est encore plus étonnant que le Conseil d'administration accepte de voter un budget qui ne lui donne qu'une information aussi restreinte sur la politique de l'université, comme si le vote du budget était une formalité technique pour l'exécution de laquelle on faisait confiance aux spécialistes et à la présidence. Il est vrai que les différents éléments du budget ont été établis dans le détail et discutés lors de la procédure de préparation à laquelle les membres du Bureau et de la Commission des finances ont participé. Il est cependant tout à fait anormal que le budget soumis à l'approbation du Conseil ne consiste qu'en un document de synthèse.

Il faut toutefois noter l'évolution favorable du calendrier du vote du budget par le Conseil d'administration :

Budget	Date de vote
1993	25.03.93
1994	05.05.94
1995	09.02.95
1996	07.12.95
1997	12.12.96

L'exécution du budget

Le président de l'université n'a pas désigné comme ordonnateurs secondaires les directeurs des composantes de droit commun. Ils reçoivent une délégation de signature pour signer les bons de commande dans la limite d'un plafond de 20 000 F TTC par commande et fournisseur. Au-dessus de ce plafond, ces documents sont impérativement soumis au visa de l'agent comptable. Cette délégation de signature a été étendue aux directeurs de laboratoire. Le président signe les mandats. Le directeur de l'IUT, ordonnateur secondaire de droit, dispose en revanche d'une très grande autonomie.

Formellement, l'exécution du budget semble " verrouillée ". La réalisation sur le terrain est moins rigoureuse, principalement parce qu'en l'absence d'outil informatique les

bons de commande sont traités manuellement et transmis directement aux fournisseurs s'ils sont inférieurs à 20 000F.

En dehors de l'IUT, il n'existe pas de comptabilité des engagements. Le suivi de l'exécution du budget ne peut se faire qu'à réception de la facture avec l'émission du mandat. Les directeurs des composantes se plaignent de ne pas avoir d'informations suffisantes pour gérer leur budget. Toutefois, l'université est consciente de ce problème et s'achemine vers la mise en œuvre d'une comptabilité des engagements pour toutes les composantes. Cet aboutissement est subordonné à l'achèvement de la mise en réseau informatique de celles-ci.

3 - L'agence comptable et la Direction des finances

La Direction des finances comporte deux services : le bureau de la comptabilité et le bureau des marchés. Sous la direction de l'agent comptable, chef des services financiers, on note la présence, dans le bureau de la comptabilité d'un SASU, de deux agents de catégorie C et de deux contractuels embauchés pour un an, et dans le bureau des marchés d'un SASU, d'un agent de catégorie C et d'un contractuel.

Le rôle de chef des services financiers joué par l'agent comptable est peu développé et il ne disposait jusqu'à une période récente, ni du personnel, ni des outils, ni d'une définition nette de sa fonction pour qu'il en soit autrement :

- son service comprend trois contractuels sur neuf agents et des mutations de personnels ont sans doute perturbé l'efficacité du service ; son renforcement est prévu ;
- le développement de l'outil informatique utilisé permettant la gestion des bons de commande et l'établissement d'une comptabilité des engagements est tout récent et n'est pas encore opérationnel pour toutes les composantes ;
- le bureau de l'achat public, bien qu'intégré dans la Direction des finances, fonctionne indépendamment de l'agent comptable.

Cette analyse conduit à un certain nombre de commentaires critiques.

La présentation du budget doit être mise en conformité avec le décret du 14 janvier 1994. Le budget par nature de recettes et de dépenses doit être beaucoup plus détaillé et il faut qu'il soit complété par un budget de gestion à l'échelle de l'université, mais aussi pour chaque composante. Ceci a été fait pour le budget 1997 et cette présentation améliorée devrait permettre au Conseil d'administration de jouer l'un de ses rôles majeurs en toute connaissance de cause.

Les missions de l'agent comptable, en tant que chef des services financiers, doivent être renforcées. L'université du Havre gagnerait à ce qu'il soit réellement le chef du service financier et que tout le personnel du service soit placé sous son autorité directe. Sa compétence technique pourrait être mieux utilisée par l'équipe de direction. L'université est consciente de cette nécessité et a fixé à l'agent comptable des objectifs qui, prioritairement, concernent son rôle en tant que directeur financier.

Il est bien entendu nécessaire de renforcer quantitativement et qualitativement la direction financière.

Toutes ces recommandations peuvent être mises en application dans un délai correct. La question de l'informatisation de la gestion financière et comptable de l'université est toutefois plus délicate à résoudre. Les performances du logiciel utilisé actuellement pour la préparation et l'exécution du budget sont faibles et il est peu évolutif. Le président de l'université ne souhaite pas implanter l'application NABUCO. Il est vrai que les difficultés d'utilisation rencontrées par les universités ayant choisi ce nouveau logiciel, ainsi que son coût pour les établissements, ne plaident pas en sa faveur. Mais l'université du Havre peut-elle attendre trois ou quatre ans pour moderniser sa gestion financière ?

4 - La gestion des heures complémentaires

Quelques données chiffrées sont nécessaires à l'analyse de la situation.

	Dépenses en heures complémentaires		Effectifs étudiants		Créations de postes d'enseignants
	Milliers de F	Taux d'accroissement	Nombre d'étudiants	Taux d'accroissement	
1993	14 188		5 888		+ 36
1994	14 970	5,51 %	6 487	+ 10,2 %	+ 12
1995	16 176	8,05 %	6 835	+ 5,3 %	+ 9
1996	17 304	6,97 %	7 019	+ 2,7 %	+ 27

Ces quelques chiffres permettent de constater que la dépense pour les heures complémentaires augmente plus vite que la progression des effectifs des étudiants, alors même que les créations d'emplois d'enseignants sur les quatre dernières années ont été importantes.

En 1995, la dépense pour les heures complémentaires représentait 49,6 % de la DGF ; en 1996, 54,4 %.

L'Inspection générale de l'administration de l'Education nationale a mené récemment une enquête nationale sur la gestion des heures complémentaires. L'université du Havre faisait partie de l'échantillon des universités étudiées par l'Inspection générale.

Plusieurs observations du rapport confirment le constat que nous avons pu établir.

A la suite du rapport de l'IGAEN, l'université n'est pas restée inactive. Outre le séminaire sur la gestion des heures complémentaires dont il a été fait mention précédemment, le Bureau, la Commission des finances et le Conseil d'administration ont été saisis du problème ; un groupe de suivi a été créé et une procédure de contrôle mise sur pied. Enfin le logiciel utilisé à la faculté des Sciences et techniques a été installé dans toutes les composantes.

Conclusion sur la gestion de l'université

La taille de l'université du Havre n'est pas telle que l'on ne puisse dépasser le cadre de la composante et assurer une partie de la gestion des heures complémentaires à l'échelon de la présidence de l'université pour suivre l'activité de chaque enseignant parmi toutes les formations assurées par l'université. Cette condition n'est pas suffisante pour maîtriser la consommation des heures complémentaires ; elle en constitue pourtant un élément important et l'université du Havre se doit de faire diminuer les dépenses dans ce domaine.

On retire, de cette analyse du fonctionnement des services centraux, la conclusion que l'université est, à ce niveau, sous-administrée. Ce constat met en cause la faiblesse des moyens attribués à ces services : moyens humains et moyens matériels. Il met également en cause une définition insuffisamment précise des missions des différents services, et l'utilisation de procédures peu élaborées et sans doute insuffisamment rigoureuses.

L'université conteste ce dernier jugement, mais reconnaît que le constat relatif à la faiblesse des services centraux est justifié. D'où la nouvelle orientation de la politique d'attribution des postes, qui doit privilégier le renforcement numérique et qualitatif de ces services. Elle invoque également, à sa décharge, les conditions matérielles dans lesquelles ces services fonctionnaient avant l'extension, sur fonds propres de l'université, du bâtiment de la présidence.

On donnera volontiers acte à l'université de ces justifications et de ses efforts, tout en soulignant qu'ils sont récents, alors que les recommandations formulées lors de la précédente évaluation par le CNE mettaient déjà l'accent sur ce problème. Le rapport approuvait en effet le projet du secrétaire général de " faire évoluer la gestion de la forme familiale et parcellaire des débuts vers une gestion plus solidement charpentée ". Les efforts entrepris sont notables, mais doivent impérativement être poursuivis durablement, notamment dans le domaine financier, faute de quoi l'inadaptation de l'administration ne pourrait que s'aggraver avec la croissance de l'université.

Université du Havre

LES COMPOSANTES DE L'UNIVERSITÉ

I - L'Institut universitaire de technologie

L'IUT est la composante la plus ancienne de l'université du Havre puisqu'il préexistait à sa création. Le premier département a en effet été créé, comme une antenne de l'IUT de Rouen, en 1967. Son intégration dans l'université s'est faite sans difficulté, et chacun reconnaît que l'IUT "joue le jeu" de l'université, malgré l'existence de plusieurs facteurs qui pourraient conduire à une attitude différente : l'ancienneté de l'IUT, son poids relatif - il est vrai déclinant par rapport au reste de l'université ; son isolement géographique...

1 - Les départements de l'IUT

L'IUT compte aujourd'hui neuf départements relevant des activités secondaires (4) ou tertiaires (5).

Département	Date de création
Génie électrique et informatique	1967
Techniques de commercialisation	1968
Gestion des entreprises et des administrations	1970
Informatique	1971
Gestion logistique et transport	1985
Génie mécanique et productique	1991
Génie civil	1992
Information, Communication	1994
Carrières sociales	1996

On peut présenter l'ensemble de l'activité de l'IUT au travers du tableau suivant indiquant les effectifs pour les années 1992 à 1996 :

	1992	1993	1994	1995	1996
DUT					
Génie électrique et inform. industrielle 1	178	181	160	155	155
Génie électrique et inform. industrielle 2	157	156	149	133	125
Techniques de commercialisation 1	144	142	145	137	136
Techniques de commercialisation 2	115	150	126	140	123
Année spéciale		29	27	25	29
GEA 1	242	225	229	226	222
GEA 2	194	206	176	182	180
Année spéciale	47	32	36	34	42
Informatique 1	146	115	80	99	88
Informatique 2	100	114	94	61	79
Année spéciale	22	28	26	27	22
Transport et logistique 1	114	113	112	113	113
Transport et logistique 2	107	89	96	85	82
Génie mécanique 1	50	64	70	73	70
Génie mécanique 2	43	44	57	64	66
Génie civil 1	55	54	80	79	81
Génie civil 2		49	52	68	73
Information et communication 1			53	59	84
Information et communication 2				47	54
Carrières sociales 1					55
Total	1714	1791	1768	1807	1879
Autres formations post-DUT					
Gestion des opérations logistiques ⁽¹⁾	13	18	14	14	12
Tech. commercialisation internationales	30	46	55	34	33
Génie logiciel et intelligence artificielle			2		
Total	1757	1855	1839	1855	1924

Le département Génie électrique et informatique industrielle

Ce département, qui est le plus ancien de l'IUT, offre deux options au DUT : l'option Automatismes et systèmes et l'option Electrotechnique et électronique de puissance. Il s'appuie sur une forte équipe de recherche et dispose de moyens techniques performants. Ses effectifs ont sensiblement diminué depuis 1993, mais ce département, comme de façon générale les départements secondaires de l'IUT, souffre d'une certaine baisse des candidatures à l'entrée.

Le département Techniques de commercialisation

Ce département a connu également une crise des recrutements. Plus exactement, le nombre des candidatures, qui a atteint il y a quelques années 1 200, a fortement baissé du fait de la création d'autres départements d'IUT dans la région et du développement de la filière AES. Il a fallu faire un effort d'information important auprès des lycées, et faire savoir que le DUT offrait des possibilités de poursuite d'études, pour faire remonter le nombre des candidatures à 500 ou 600 ces dernières années. Les effectifs sont stables avec 5 groupes en première comme en deuxième année. Un effort de rééquilibrage des origines des étudiants a été effectué pour recruter davantage d'élèves issus des baccalauréats techniques et professionnels.

¹ Cette formation porte, depuis la rentrée de 1994, un autre intitulé : " Gestion - vente des prestations logistiques ".

Plus de 50 % des titulaires du DUT poursuivent leurs études. Le suivi des anciens étudiants est une préoccupation forte du département, mais comme ce suivi n'a pas été réalisé dès l'origine, il s'avère difficile de renouer le contact avec les étudiants des promotions anciennes.

Le département offre une année spéciale orientée " technico-commercial ", qui compte une trentaine d'étudiants et qui est ouverte à des titulaires de DUT secondaires ou à des personnes en formation continue. Il a pour objectif de faire fonctionner cette année par apprentissage, si possible dès l'année universitaire 1998-1999.

Il propose également une année post-DUT sanctionnée par le diplôme d'université de " Techniques de commercialisation internationales " qui compte une trentaine d'étudiants, mais qui en a atteint 55 en 1994. Cette année permet aux étudiants de passer 3 mois dans une université étrangère et 6 mois dans une entreprise. Mais le nombre d'étudiants étrangers venant au Havre est supérieur au nombre d'étudiants du département allant à l'étranger : le programme " Immersion " qui permettait de financer les échanges a pris fin, et si la Région a pris le relais, ce n'est pas à la même hauteur.

53 % des enseignements sont assurés par des intervenants extérieurs. Ce sous-encadrement quantitatif se conjugue avec l'absence d'emploi de professeur en gestion pour rendre difficile l'émergence d'une véritable activité de recherche.

Le département Gestion des entreprises et des administrations

Ce département est le plus important, par les effectifs accueillis, de l'IUT : il compte, sur deux années plus de 400 étudiants. Les effectifs ont pourtant baissé de 8 % par rapport à 1992. Il offre trois options : Finances-comptabilité, Ressources humaines, Gestion appliquée aux petites et moyennes organisations. L'importance de ses effectifs lui pose deux problèmes : un problème de gestion administrative, le département ne comptant, comme tous les autres, qu'une secrétaire, assistée d'un CEC à temps partiel ; un problème de locaux, même le samedi qui est un jour chargé du fait des contraintes des intervenants extérieurs.

Plus de 60 % des étudiants poursuivent leurs études, souvent même en les reprenant au niveau Bac + 1, la raison en étant manifestement les difficultés à trouver des emplois. Toutefois, les meilleurs de chaque promotion intègrent le marché du travail dans de bonnes conditions. Le suivi des anciens étudiants est effectué grâce à une association d'étudiants dynamique qui gère le fichier des " anciens " et diffuse des offres d'emploi, association que soutient le département.

Le département a enregistré en 1996-1997 une chute importante du taux de réussite qui l'a amené à s'interroger sur ses causes (moins bon recrutement en raison de la baisse du nombre des candidats et de l'augmentation du pourcentage d'étudiants d'origine technologique qui atteint 60 %) et sur les moyens d'y remédier. Des cours de soutien en mathématiques ont été mis en place, les groupes d'enseignement de langue ont été dédoublés, et l'orientation des projets tutorés modifiée en recherchant des sujets plus pratiques.

Le département offre une année spéciale avec deux options : Finances et comptabilité ; et Personnel.

Le rapport du CNE de 1992, tout en reconnaissant que ce département fonctionnait bien, estimait que la question se posait de savoir " *eu égard aux normes nationales de taille des promotions ... si son efficacité pédagogique et, au-delà, son taux global de succès ne pourraient pas être encore accrus en le dédoublant, c'est-à-dire en instaurant deux départements GEA au lieu d'un seul* ". Il estimait que le problème devait être " *sérieusement étudié* ". Il ne semble pas que cette hypothèse ait été envisagée, et il est vrai que la baisse des effectifs la rend peut-être moins urgente. La question devrait cependant être reposée dans le cadre de l'hypothèse plus globale d'un dédoublement de l'IUT lui-même, si cette hypothèse prenait corps.

Le département Informatique

Ce département offre deux options : Génie informatique et Systèmes industriels. Ses effectifs ont fortement baissé, de près d'un tiers depuis 1992-1993. Le département organise également une formation post-DUT (Génie logiciel et intelligence artificielle) qui accueille essentiellement des étudiants placés sous la responsabilité administrative de la formation continue. Le rapport du CNE concluait à la nécessité de réduire les effectifs accueillis en première année, ou plus exactement, de poursuivre la politique récemment engagée à ce sujet. Ceci a été fait, de sorte que les taux de réussite du département Informatique sont à présent conformes à la moyenne nationale.

Le département offre une année spéciale qui compte une vingtaine d'étudiants. Il existe toujours, sur le papier, une formation post-DUT (Génie logiciel et intelligence artificielle) mais qui n'a accueilli que 2 étudiants en 1994 si l'on en croit les tableaux des effectifs fournis par l'université.

Le département Gestion logistique et transport

Les effectifs de ce département ont légèrement décliné, bien que ceux de première année soient stables. La baisse est donc imputable à l'affaiblissement du taux de passage de première en deuxième année. Celle-ci est sans doute à mettre en relation avec deux phénomènes :

- la chute des candidatures : alors qu'en 1990, le département enregistrait jusqu'à 900 dossiers de candidatures, ce nombre est tombé à 300 en 1995. Il est depuis remonté à 450, ce qui permet une sélection plus convenable ;

- l'importance de la proportion des bacheliers technologiques, qui a dépassé 50 % avant de revenir à 35 %. Or, les statistiques prouvent que les résultats des bacheliers technologiques sont nettement plus faibles que ceux des bacheliers généraux.

Le taux de passage de première en deuxième année n'est que de 66 %, et est jugé insuffisant. Pour essayer de remédier à cette situation, le département a développé des enseignements de soutien, en mathématiques, en anglais, et en méthodologie (prise de notes, apprentissage de la mémorisation...) allant presque jusqu'à un soutien individualisé, dont il est trop tôt pour mesurer l'efficacité, mais qui sont très appréciés des étudiants.

Le taux de poursuite d'études est élevé (50 à 60 % selon les années), supérieur à la moyenne nationale, bien que le suivi des " anciens ", qui a fait l'objet d'un effort récent, montre que les étudiants se placent assez bien, principalement dans l'industrie, ce qui répond aux orientations choisies par le département en direction de la logistique industrielle. Mais le département tend plutôt, actuellement, à rééquilibrer ses enseignements en direction du transport.

Le département n'offre pas d'année spéciale, mais une formation post-DUT. Il s'agissait à l'origine d'une formation GOL (Gestion des opérations logistiques), mais ce " label " a dû être abandonné à la rentrée de 1994. Toutefois la nouvelle formation qui porte l'intitulé " Gestion - vente des prestations logistiques " a un contenu très proche de la précédente. Elle fonctionne avec une quinzaine de stagiaires placés sous la responsabilité administrative de la formation continue.

Le taux d'encadrement du département est convenable, malgré le fait que deux emplois de PAST ne soient pas pourvus. Les moyens disponibles, et en particulier les moyens informatiques, sont jugés acceptables.

Le département Génie mécanique et productique

Ce département est le seul département secondaire existant en 1992 dont les effectifs aient augmenté depuis cette date. Il est vrai qu'il a ouvert ses portes en 1991. Ses effectifs demeurent cependant modestes, avec 136 étudiants en 1996. Mais l'affaiblissement du nombre de candidatures pose problème, et peut conduire à réduire le nombre de groupes en première année, actuellement de trois ; un effort tout particulier est fait en direction des lycéens pour maintenir ce nombre.

Le département Génie civil

Ouvert en 1992, il accueille 150 étudiants dans les nouveaux locaux situés quai Frissard. Il a la chance de fonctionner avec deux emplois de professeurs et trois de maîtres de conférences, et de pouvoir s'appuyer sur une équipe de recherche active travaillant au sein du Laboratoire de mécanique dans des locaux voisins.

Il offre aux étudiants deux options : Bâtiment et travaux publics, et Aménagement.

La localisation de ce département pose évidemment problème. Certes les locaux sont neufs et bien conçus, mais les difficultés de communication avec le site ancien et principal de l'IUT sont importantes, d'autant que la gestion de l'IUT est très centralisée, tant en matière de scolarité que dans le domaine comptable. Par ailleurs, les possibilités de restauration se limitent à une cafétéria, et la documentation n'est disponible qu'à la section de la bibliothèque abritée par la faculté des Sciences et techniques, quai Philippe Lebon.

Le département Information et communication

Ce département tertiaire est l'avant-dernier à avoir été créé, en 1994. Il comptait 138 étudiants à la rentrée universitaire 1996, avec trois options : Documentation d'entreprise, Métiers du livre, Publicité-marketing, avec un groupe dans chaque option.

Ce département est également localisé quai Frissard et, compte tenu du retard de l'achèvement de la deuxième tranche de construction dans laquelle le département devait prendre place, il est "hébergé" par le département Génie civil. Le problème de la liaison avec le siège de l'IUT se pose dans les mêmes termes ; l'absence d'un centre documentaire et de services de restauration est également gênante.

Les personnels du département se résument à un emploi de secrétaire, ce qui est insuffisant pour assurer convenablement l'accueil. Le département partage un ingénieur informatique avec le département Génie civil.

L'ouverture de ce nouveau département a suscité un très grand nombre de candidatures (750 l'année dernière), de sorte qu'il a fallu mettre en place une sélection s'appuyant non seulement sur l'examen des dossiers, mais aussi sur des entretiens, indispensables à la bonne information des candidats qui se trompent très souvent sur les perspectives offertes par la formation. Le recrutement géographique du département est assez large, puisqu'il n'existe pas de département Information - Communication dans l'Ouest, à l'exception de celui de Caen.

Il est trop tôt pour porter un jugement sur les débouchés professionnels des étudiants : en 1996, 50 % ont demandé à poursuivre leurs études ; en 1997, ce pourcentage a légèrement faibli. Un suivi des anciens étudiants a été mis en place.

Ce département pourrait envisager l'ouverture de nouvelles options, mais il ne le souhaite pas car elles feraient concurrence au département ouvert, à peu près à la même date, à l'IUT de Caen. Ses perspectives de développement sont plutôt axées vers la création d'une année spéciale, avec deux options : l'une en documentation d'entreprise qui serait orientée vers la documentation scientifique et qui recruterait donc des diplômés de filières secondaires, l'autre en métiers du livre.

L'encadrement du département est limité. Il bénéficie d'un emploi de professeur et de deux emplois de maîtres de conférences relevant de la 71ème section du CNU. Mais l'un des deux emplois de maîtres de conférences reste vacant.

Le département Carrières sociales

Ce département a ouvert sa première année à la rentrée de 1996, avec deux groupes, dans deux options : Animation socio-culturelle et Travail social. Il a suscité un engouement considérable si l'on en croit le nombre de candidatures qui a dépassé 1200 ! La procédure de sélection fait intervenir - ce qui est une particularité de ce département dans l'IUT, mais ce qui rejoint les pratiques habituelles des départements Carrières sociales - un examen sur dossier, une épreuve de type QCM en culture générale et un entretien.

Les perspectives de débouchés sont incertaines, ou plus exactement, elles ne paraissent pas justifier l'augmentation des effectifs ou la création de nouvelles options. Le département préfère travailler à la préparation d'une troisième année et souhaite être habilité à la préparation du diplôme d'Etat d'assistance sociale. Il a également le projet d'ouvrir une année spéciale pour travailleurs sociaux ayant une expérience professionnelle de 5 ans.

La prudence avec laquelle l'avenir du département est envisagé paraît justifiée, d'autant que l'encadrement du département est limité, l'emploi d'un maître de conférences relevant de la 70ème section du CNU étant resté vacant pour la deuxième année consécutive.

2 - La situation générale de l'IUT

Ce rapide survol des différents départements de l'IUT montre qu'ils ne connaissent pas de problèmes majeurs et que, lorsque des difficultés apparaissent, soit en matière de recrutement, soit en matière de taux de réussite, les mesures adéquates sont prises sans tarder. Les chances de réussite des nouveaux départements semblent bonnes, bien que la prudence s'impose en ce qui concerne leurs perspectives d'accroissement des effectifs, en raison à la fois des difficultés d'encadrement et des perspectives d'emploi.

L'IUT a en réserve quelques projets de création de nouvelles filières. Dans le domaine secondaire, un département Hygiène, sécurité, environnement ouvrira avec cinq emplois d'enseignants (deux de professeur et trois de maître de conférences) et deux emplois IATOS à la rentrée de 1998. Le nombre de candidats devrait être suffisant compte tenu de la rareté de ce type de département et du profil des lycéens intéressés par cette formation. L'IUT s'engage dans le projet de création d'un département Gestion des télécommunications et des réseaux qui devrait s'installer sur le site de Caucriaucville et bénéficierait du savoir-faire des départements Génie électrique et informatique industrielle et Informatique. Dans le domaine tertiaire, les perspectives peu convaincantes en ce qui concerne les débouchés professionnels conduisent à examiner les projets avec prudence.

De façon générale, l'IUT semble bien fonctionner. La direction s'appuie sur un conseil d'administration qui se réunit 7 à 8 fois par an, et sur un conseil de direction composé des chefs de département, des directeurs des études, du responsable des services administratifs de l'IUT et d'un élu IATOSS au Conseil d'administration qui siège, selon les termes des statuts, au moins deux fois par mois pendant l'année universitaire et qui permet d'assurer la

coordination entre les différentes formations. Il ne semble pas que l'IUT soit le lieu de conflits entre départements et disciplines différentes.

La gestion budgétaire et comptable de l'IUT n'appelle pas les mêmes réserves que celle de l'université : l'IUT dispose d'une comptabilité des engagements ; le directeur signe tous les bons de commandes et n'a accordé aucune délégation de signature ; les services effectués par les enseignants sont vérifiés... L'importance des réserves s'explique par la rigueur avec laquelle le budget est géré.

Nous avons déjà souligné que sa gestion était très centralisée, ce qui permet certainement une économie de moyens. Chaque département, quelle que soit sa taille, est doté d'un(e) secrétaire, et éventuellement de personnels techniques dans les départements secondaires ; des CES permettent de compléter cette dotation. L'administration centrale semble bien structurée, mais dotée de moyens en personnel limités. Plus exactement, si l'IUT bénéficie d'un nombre élevé de personnels IATOSS (59), une vingtaine sont affectés au service intérieur (entretien - maintenance) car ces fonctions ne sont pas sous-traitées. Les bâtiments sont remarquablement propres, et l'état du bâtiment central de l'IUT à Caucriauville et sa vétusté semblent justifier une équipe de cette importance. La gestion administrative centrale de l'IUT mobilise donc moins de 15 personnes, ce qui, à l'évidence, n'est pas excessif compte tenu de la taille de cet IUT.

Parmi les points positifs, il faut souligner la bonne intégration de l'IUT dans l'université, et dans la cité, grâce à des relations étroites avec les entreprises de la région. L'ouverture européenne de plusieurs départements doit aussi être notée. L'existence d'équipes de recherche est également un atout incontestable.

Pour autant, l'IUT doit faire face à un certain nombre de difficultés :

L'IUT, ou du moins certaines de ses composantes, souffre d'un sous-encadrement. Globalement, l'IUT fonctionne avec 80 emplois d'enseignants-chercheurs, et 67 enseignants du second degré (à la rentrée 1996). Mais, d'une part, tous les emplois ne sont pas pourvus et, d'autre part, la répartition de ces emplois, issue de l'histoire de l'IUT, fait apparaître des manques criants dans certains domaines, en particulier tertiaires. Outre les conséquences en matière d'enseignement, l'absence d'enseignants-chercheurs dans ces disciplines se répercute sur les capacités de recherche. Le rapport de 1992 du CNE recommandait que l'IUT mette en place une politique de " *recrutement d'enseignants-chercheurs propres à soutenir et étendre des activités de recherche indispensables à toute formation universitaire* " et précisait : " *sur ce point, l'IUT aura sans doute intérêt à mettre en œuvre une politique volontariste* ". Le directeur de l'IUT, dans son estimation des " forces et faiblesses " de son institution, affirme qu'une telle politique a bien été mise en œuvre, en particulier à l'occasion de la création des nouveaux départements tertiaires. Il n'y a pas lieu de mettre en doute la réalité de ces efforts ; il faut cependant reconnaître qu'ils n'ont pas été couronnés d'un plein succès.

L'évolution du nombre de candidats à l'entrée de l'IUT est peu favorable. Dans le cas des formations tertiaires, ce nombre a chuté dans des proportions importantes au cours des dernières années dans les départements " anciens ", avant que des efforts particuliers effectués en direction de l'enseignement secondaire aient permis de rétablir un rapport nombre d'admis/nombre de candidats acceptable. Les nouveaux départements tertiaires subissent en revanche un engouement (un " effet de mode " ?) que ne justifient pas les perspectives offertes.

Le déclin des candidatures est en revanche la règle dans les départements industriels. Le nombre insuffisant de candidats dans le département Génie électrique et informatique industrielle a conduit à réduire le nombre de groupes de 6 à 5 en première année à la rentrée de 1997 ; il est très limité dans les départements Génie civil et Génie mécanique et productique. La direction de l'IUT espère que la création du département Gestion des télécommunications et des réseaux pourra relancer les candidatures en Génie électrique et informatique industrielle et envisage des dossiers de candidature communs à ces deux départements.

Le rapport de 1992 du CNE insistait, dans ses recommandations générales, sur le handicap que représentait l'implantation de l'IUT dans la ville haute, dans une position éloignée et relativement difficile d'accès par rapport au siège de l'université. Il considérait qu'un "regroupement complet en ville basse" était possible et souhaitable, et soulignait que la localisation des extensions de l'IUT constituait un choix très important pour l'avenir.

L'histoire n'a pas permis à ces recommandations de prendre corps, puisque la localisation ancienne a été maintenue, et que l'implantation choisie pour le nouveau bâtiment (le quai Frissard), tout en étant proche "à vol d'oiseau" des bâtiments centraux de l'université, est enclavée et ne dispose pas d'un lien piétonnier direct avec la rue Philippe Lebon. Ce site est en outre mal desservi par les transports en commun ; il n'offre aucune possibilité de restauration pour les étudiants, ni de bibliothèque. Les aménagements prévus par la municipalité devraient améliorer la situation, mais il conviendrait que l'université et l'Etat soient très attentifs à l'évolution de ces projets.

Quant aux bâtiments de Caucriauville, eux aussi enclavés, ils datent de 30 ans. Leur conception ancienne est fort mal adaptée à leur fonction, et ils posent de très sérieux problèmes de maintenance auxquels l'IUT ne pourra faire face avec ses seules réserves. La recommandation du CNE de 1992 demeure donc d'actualité...

Il reste enfin à évoquer la question d'un éventuel dédoublement de l'IUT. Celle-ci ne semble pas présenter de caractère d'urgence.

La présidence de l'université estime qu'il est nécessaire de s'interroger sur cette hypothèse, et envisage de soumettre la question aux instances de l'université dans le courant de l'année 1998, pour une mise en œuvre au début de 1999. Elle est favorable à une telle évolution, à la condition que chacun des nouveaux IUT conserve à la fois des départements secondaires et tertiaires. La direction de l'IUT semble beaucoup plus réservée, considérant qu'il n'y a pas d'arguments forts en faveur d'une scission, et que, en l'absence de tension interne à l'IUT, il n'y a pas d'urgence...

En toute hypothèse, on voit mal ce qu'une telle scission pourrait apporter, et comment elle pourrait intervenir dans le cadre immobilier actuel. Un découpage qui reposerait sur l'existence des deux implantations de l'IUT ne serait pas satisfaisant, puisque les nouveaux locaux n'abritent que deux départements de taille modeste. Par ailleurs, on voit mal comment il serait possible de faire passer une frontière à l'intérieur des bâtiments de Caucriauville, sans accroître les contraintes de gestion de cet ensemble.

II - La faculté des Affaires internationales

L'article 1er des statuts de ladite faculté précise que celle-ci "a vocation à accueillir l'ensemble des enseignements tertiaires qui seraient dispensés au Havre". L'article 2 définit la composition de la faculté :

"La faculté se compose de départements, de modules et de laboratoires de recherche.

Les départements sont organisés dans le cadre des filières de formation. Ils ont essentiellement une vocation pédagogique (et regroupent les différents cycles d'une filière de formation). Les modules regroupent tous les enseignants d'une discipline scientifique ou d'un groupe de disciplines, afin d'examiner les questions qui leur sont communes" (1).

¹Le terme "module" se trouve dans les statuts de la faculté. Mais les personnels de la faculté, et notamment son doyen, utilisent plus volontiers l'expression "section" pour désigner cette organisation "horizontale" des enseignants, et parlent du "président de la section" et non du "directeur du module". Nous utiliserons donc ce vocabulaire plus usité.

Les statuts ne recensent pas les départements, modules (sections) et laboratoires de recherche qui composent la faculté. Les départements et les sections sont créés par le Conseil de faculté ; leur nombre a donc varié.

La distinction entre les départements et les sections est simple dans son principe. Les départements sont des structures "verticales" de gestion des enseignements ; les sections sont des structures "horizontales", disciplinaires, compétentes en matière de formulation des besoins en emplois et en matière de recrutement, mais qui ne font que des propositions aux départements en matière d'affectation des services enseignants. Mais, en pratique, cette distinction ne lève pas toute ambiguïté.

Le Conseil de faculté est élu par des collègues uniques au niveau de la faculté, les étudiants étant répartis en trois collèges correspondant aux trois cycles d'études. La durée des mandats est de quatre ans pour les non-étudiants, de deux ans pour les étudiants. Les directeurs de département et les présidents de section siègent au Conseil de la Faculté avec voix consultative s'ils ne sont pas membres élus du conseil.

Le doyen est assisté d'assesseurs qui sont les directeurs de département et d'un conseil de direction qui se compose du doyen, des assesseurs, des présidents de section, du responsable des services administratifs et d'un représentant étudiant.

La faculté des Affaires internationales est organisée en 7 départements, chacun regroupant une ou plusieurs filières :

- AES, Sciences économiques, gestion ;
- Anglais ;
- Droit ;
- Filières professionnelles ;
- Sciences humaines et sociales ;
- ILCO (Institut des langues et civilisations orientales) ;
- Commerce-vente (IUP).

On présentera ces départements avant de reprendre l'analyse au niveau de la faculté elle-même. Mais il faut noter dès à présent que la faculté connaît une crise d'une certaine gravité, puisqu'elle conduit certains à mettre en cause son existence et à proposer une scission en plusieurs UFR. Les positions exprimées par les différents départements à ce sujet seront présentées avec les départements eux-mêmes.

1 - Les départements de la faculté

Le département AES, Sciences économiques, gestion (*) :

Ce département est responsable des filières AES (DEUG, licence et maîtrise), la plus ancienne de la faculté (DEUG ouvert en 1985 et 1986, licence en 1993 et maîtrise en 1994), et Economie (DEUG et licence de création plus récente, 1994 et 1995 pour le DEUG, 1996 pour la licence). Il comptait, en 1996-1997, 603 étudiants personnes physiques se répartissant :

- par filière, en 436 étudiants pour la filière AES, et 167 pour la filière Sciences économiques ;
- par cycle, en 457 étudiants de premier cycle et 146 de second cycle.

Les effectifs de ce département ont baissé depuis 1993-1994 de près de 14 %, la baisse étant entièrement imputable à la diminution des effectifs du DEUG AES (- 52 %), non

¹ Cf. à la fin du chapitre consacré à la faculté des Affaires internationales, les tableaux des habilitations et des effectifs en 1996-1997.

compensée par la création du DEUG de Sciences économiques, mais s'expliquant par l'ouverture d'autres DEUG, et notamment des DEUG d'Histoire et de Géographie.

La filière AES

La particularité du DEUG est double :

- d'une part, la lourdeur des enseignements ; la première année de DEUG compte près de 570 heures (375 de cours et 195 de TD) et la deuxième année 614 (323 de cours, 291 de TD) ;
- d'autre part, l'importance des enseignements de langue vivante (100 heures chaque année, réparties en 25 heures de cours et 75 heures de TD).

Il faut ajouter que les étudiants ont la possibilité de suivre un enseignement dans une deuxième langue vivante, moyennant le paiement d'une inscription supplémentaire, et d'obtenir en conséquence un diplôme d'université. Le DEUG AES avec deux langues est une condition pour pouvoir accéder à la MST Affaires internationales et à l'IUP Commerce - Vente.

La licence AES présente deux mentions : Administration et gestion des entreprises et Techniques économiques et de gestion. Elle comporte 360 heures de cours et 184 heures de TD, dont 494 heures de tronc commun et 50 pour chacune des mentions. La langue vivante obligatoire représente 75 heures, et une deuxième langue peut être suivie...

La maîtrise AES, qui prolonge la licence avec les mêmes mentions, comporte 518 heures d'enseignement (420 heures de cours, 98 de TD) dans l'option Administration et gestion des entreprises et 484 dans l'option Techniques économiques et de gestion (365 heures de cours, 119 de TD). L'anglais représente 70 heures.

La filière Economie

Le DEUG Economie et gestion est moins lourd que le DEUG AES, mais il présente encore un volume de 495 heures en première année, dont 50 en option, et de 544 heures en deuxième année, dont également 50 en option. Le poids des travaux dirigés est moindre qu'en DEUG AES (environ 32 % en première année, contre 34 % en AES ; 38 % en deuxième année contre 47 % en AES). Le poids de la langue vivante obligatoire, l'anglais, est identique (100 heures, tant en première qu'en deuxième année). Il n'est pas indiqué, dans les documents descriptifs remis aux étudiants, qu'ils peuvent suivre une deuxième langue vivante, mais il est rappelé que l'accès à la maîtrise Affaires internationales nécessite le diplôme d'université de langue.

La licence ès Sciences économiques " pèse " 525 heures (dont 262 heures 30 de cours et autant de TD). Elle est organisée en 4 modules : analyse économique, techniques quantitatives, gestion et langue. L'enseignement de langue est de 100 heures.

L'ouverture de la maîtrise est envisagée à la rentrée universitaire 1997 avec deux mentions : Economie internationale et Techniques de gestion, qui ne feront pas double emploi avec les spécialités existantes à Rouen et à Caen.

La filière Economie se poursuit par des DESS, mais ceux-ci sont gérés par le département des Filières professionnelles. Cette solution suscite des réserves de la part d'enseignants du département AES, Sciences économiques, gestion, qui considèrent que leur département devrait " récupérer " ces formations. Mais le débat qui a eu lieu en 1996 au sein de la faculté a tranché en faveur du maintien d'un département Filières professionnelles. La responsable du département AES, Sciences économiques, gestion, estime en revanche que le département n'a pas vocation à avoir son propre DEA et que les enseignants du Havre doivent davantage s'impliquer dans les DEA existant à Rouen et Caen, dans le but d'obtenir des cohabilitations.

L'examen des taux de réussite aux différents diplômes montre que les résultats sont dans l'ensemble satisfaisants. Le taux de réussite est en DEUG AES et en DEUG d'Economie toujours supérieur à 50 %, et atteint parfois 60 %. Il est du même ordre de grandeur en licence, et dépasse 60 % en maîtrise AES.

La responsable de ce département est consciente du problème que pose le volume horaire excessif par rapport aux maquettes nationales des diplômes. C'est cette préoccupation qui a conduit à limiter l'enseignement obligatoire de langue vivante à une seule langue, donc à 100 heures par an en DEUG AES, rompant ainsi avec l'organisation antérieure. De ce fait, la continuité avec la MST Affaires internationales qui impose la maîtrise de deux langues n'est plus automatiquement assurée, et les étudiants qui envisagent de présenter leur candidature à cette MST doivent s'inscrire parallèlement au diplôme universitaire de langue que préparent, selon les langues, l'ILCO, le département d'anglais, ou la Commission des langues romanes et germaniques.

Le département d'Anglais

Le département d'Anglais gère une filière complète ouverte de 1993 (première année de DEUG) à 1995 (maîtrise). Les effectifs inscrits dans cette filière sont élevés :

- 271 en première année de DEUG ;
- 138 en deuxième année ;
- 110 en licence ;
- 31 seulement en maîtrise ;

soit au total 550 étudiants inscrits (personnes physiques), auxquels s'ajoutent 25 inscriptions pédagogiques (essentiellement en deuxième année de DEUG) d'étudiants inscrits dans d'autres filières.

Le DEUG comporte, en première année (ou plus exactement en 6 modules de premier niveau) 528 heures d'enseignement, si l'on tient compte de 25 heures de cours facultatif de soutien en grammaire. Le sixième module comporte un cours de français obligatoire, ainsi qu'un enseignement de deuxième langue choisi dans une longue liste de langues "classiques" ou d'Extrême-Orient, et une option à choisir parmi le droit, l'économie, les lettres et arts nord-américains ou une troisième langue vivante.

En deuxième année, les étudiants doivent également réussir 6 modules de niveau 2 qui représentent 453 heures d'enseignement.

La licence se présente sous la forme de 7 modules : 5 obligatoires de 275 heures au total, et 2 optionnels de 75 heures équivalent TD.

La maîtrise comporte 4 modules représentant au total 150 heures d'enseignement, répartis à raison des 2/3 en cours et de 1/3 en TD.

Les taux de réussite aux examens sont plutôt élevés : entre 50 et 60 % en DEUG, entre 70 et 80 % en licence, mais moins de 50 % en maîtrise.

La baisse des effectifs à partir de la licence, et plus particulièrement en maîtrise, semble s'expliquer par le fait que le département n'a pas mis en place une préparation aux concours de l'enseignement. Il s'agit d'un choix délibéré justifié, d'une part, par l'existence d'une préparation à Rouen et, d'autre part, par la volonté des enseignants d'anglais de développer leur activité de recherche. Mais l'évasion des étudiants à partir du DEUG incite le département à s'interroger sur le maintien de son attitude à l'égard de la préparation aux concours. Bien qu'aucune décision ne soit prise, la possibilité de développer des cours dans cette perspective est étudiée.

On peut s'étonner, compte tenu des orientations générales de la faculté, que le département d'anglais n'offre pas une filière LEA. De nombreux étudiants préféreraient, semble-t-il, une filière de langues plus " appliquées " que la filière Langues, littératures et civilisations étrangères.

Le responsable du département en est conscient, mais la faculté n'a pas retenu cette idée, notamment pour ne pas faire double emploi avec la filière LEA existant à Rouen, et il n'existe pour l'instant aucun projet pour ouvrir une filière LEA.

Le département d'Anglais n'est, en principe, pas responsable des très nombreux enseignements donnés dans les autres départements, puisqu'officiellement c'est à la " section " d'anglais de recruter des enseignants et de les mettre à la disposition de ces départements. En pratique, ces enseignements pour non-spécialistes font appel à un très grand nombre de vacataires recrutés dans les établissements du second degré. Ces vacataires interviennent aussi la plupart du temps dans la filière anglais et beaucoup sont en fonction depuis plusieurs années.

Le département de Droit

Le département de Droit gère une filière complète qui va de la capacité en droit, ouverte en 1984, à la maîtrise, ouverte en 1992. Les effectifs du département sont les plus élevés de la faculté avec :

- 86 étudiants en capacité ;
 - 385 en première année de DEUG ;
 - 191 en deuxième année ;
 - 106 en licence ;
 - 55 en maîtrise (25 en droit des affaires et 30 en droit public) ;
- soit au total 823 inscrits lors de l'année universitaire 1996-1997.

Ce chiffre est à comparer aux 1 046 étudiants que comptait le département en 1992-1993 : la baisse des effectifs est en effet de 21 %. En 1992-1993, le département de Droit représentait 44 % des effectifs de la faculté ; en 1996-1997, il ne représente plus que le quart des effectifs totaux. Ce déclin est imputable exclusivement au DEUG dont les effectifs ont baissé de 27 % en première année et de 36 % en deuxième. Il s'explique évidemment par la diversification des formations offertes aux étudiants havrais avec l'ouverture successive des DEUG d'Anglais, d'Histoire et de Géographie, d'Economie...

Le DEUG de Droit a une spécialisation " Langues " qui justifie l'importance de l'horaire (12 h 30 de cours, 100 h de TD dans chacune des deux années) consacré à une première langue. Comme en AES, les étudiants ont la possibilité de suivre les enseignements d'une seconde langue vivante, moyennant une inscription supplémentaire au diplôme d'université correspondant.

Le volume total des enseignements offert est de 550 heures, toutes obligatoires (437 h 30 hors langue vivante, dont 75 h de TD). Le volume des enseignements de deuxième année est de 575 h, toutes obligatoires (462 h 30 hors langue vivante, dont 75 en TD).

La licence en droit-langue implique 553 heures d'enseignement, dont 400 h de cours et 78 h de TD hors langue, et 75 h de TD de langue. Il peut s'y ajouter 25 h d'enseignement facultatif d'informatique.

La maîtrise comporte deux mentions :

- la mention Droit des affaires, spécialisation Droit international européen et comparé. Elle offre 460 h d'enseignement, dont 50 h de langue, non compris un enseignement facultatif de 25 h en informatique. Les enseignements se déroulent exclusivement sur le premier semestre de l'année universitaire, les étudiants étant tenus, à partir du mois d'avril, d'effectuer un stage de trois mois minimum pouvant aller jusqu'à six mois (voire plus par

dérogation) et pouvant être effectué dans une université étrangère ou dans une entreprise. Exceptionnellement, le stage peut être remplacé par la rédaction d'un mémoire ;

- la mention Droit public n'offre pas cette possibilité. Elle comporte 615h 30 d'enseignement, dont 100 heures en langue (128 en TD, hors langue). A noter quelle offre 50 h de TD de " préparation aux concours " ;

En troisième cycle, l'université du Havre est cohabilitée pour la préparation de deux DEA de Droit : Droit public avec l'université de Caen, et Droit international et européen avec l'université de Rouen. Les effectifs d'inscrits au Havre à ces deux DEA étaient nuls en 1995-1996 et 1996-1997 ; trois étudiants sont inscrits au DEA de Droit international et européen en 1997-1998. Les enseignants du Havre assurent la majorité des enseignements du DEA de Droit public implanté à Caen... que le département voudrait bien " récupérer " au Havre.

Le département n'offre pas de diplôme préparant aux carrières judiciaires, par souci de ne pas faire double emploi avec les maîtrises existant à Caen et Rouen. Mais la pression pour offrir sur place aux étudiants une formation dans ce domaine est forte, et l'hypothèse de la création d'une maîtrise, option Carrières judiciaires, est envisagée.

De même, en troisième cycle, l'université a déposé un dossier d'habilitation à un DEA en Droit comparé qui a été refusé, mais qui sera redéposé ; un projet de DESS sur le droit de la ville est également à l'étude, ainsi que celui d'un DESS Affaires européennes et internationales. En effet, les étudiants de la filière droit ne trouvent pas, dans les DESS offerts par le département Filières professionnelles, la poursuite naturelle de leurs études.

Les résultats aux examens sont marqués par un taux de réussite élevé, par comparaison avec les taux habituels des facultés de droit. Ce taux fluctue entre 50 et 60 % selon les années en DEUG, 50 et 70 % en licence, autour de 65 % en maîtrise de droit public, et autour de 80 % en maîtrise de droit des affaires. En troisième cycle, il a été signalé précédemment que les effectifs inscrits aux DEA étaient nuls depuis deux ans ; il faut ajouter qu'aucun diplôme n'a été délivré au titre des années universitaires 1993-1994 et 1994-1995 où il y avait pourtant quelques inscrits.

Le département fonctionne difficilement, selon son responsable, avec deux IATOS (dont un à 80 % du temps) et un CES. L'effectif à gérer devrait conduire à affecter une personne supplémentaire, au moins à mi-temps. Mais la politique de la faculté consiste à doter chaque département, quelle que soit sa taille, et compte tenu du nombre global de postes à sa disposition, de deux personnes seulement.

Dans ces conditions, le département estime ne pas avoir les moyens de prendre en charge d'autres fonctions que la gestion de la scolarité, et il refuse par conséquent une plus grande décentralisation qui se traduirait par l'obligation de gérer un budget, de tenir une comptabilité...

Le département Filières professionnelles

Ce département est tout à fait original puisqu'il regroupe des formations de deuxième ou de troisième cycle à finalité professionnelle, faisant appel à diverses disciplines. Il n'y a donc pas, comme dans d'autres départements, une forte corrélation entre le département et la section. En fait, sauf exception, les enseignants qui interviennent dans le département Filières professionnelles ont leur service principal d'enseignement dans d'autres départements. C'est le cas du responsable du département qui est un économiste.

Le département n'existe que depuis un an, le regroupement des filières se justifiant par le fait qu'elles ont toutes pour particularité d'être sélectives, de faire une place importante aux langues (2 au minimum), d'imposer des stages, de faire appel à une forte proportion d'intervenants professionnels... Un conseil de perfectionnement, faisant une large place à des professionnels a été mis en place.

Le département assure la formation dans les filières :

- aménagement : licence et maîtrise, ouvertes en 1995 qui ne comportent qu'un nombre limité d'étudiants (14 en licence, 7 en maîtrise) ;
- affaires internationales (MST), qui existe depuis 1986 et qui offre aux étudiants trois options : Commerce extérieur et finances internationales ; Transports internationaux ; Commerce avec l'Asie. On compte 74 étudiants en première année et 81 en seconde ;
- le diplôme universitaire d'études supérieures en commerce international (8 étudiants) ;
- trois DESS : Logistique des échanges internationaux créé en 1989, avec 24 étudiants ; Banque et finances internationales créé en 1991, avec 23 étudiants ; Commerce et échanges avec l'Asie, créé en 1994, avec 13 étudiants.

Au total, le département accueille donc 244 étudiants, mais ses effectifs sont stables, voire en légère baisse depuis 1992-1993, du fait de la MST.

La licence d'aménagement est organisée en 7 modules obligatoires de 50 heures, dont 4 sont en partie ou en totalité communs avec des modules de la licence de géographie, un module de langue, et deux modules optionnels spécifiques à prendre dans une liste de trois proposés. Au total, le volume de l'enseignement est donc de 450 heures. Un stage de 3 semaines est obligatoire. La maîtrise offre également 450 heures d'enseignement (en fait 350 heures plus la rédaction d'un mémoire lié à la réalisation d'un stage, l'élaboration du mémoire étant indiquée comme requérant 250 heures de travail...).

Le taux de réussite en licence est supérieur à 80 % ; en maîtrise il est de 50 %. Mais il s'agit des résultats d'une seule année, et qui portent sur des effectifs trop restreints pour qu'on puisse les considérer comme significatifs.

La MST offre donc trois options qui partagent des enseignements communs, mais dont la part spécifique est importante. Les volumes horaires sont élevés : 687 heures 30 en première année de l'option Commerce extérieur et finances internationales, 541 heures 30 en deuxième année ; 583 heures 45 en première année de l'option Transports internationaux, 492 en deuxième année ; près de 621 heures en première année de l'option Commerce avec l'Asie, et 632 en deuxième année. Ces volumes s'expliquent notamment par la place accordée aux langues vivantes. Dans les deux premières options, l'anglais et une seconde langue sont obligatoires et représentent 100 heures chacune en première année, 72 en deuxième année ; dans l'option Commerce avec l'Asie, à côté de l'anglais, 4 autres langues sont enseignées (chinois, japonais, coréen et indonésien) à raison de 100 heures chacune en première année comme en deuxième année.

Les taux de réussite aux différentes années de la MST sont, de façon tout à fait normale, très élevés (supérieurs à 90 %).

Un diplôme d'université Etudes supérieures en commerce international offre une possibilité de prolongation des études aux titulaires de la MST, quelle que soit l'option qu'ils ont suivie. Son contenu consiste principalement en un stage à suivre soit auprès d'une entreprise à l'étranger, soit auprès d'une université ou école étrangère, avec soutenance d'un mémoire. L'effectif inscrit en 1996-1997 est de 8.

Les trois DESS sont construits sur la même base horaire de 300 heures, non compris le stage de trois mois conduisant à la rédaction d'un mémoire. Les taux de réussite sont satisfaisants, bien qu'un peu faibles (60 à 70 % seulement) dans le DESS Commerce et échanges avec l'Asie.

La création d'une quatrième option de la MST Commerce avec l'Amérique latine est à l'étude.

A l'exception de la filière aménagement, les formations proposées sont bien rodées. Le directeur du département relève cependant quelques problèmes :

- dans le recrutement : du fait de l'ouverture de l'IUP, le nombre des candidats est moins important qu'il y a quelques années. Alors que le taux de sélection était élevé il y a 5 ans, les responsables de formation ont actuellement de la difficulté à trouver de bons candidats. L'exigence de deux langues est très contraignante, d'autant que la filière AES ne rend plus la deuxième langue obligatoire, mais se contente d'encourager les étudiants à suivre, moyennant un droit d'inscription supplémentaire, les enseignements d'une deuxième langue ;
- dans le contenu des formations : il existe une forte pression pour faire évoluer celles-ci vers des contenus encore plus professionnels ; or il faut conserver un équilibre avec la dimension universitaire et éviter un " pilotage par l'aval " trop marqué ;
- dans le suivi des étudiants : jusqu'à la création du département, ce suivi n'était pas assuré de façon systématique, sauf dans le DESS Logistique des échanges internationaux.

Le département Sciences humaines et sociales

L'ouverture, en 1992, de la première année du DEUG de Sciences humaines et sociales, mentions Histoire et Géographie, suivie en 1993 de l'ouverture de la deuxième année, et en 1994 de celle des licences d'Histoire et de Géographie, a eu pour effet d'accroître fortement les effectifs qui ont été multipliés par 5,5 entre 1992-1993 et 1996-1997. Les effectifs pour la dernière année universitaire, sont les suivants :

- 291 étudiants en première année de DEUG (216 en histoire, 75 en géographie) ;
- 237 en deuxième année de DEUG (185 en histoire, 52 en géographie) ;
- 78 en licence d'Histoire ;
- 40 en licence de Géographie ;
- 7 en DEA Géographie et aménagement ;
- 17 en DEA Cultures et sociétés - réaménagement des sociétés ;

soit au total 670 étudiants, ce qui en fait le deuxième département de la faculté par sa taille. La maîtrise d'Histoire, orientée vers l'histoire maritime et portuaire, a été ouverte en octobre 1997.

Le nombre des inscrits pédagogiques en deuxième année de DEUG de Géographie et d'Histoire est sensiblement plus élevé que celui des inscrits administratifs : il est en effet de 164 en géographie, de 216 en histoire, par accueil d'étudiants venant d'autres départements.

Les deux années de DEUG sont organisées en modules. Six modules sont de niveau 1 et représentent 450 heures d'enseignement, dont 100 heures de langue vivante ; le niveau 2 est lui aussi constitué de 6 modules, pour 450 heures, dont 100 de langue vivante.

L'organisation des licences d'Histoire, mention géographie et de Géographie, mention histoire est symétrique, même si le volume horaire proposé aux étudiants est différent. La licence d'Histoire comporte, outre 50 heures de langue vivante, 275 heures de spécialités, auxquelles s'ajoutent 175 heures de géographie prises parmi les modules offerts aux étudiants de la licence de Géographie ; soit un total de 500 heures. La licence de Géographie comporte 50 heures de langue vivante, 250 heures de spécialités et 150 heures d'histoire, soit un total de 450 heures.

Les étudiants de licence ont la possibilité de suivre une formation intitulée " Initiation aux fonctions et aux métiers de la documentation " de 125 heures, leur donnant la licence d'Histoire ou de Géographie avec une option documentation.

Les taux de réussite dans la filière histoire et géographie sont médiocres : peu supérieurs à 50 % en DEUG.

Si le département n'offre pas de poursuite d'études en maîtrise, il est en revanche présent en troisième cycle à travers deux DEA en cohabilitation. Le DEA Géographie et aménagement est cohabilité avec l'université de Rouen ; il comporte des enseignements communs aux deux universités et des enseignements spécifiques dans le cadre d'options. C'est

l'option Transports internationaux qui est enseignée au Havre, en relation avec l'équipe de recherche d'accueil qu'est le CIRTAI. Le DEA Cultures et sociétés - Réaménagement des sociétés : entre traditions culturelles et nouvelles technologies est en cohabitation avec l'université Lille III et l'université d'Artois.

Le département se propose d'accueillir le DEUG de Lettres modernes, sans enthousiasme particulier, mais on voit mal dans quel autre département il pourrait prendre place. Il est également à l'origine du projet - approuvé par la faculté puis, en septembre dernier, par l'université - de création d'un DEUG de Sociologie avec deux dominantes : sociologie-histoire et sociologie-géographie.

Ce projet est justifié, notamment, aux yeux de ses initiateurs par le souhait d'accueillir dans l'université, l'Institut havrais de Sociologie économique et culturelle, association logée dans des locaux de la ville du Havre qui deviennent trop petits, qui était financée par la Chambre de Commerce, mais qui a perdu ce soutien. L'institut possède un fonds documentaire important et publie une revue, au nombre d'abonnés modeste, mais de rayonnement international. Le "sauvetage" de ce centre de recherche suppose que l'université lui apporte un soutien institutionnel ; son intégration dans l'université a été proposée au Conseil d'administration. Pour les partisans de ce projet, l'accueil de l'institut dans l'université devrait s'accompagner de la création d'une filière de formation, en commençant par un DEUG d'Ethno-sociologie.

La licence et la maîtrise d'Aménagement auraient leur place dans le département puisqu'elles sont entièrement assurées par des enseignants de géographie, mais le critère adopté pour constituer le département Filières professionnelles a été celui de la sélection à l'entrée dans les formations.

Le responsable du département considère qu'il accueille en DEUG beaucoup d'étudiants qui sont peu motivés, qui ont choisi l'histoire ou la géographie par rejet des autres formations proposées, de sorte que l'absentéisme est important et que les enseignants doivent beaucoup investir pour les faire travailler individuellement et en équipe.

Le département ILCO (Institut des langues et civilisations orientales)

Ce département est de création récente et il ne compte qu'un tout petit nombre d'étudiants inscrits administrativement (17), mais son rôle est important dans la délivrance du diplôme d'université de langues auquel les étudiants des différentes filières peuvent s'inscrire, et sont encouragés à s'inscrire. Aussi, les inscrits pédagogiques sont au nombre de 237, en forte croissance par rapport aux années antérieures.

Les enseignements proposés sont répartis en trois niveaux, chaque niveau correspondant à une année, avec des volumes d'enseignement variant, selon les langues, entre 50 et 125 heures par an. Les langues proposées sont "classiques" (anglais, allemand, espagnol, italien, portugais) ou plus "exotiques" (chinois, coréen, japonais, malais-indonésien et russe).

Le diplôme d'université est de fait reconnu par l'INALCO qui accepte ses titulaires en licence, bien qu'aucune convention n'existe entre l'INALCO et l'université du Havre. L'ILCO a l'avantage de s'appuyer sur un corps enseignant limité en nombre mais solide et motivé. Les enseignants sont compétents non seulement dans les langues enseignées, mais aussi dans la connaissance des pays - où ils ont souvent vécu -, en particulier sous l'angle économique. Il dispose d'une documentation très développée sur les pays d'Asie. Sa capacité d'accueil n'est pas saturée.

Les enseignants de l'ILCO sont fortement impliqués dans la mention Commerce avec l'Asie de la MST Affaires internationales, et le DESS Commerce et échanges avec l'Asie, bien que ces diplômes soient gérés par le département Filières professionnelles. Le DESS n'est pas

une cinquième année de la MST, car il est conçu pour accueillir des étudiants d'origines diverses intéressés par l'Asie.

L'IUP Commerce-Vente

L'IUP est issu de la MST Commerce international qui, avec la MST Affaires internationales, constituait le cœur initial de la faculté. Il conduit en trois ans les étudiants à une maîtrise. La première année est générale et conduit à un DEUG Commerce-Vente ; elle comporte 768 heures d'enseignement et accueillait 53 étudiants en 1996-1997. La seconde année, sanctionnée par une licence de même intitulé, est également générale ; elle comporte 790 heures d'enseignement et accueille 111 étudiants. La troisième année est organisée en trois spécialisations : NCI (Négociation et commercialisation internationales), MVA (Management des ventes et des achats) et CPI (Commercialisation des produits industriels) conduisant à autant de maîtrises. Le volume annuel de l'enseignement est en moyenne de 510 heures, et les effectifs de 104.

Dans toutes les années, deux langues vivantes dont l'anglais sont obligatoires.

En deuxième année d'IUP, une douzaine d'étudiants sont soumis à un régime d'alternance (2 jours et demi par semaine en entreprise et 2 jours et demi à l'université). Cette expérience est jugée enrichissante, même si la gestion administrative des dossiers est très lourde.

Lors de sa création, l'IUP avait souhaité constituer une UFR autonome. Cette solution n'a pas été retenue et cette revendication n'est plus d'actualité. Mais l'IUP est soucieux de conserver sa relative autonomie et n'accepterait aucune solution institutionnelle qui menacerait de la limiter.

2 - Les problèmes généraux de la faculté

Bilan pédagogique de la faculté des Affaires internationales

Le nombre total des étudiants de la faculté des Affaires internationales, si l'on ajoute aux chiffres des effectifs recensés dans la présentation des différents départements 45 auditeurs libres et 22 doctorants, est de 3 242 inscrits physiques, et de 3 642 inscrits pédagogiques qui se répartissent en :

- 2 023 en premier cycle (2191 inscrits pédagogiques) ;
- 957 en deuxième cycle (966 inscrits pédagogiques) ;
- 114 en troisième cycle (115 inscrits pédagogiques) ;
- 148 en autres formations (370 inscrits pédagogiques).

Les effectifs de la faculté ont donc augmenté de 35,5 % entre les années universitaires 1993-1994 et 1996-1997. Mais cette augmentation est très inégalement répartie, entre les cycles, et entre les départements.

Entre les cycles : l'augmentation du premier cycle est de 17,4 %, alors que les effectifs des deuxième et troisième cycles ont doublé. La pyramide est plus équilibrée qu'en début de période, ce qui traduit la " maturation " de l'université.

Entre les départements : tandis que le département des Sciences humaines et sociales voit ses effectifs multipliés par 5,5, le département d'Anglais par 4,2, les effectifs du département de Droit baissent de 21,3 % et ceux d'AES de 13,7 %.

Ces modifications sont évidemment la conséquence de la mise en œuvre des nouvelles habilitations. Il est logique que les effectifs de Sciences humaines et sociales aient

augmenté à la suite de l'ouverture en 1992-1993 de la première année des DEUG d'Histoire et de Géographie, puis des licences d'Histoire et de Géographie en 1994. De même, la croissance des effectifs du département d'Anglais répond à l'ouverture de la première année du DEUG d'Anglais en 1992, suivie par la deuxième année, la licence et enfin la maîtrise en 1995.

Il est également logique que les formations qui existaient avant ces créations aient perdu des étudiants. La baisse est forte dans le département de Droit qui délivrait déjà les diplômes actuels en 1992 - à l'exception de la maîtrise de droit public, ouverte en 1993 - et qui a subi une chute importante des effectifs de DEUG (- 30 %). Dans le département AES, Sciences économiques, gestion, la baisse considérable des effectifs du DEUG AES (- 52,3 %) n'est que partiellement compensée, à partir de 1994, par l'ouverture du DEUG d'Economie-gestion.

Restent enfin les filières professionnelles. Les effectifs du département qui porte ce nom sont stables, malgré la baisse du nombre des étudiants de la MST Affaires internationales (- 23,6 %), compensée en partie par l'ouverture de la licence et de la maîtrise d'aménagement en 1995. Dans le même temps, l'IUP Commerce-Vente se mettait en place, prenant la suite de la MST Négociation et commerce international ; ses effectifs sont aujourd'hui plus importants que ceux de la MST Affaires internationales et, plus généralement, que ceux du département Filières professionnelles.

Dans l'ensemble, on peut estimer que les enseignements en place fonctionnent bien, malgré un encadrement médiocre, grâce à la mobilisation forte de vacataires extérieurs, particulièrement en langues vivantes. Nous avons vu que les taux de réussite étaient plutôt satisfaisants.

Mais la caractéristique commune des formations proposées est l'importance du volume d'heures proposées, non seulement dans les filières professionnelles, mais dans les formations générales. Les étudiants bénéficient, mais souffrent également, de cette situation qui tend à compenser l'absence de tradition et de culture universitaire, mais qui conduit certains à parler d'une université " lycéenne ".

La place accordée aux enseignements de langues vivantes dans le premier cycle, qui contribue à accroître un volume d'enseignement déjà anormalement lourd, reste une spécificité notable, même si la tentation de réduire cette place, pour se rapprocher des maquettes nationales sans toucher aux disciplines de base, existe. Mais l'importance des langues vivantes ne suffit pas à inscrire les filières de premier cycle dans le projet initial à l'origine de la faculté : il s'agit, sauf exception, de formations " banales ".

Cette évolution était sans doute inévitable pour répondre à la demande locale forte qui veut que l'université du Havre soit une université " de proximité " offrant aux étudiants des possibilités de formation générale pour leur éviter de devoir aller préparer des DEUG " classiques " à Rouen ou à Caen. Cette même pression devrait renforcer cette évolution, même si la faculté n'a pas vocation à accueillir une panoplie complète de DEUG et *a fortiori* de licences et de maîtrises.

Aussi, la faculté n'est guère favorable à la mise en œuvre du DEUG de Lettres modernes, même si l'habilitation a été obtenue. Elle est plus nettement hostile encore à l'hypothèse de création d'un DEUG de Sociologie, même si elle reconnaît que l'existence d'enseignements communs avec les DEUG d'Histoire et de Géographie en limiterait le coût.

La mise en œuvre de la filière Lettres modernes paraît bien s'inscrire dans la vocation de l'université du Havre, en tant qu'université de proximité. On peut avoir en revanche des doutes sur l'intérêt de développer une filière de sociologie. Enfin on peut s'étonner que la création d'une filière (au moins d'un premier cycle) LEA, qui répondrait à la fois à la pression de la demande et réaffirmerait la vocation internationale et " appliquée " qui caractérisait le projet initial de la faculté, ne soit pas envisagée.

La scission de la faculté et l'avenir des nouvelles composantes

Le pré-rapport d'évaluation du CNE évoquait longuement la crise que connaissait, lors de la première visite des experts, la faculté des Affaires internationales. Cette crise a trouvé son aboutissement dans un vote du Conseil d'administration de l'université qui, le 5 mars 1998, a approuvé la création d'une nouvelle UFR, la faculté des Lettres et des sciences humaines, par 26 voix pour et 6 contre sur 32 suffrages exprimés et 34 votants. Si ce vote est loin de résoudre tous les problèmes, il les pose en des termes nouveaux, de sorte qu'il n'est plus nécessaire de retracer de façon détaillée les causes de la crise, de présenter les points de vue des différents acteurs intéressés et d'analyser les facteurs qui ont conduit à cette décision.

Rappelons toutefois que le problème de l'éclatement de la faculté était posé par le département Sciences humaines et sociales sur la base de deux séries d'arguments : des arguments concernant l'organisation de la faculté (l'insuffisante autonomie des départements), et des arguments de nature plus pédagogique sur les orientations des formations organisées par la faculté. Face à cette demande de création d'une structure nouvelle un vaste débat interne à la faculté s'est développé et les organes dirigeants ont pris position. Une consultation a été organisée par la présidence de l'université en février 1997, à laquelle une partie non négligeable des enseignants a refusé de prendre part, ce qui a fait apparaître l'existence d'une majorité favorable au maintien de la faculté, mais aussi celle d'une forte minorité en faveur d'une scission. Le président de l'université a estimé que l'importance de cette minorité justifiait qu'il saisisse le Conseil de l'université, ce qui a été fait en mars 1998. Le fait qu'une pétition hostile à la scission de la faculté des Affaires internationales ait été signée par 36 enseignants sur 70, et par 27 personnels IATOS sur 30 de cette faculté n'a pas empêché le Conseil de l'université d'estimer souhaitable à une forte majorité la création d'une nouvelle UFR.

Cette création est présentée comme une étape du développement de l'université et une réponse institutionnelle au développement de nouveaux projets pédagogiques. Le président de l'université et les promoteurs de la nouvelle faculté insistent sur le fait qu'il ne s'agira pas d'une UFR de Lettres et sciences humaines "classique", mais qu'elle doit faire preuve d'originalité en développant de nouvelles filières professionnelles. Selon une note remise par la présidence (note sur la base de laquelle le débat au Conseil de l'université a été introduit ?), *"en associant des formations générales et des formations professionnelles, il s'agit de favoriser la promotion et l'insertion d'étudiants qui s'orientent vers les carrières de l'enseignement primaire et secondaire, les carrières administratives publiques ou privées pour lesquelles la maîtrise de la langue et des moyens modernes de communication, la connaissance du monde et de son histoire, la capacité à analyser le fonctionnement des acteurs sociaux, politiques, économiques, culturels sont des atouts."*

Le projet s'articule autour de formations existantes : le DEUG, la licence et la maîtrise d'Histoire, le DEUG et la licence de Géographie, la licence, la maîtrise et le DEA d'Aménagement, et, sous réserve que les habilitations demandées soient accordées, le DEUG de Lettres, le DEUG de Sociologie et un DESS "Stratégies d'entreprise et logiques territoriales". Le nouvel ensemble réunirait, en ne tenant pas compte des effectifs pouvant être attirés par les nouvelles habilitations, plus de 700 étudiants et 22 enseignants ou enseignants-chercheurs et, à terme, 1 000 étudiants. De nouvelles habilitations devraient être demandées pour permettre l'organisation de formations couvrant les trois cycles en lettres et en sociologie, ainsi que des formations offrant aux étudiants issus des DUT Information et communication et Carrières sociales la possibilité de poursuivre leurs études. Bien évidemment, l'université entend fonder des demandes de moyens dans le cadre du contrat d'établissement et du contrat de plan Etat-Région sur la base des nécessités du développement de la nouvelle faculté.

Il est trop tôt et nous ne disposons pas de tous les documents nécessaires pour apprécier les conséquences de la décision de création de la nouvelle faculté. Tout au plus, pouvons-nous formuler quelques remarques :

- les personnels seront affectés à la nouvelle faculté "par décision du Conseil d'administration après adhésion au projet de la nouvelle composante des personnes concernées

et sur la base du volontariat. ” Cette procédure est de nature à apaiser les craintes des personnels d’être contraints à une affectation qu’ils ne souhaiteraient pas. Toutefois, l’expérience de scissions intervenues dans d’autres universités conduit à mettre en garde contre les conséquences éventuellement néfastes de décisions d’affectation qui ne tiendraient compte que des desiderata des personnes. Il peut en résulter l’éclatement d’équipes pédagogiques, la dispersion d’enseignants relevant de la même discipline dans des structures différentes entre lesquelles la coopération peut s’avérer difficile. Le maintien de la cohérence des équipes pédagogiques, dans un souci de bonne efficacité du service public, doit être mis en balance avec l’expression des désirs personnels des enseignants qui, éventuellement, pourraient nuire à cet objectif ;

- il est clair que la réalisation des projets pédagogiques de la faculté des Affaires internationales et ceux de la faculté des Lettres et sciences humaines suppose que les enseignants qui seront rattachés à ces deux composantes collaborent entre eux, comme ils collaboraient, de département à département, au sein de la même faculté. Il s’agit là d’une évidence, mais sa mise en œuvre ne va cependant pas de soi, et l’université devra veiller à ce que les “ rancœurs ” pouvant subsister à l’issue de la crise et les divergences d’intérêt naturelles entre les deux composantes soient surmontées et n’empêchent pas l’indispensable coopération ;

- de même l’université devra être attentive à ce que ne se développe pas, dans les deux composantes, la tentation du repli sur la discipline et sur les formations les plus classiques. Ce serait certes contraire aux déclarations des enseignants qui défendaient le projet de création d’une nouvelle faculté, comme de ceux qui argumentaient en faveur de maintien de la faculté des Affaires internationales dans sa composition antérieure ; ce serait également contraire aux orientations affichées par la présidence de l’université et approuvées par le Conseil. Mais là encore la tentation peut exister, dans chacune des nouvelles composantes, de s’écarter des intentions exprimées ;

- la décision du Conseil de l’université n’apporte pas de réponse à un problème qui était posé dans le cadre des réflexions sur l’évolution de la faculté des Affaires internationales et qui concerne l’éventuelle création d’un “ Centre de langues ”. En effet, il existe incontestablement, dans l’organisation de la faculté des Affaires internationales entre départements et sections, une confusion en ce qui concerne la gestion pédagogique des enseignements de langue - plus précisément d’anglais - pour les non-spécialistes. Le problème posé - au demeurant classique et que l’on rencontre dans d’autres universités - ne peut être réglé simplement par une meilleure définition des rôles. Il est sans doute souhaitable, pour des raisons pédagogiques plus d’ailleurs que pour des raisons administratives, de distinguer plus clairement une structure ayant la responsabilité de la formation des spécialistes, et une autre, au service des autres formations de l’ensemble de l’université, ayant la responsabilité des enseignements pour non-spécialistes. Le projet, dont le contenu doit être précisé, d’un Centre de langues va dans ce sens ;

- s’agissant de la faculté des Affaires internationales, il n’est pas certain que le fait d’avoir détaché des formations “ classiques ” des filières à vocation professionnelle pour les regrouper dans un département spécifique soit une bonne idée. Ce département devrait d’ailleurs perdre la responsabilité de la licence et de la maîtrise d’Aménagement au profit de la faculté des Lettres et des sciences humaines. Le principe même de l’existence d’un département “ Filières professionnelles ” pourrait être reposé à cette occasion. En effet, la préoccupation du devenir des étudiants doit inspirer l’ensemble des formations, et la constitution d’un “ espace réservé ” aux formations professionnelles ne va pas en ce sens. Il est d’ailleurs à craindre que les enseignants sollicités par les besoins de leur discipline aient des difficultés à maintenir un engagement très lourd hors de la structure à laquelle ils appartiennent - ou plus exactement à laquelle ils considèrent qu’ils appartiennent puisqu’en droit, ils ne sont pas rattachés à un département, mais sont en poste à l’université et affectés à la faculté. Il pourrait donc être préférable - à supposer qu’une organisation en département soit maintenue - que les filières professionnelles s’inscrivent dans la continuité des formations de premier ou de second cycle qui y préparent.

Le département AES, Sciences économiques, gestion

Intitulé du diplôme	Mention	Année de création	Effectifs en 1996-1997
<i>DEUG</i>			
	Administration économique et sociale	1ère : 1985 2ème : 1986	197 113
	Economie et gestion	1ère : 1994 2ème : 1995	104 43
<i>LICENCE</i>			
Administration économique et sociale	Documentation Administration et gestion des entreprises Techniques économiques de gestion	1993	89
Sciences économiques		1996	20
<i>MAITRISE</i>			
Administration économique et sociale	Administration et gestion des entreprises Techniques économiques de gestion	1994	37

En 1996-1997, le département accueillait donc 603 étudiants (inscrits physiques).

Le département d'Anglais

Intitulé du diplôme	Mention	Spécialisation	Année de création	Effectifs en 1996-1997
<i>DEUG</i>				
Lettres et langues	Langues, littératures et civilisations étrangères	Anglais	1ère : 1992 2ème : 1993	271 138
<i>LICENCE</i>				
Langues, littératures et civilisations étrangères	Anglais Documentation	Anglais	1994	110
<i>MAITRISE</i>				
Langues, littératures et civilisations étrangères		Anglais	1995	31

En 1996-1997, le département accueillait donc 550 étudiants (inscrits physiques).

Le département Droit

Intitulé du diplôme	Mention	Spécialisation	Année de création	Effectifs en 1996-1997
<i>DEUG</i>				
Droit		Langues	1ère : 1989 2ème : 1990	385 191
<i>LICENCE</i>				
Droit	Droit Documentation		1991	106
<i>MAITRISE</i>				
Droit	Droit des affaires Droit public		1992 1993	25 30
<i>AUTRES FORMATIONS</i>				
Capacité en droit			1984 1985	69 17

En 1996-1997, le département accueillait donc 823 étudiants (inscrits physiques).

Le département Filières professionnelles

Intitulé du diplôme	Mention	Année de création	Effectifs en 1996-1997
<i>LICENCE</i>			
Aménagement		1995	14
<i>MAITRISE</i>			
Aménagement		1995	7
<i>MST</i>			
Affaires internationales	Commerce extérieur et finances internationales Transports internationaux Commerce avec l'Asie	1ère : 1986 2ème : 1987	74 81
<i>D.U.</i>			
Et. sup. en commerce internat			8
<i>DESS</i>			
Banque et finance internationales		1991	23
Commerce et échanges avec l'Asie		1994	13
Logistique des échanges internationaux		1989	24

En 1996-1997, le département accueillait donc 244 étudiants (inscrits physiques).

Le département Sciences humaines et sociales

Intitulé du diplôme	Mention	Année de création	Effectifs en 1996-1997
<i>DEUG</i>			
Sciences humaines et sociales	Géographie	1ère : 1992 2ème : 1993	75 52
	Histoire	1ère : 1992 2ème : 1993	216 185
<i>LICENCE</i>			
Géographie	Histoire Documentation	1994	40
Histoire	Géographie Documentation	1994	78
<i>DEA</i>			
Géographie et aménagement		1992	7
Réaménagement des sociétés		1995	17

En 1996-1997, le département accueillait donc 670 étudiants (inscrits physiques).

L'IUP Commerce-Vente

Intitulé du diplôme	Mention	Année de création	Effectifs en 1996-1997
1ère année (DEUP)	Commerce Vente	1993	53
2ème année (Licence)	- Négociation et commercialisation internationale - Management des ventes et achats - Commercialisation des produits industriels	1993	111
3ème année (Maîtrise)	idem	1994	104

En 1996-1997, le département accueillait donc 268 étudiants (inscrits physiques).

Evolution des effectifs de la faculté des Affaires internationales par département

	1992	1993	1994	1995	1996	1996/1993
AES, Sciences économiques, gestion	699	635	638	601	603	- 13,7 %
Anglais	130	255	424	486	550	+ 323,1 %
Droit	1046	1070	950	834	823	- 21,3 %
Filières professionnelles	247	243	238	252	244	- 1,2 %
Sciences humaines et sociales	122	321	564	654	670	+ 449,2 %
ILCO	1	7	9	13	17	
IUP Commerce-Vente	96	186	235	208	268	+ 179,2 %
Autres formations	51	45	59	68	67	+ 47,1 %
Total	2392	2762	3117	3116	3242	+ 35,5 %

Evolution des effectifs de la faculté des Affaires internationales par cycle

	1992	1993	1994	1995	1996	1996/1993
1er cycle	1723	1949	2102	2017	2023	+ 17,4 %
2ème cycle	484	614	778	852	957	+ 97,7 %
3ème cycle	57	87	95	101	114	+ 100,0 %
Autres formations	128	112	142	146	148	+ 15,6 %
Total	2392	2762	3117	3116	3242	+ 35,5 %

III - La faculté des Sciences et techniques

Son origine remonte à la création d'une UER décentralisée de l'université de Rouen en 1970. Devenue faculté des Sciences et techniques en 1984, avec la création de l'université du Havre, elle fonctionne sur la base de statuts qui ont été modifiés en 1995. Mais les changements intervenus à cette date sont mineurs et ne remettent pas en cause les principes de son fonctionnement. Le doyen est assisté de deux vice-doyens et non plus d'un seul adjoint, etc. Il s'agit de modifications techniques sans signification politique.

La faculté est administrée par un conseil de 31 membres (10 enseignants ou assimilés, 3 IATOS, 3 " usagers " et 5 personnalités extérieures). Le règlement intérieur complète le dispositif en créant un bureau de 9 membres constitué du doyen, des deux vice-doyens, d'un représentant des personnels IATOSS et de représentants de départements (un représentant par département ou pour deux départements). Il crée également des commissions : enseignement, recherche, informatique et locaux.

Cette organisation semble fonctionner de manière harmonieuse et démocratique.

La faculté " *se compose de départements de formations et de laboratoires ou centres de recherche* " dont la liste est précisée dans le règlement intérieur. Les départements de formation sont au nombre de 7 : Electronique-électrotechnique-automatique, Physique, Mathématiques, Informatique, Mécanique, Chimie, Biologie-géologie. Chaque département est animé par un " coordinateur " élu par les enseignants du département, qui est chargé de préparer la répartition des enseignements et la présentation des demandes de moyens. En fait, ces départements constituent des lieux de coordination plus que des centres institutionnels de décision. Leur rôle semble être beaucoup plus modeste que dans la faculté des Affaires internationales. Il ne paraît donc pas justifié de faire une présentation des formations offertes par la faculté en respectant cette organisation.

Pour faciliter la comparaison avec la situation décrite dans le rapport du CNE de 1992, on peut rappeler que celui-ci soulignait que le deuxième cycle, constitué essentiellement de MST, était fortement déconnecté du premier, constitué du DEUG A (SSM) et B (SNV) : les étudiants de premier cycle ne trouvaient pas dans les seconds cycles offerts la réponse à leurs besoins, et les MST accueillait une forte proportion d'étudiants ayant fait leur premier cycle ailleurs qu'au Havre, de sorte qu'il y avait " *un renouvellement à peu près complet des étudiants quand on passe de l'un à l'autre du point de vue du flux des étudiants* ". Le tableau actuel est profondément différent.

1 - Le premier cycle

Les DEUG A et B qui existaient depuis 1985 ont été remplacés en 1994 par le DEUG Sciences, avec trois mentions, Sciences de la matière ; Mathématiques, informatique et application aux sciences ; Sciences de la vie. Ces DEUG sont organisés en semestres. Chaque année représente 576 heures d'enseignement scientifique auxquelles s'ajoutent des modules d'anglais et d'expression écrite et orale de 96 heures. Le tutorat est assez fortement développé mais consiste principalement en un tutorat d'accueil. La rénovation des DEUG a permis une augmentation significative des taux de réussite aux examens.

Les effectifs de la première année sont stables : 490 étudiants inscrits (répartis à raison de 124 en Sciences de la matière, 156 en Mathématiques, informatique et applications aux sciences, 210 en Sciences de la vie) contre 485 en 1992 dans les premières années des DEUG A et B. Les taux de passage de 1ère en 2ème année sont en très nette augmentation mais, s'ils sont élevés dans les deux premières mentions, ils sont en revanche modestes dans la troisième, comme ils étaient faibles du temps du DEUG SNV.

En 1993 a été ouverte la première année d'un DEUG de Technologie industrielle qui accueillait 68 étudiants en 1996-1997, et, en 1994, sa deuxième année (22 étudiants en 1996-1997). On constate que les effectifs fluctuent depuis 1993 autour de 70 en première année, mais que ceux de deuxième année ont régulièrement diminué et semblent témoigner d'un taux de passage très médiocre et en déclin. Ce DEUG assure 624 heures d'enseignement annuel et est organisé également en semestres.

Globalement, les effectifs de premier cycle ont augmenté en 1993 et 1994 ; ils sont depuis stables, aux alentours de 900 étudiants. La croissance entre 1992 et 1996 est de 23 %.

2 - Le deuxième cycle

En 1992, le deuxième cycle de la faculté était constitué de trois MST et d'une licence et maîtrise de Technologie mécanique. Cette dernière filière avait été ouverte en 1989 et 1990. Elle confortait la vocation technologique et professionnalisée de l'université et la conduisait à participer à la formation des maîtres du second degré en technologie. Les MST étaient, dans l'ordre de leur création, la MST de Génie civil (1979), celle de Technologies avancées de la maintenance (1985), et celle de Chimie des arômes et des parfums (1989).

Ces formations existent encore aujourd'hui, même si la dernière citée a changé d'intitulé et a élargi son domaine (ce que recommandait le rapport du CNE) en devenant "Chimie et industries connexes". Ce pôle technologique, noyau historique du second cycle de la faculté, accueillait 255 étudiants en 1992-1993 et 262 en 1996-1997. Sa taille est donc stable, cette stabilité résultant de compensations entre une augmentation des effectifs de la MST Chimie et industries connexes, du fait de l'ouverture progressive des nouvelles options, et une baisse de ceux de la MST Techniques avancées de la maintenance. Cette MST se singularise également par des taux de passage de première en deuxième année relativement faibles pour une formation de ce type. La faculté, consciente de cette difficulté, a profondément remanié l'organisation des enseignements et espère ainsi pouvoir enrayer la tendance à la baisse des effectifs.

Si l'on tient compte du fait que la MST Chimie et industries connexes offre cinq options (Chimie et gestion d'entreprise, droit des affaires, Chimie analytique, Synthèse organique et relation structure-activité, Cosmétologie, Chimie des arômes et des parfums), et la MST Technologies avancées de maintenance, trois (Génie électrique, Génie mécanique, Systèmes d'information), on constate que les étudiants des MST se répartissent en fait entre 9 filières, et que l'effectif moyen par filière en première année est de 14, ce qui est évidemment très faible, et de moins de 10 en deuxième année. Essayer de dépasser ce chiffre n'est visiblement pas l'objectif des responsables qui craignent des difficultés de placement pour leurs diplômés.

On perçoit donc bien les problèmes auxquels se heurte l'université pour maintenir ce pôle technologique et professionnalisé constitué par les MST : pour "coller" au marché de l'emploi, il faut multiplier les options et contrôler les effectifs, ce qui induit des coûts de formation élevés. De plus, les efforts consentis au cours des dernières années ont des résultats décevants, au moins en termes d'effectifs globalement accueillis...

En ce qui concerne la filière de Technologie mécanique, les effectifs ont très sensiblement baissé en licence ; ils sont stables en maîtrise, mais devraient nécessairement baisser puisqu'en 1996-1997, le nombre des étudiants de maîtrise (29) est supérieur à celui de la licence (22). En fait, cette filière connaît au niveau du second cycle la même désaffection que le DEUG de Technologie industrielle.

Autour de ces quatre formations technologiques qui existaient en 1992, de nouvelles formations ont été mises en place :

- la licence et la maîtrise de Mathématiques, mention ingénierie mathématique, en 1992 et 1993 ;
- la licence d'Ingénierie électrique en 1992, suivie de la maîtrise Electronique, électrotechnique et automatique, mention électronique de puissance en 1993 ;
- la licence et la maîtrise de Physique, mention physique et applications en 1993 et 1994 ;
- la licence de Biologie, mention biologie générale - sciences de la terre en 1995, et la maîtrise Biologie des populations et des écosystèmes, mention environnement en 1996 ;
- la licence et la maîtrise d'Informatique en 1996 et 1997.

En ce qui concerne la licence de Mathématiques, les effectifs ont fortement et régulièrement augmenté depuis 1992 pour atteindre la centaine. La qualité des enseignants de mathématiques incite les étudiants du DEUG à poursuivre leurs études dans cette licence plutôt qu'en physique dont les effectifs stagnent. La maîtrise a des effectifs beaucoup plus faibles puisqu'elle ne compte que les étudiants qui ne sont pas partis à Rouen pour préparer le CAPES.

La filière EEA est incontestablement proche, dans ses objectifs, du pôle des formations technologiques et professionnalisées créées avant 1992. La licence n'a pas connu une montée en charge progressive des effectifs qui, dès la première année, ont atteint le "niveau de croisière", ce qui signifie que ces effectifs sont stables, voire déclinants, depuis deux ans. Il en est de même pour la maîtrise.

Les évolutions des effectifs dans les formations plus récemment ouvertes ne sont pas significatives, encore que ceux de la filière Physique ne soient pas en progression.

L'évolution du second cycle depuis 1992 est donc marquée par cet effort important de création de nouvelles formations qui répondent à la nécessité d'offrir aux étudiants havrais la possibilité de poursuivre leurs études sur place. Il en résulte un changement très sensible de la physionomie de ce deuxième cycle, qu'on peut révéler en classant les étudiants en deux catégories : les formations technologiques (MST, licence et maîtrise de Technologie mécanique, licence et maîtrise EEA) et les formations "académiques".

	1992	1993	1994	1995	1996
Effectif des form. technologiques	307	323	320	337	329
Effectif des form. académiques	37	74	108	174	253
Total	344	397	428	511	582
Part des form. technologiques (%)	89,2	81,4	74,8	65,9	56,5

Le poids des formations technologiques est donc passé de 89 % à moins de 60. Logiquement, il devrait être inférieur à 50 % lors de l'année universitaire 1997-1998.

Il faut ajouter que la faculté semble avoir de bons résultats aux CAPES et CAPET dans les filières Technologie mécanique et Physique appliquée, et qu'elle envisage d'ouvrir une préparation à l'agrégation de physique appliquée dès 1998.

3 - Le troisième cycle

Le troisième cycle est constitué de trois DESS et de deux DEA.

Les DESS concernent la Sécurité de fonctionnement des systèmes industriels (création de 1988), le Génie côtier (créé en 1992), le Génie électrique, mention électronique de puissance (créé en 1994). Ces DESS accueillent chacun environ une vingtaine d'étudiants, un peu plus pour le premier d'entre eux. Ils se situent clairement dans le prolongement de certaines filières de deuxième cycle, et semblent bien orientés vers une entrée immédiate sur le marché

du travail ; l'insertion des diplômés est bonne. La stagnation des effectifs constitue cependant, selon le doyen de la faculté " une préoccupation ".

Les DEA concernent l'Instrumentation et commande (créé en 1985), le Génie côtier (création en 1991). Le DEA Energétique et aérothermochimie, qui avait été créé en 1991 mais qui accueillait un nombre très réduit d'étudiants, a été supprimé en 1994.

Le DEA Instrumentation et commande, " purement " havrais, accueille 27 étudiants en 1996-1997, chiffre qui croît régulièrement. Il s'appuie sur les gros laboratoires rattachés à la faculté des Sciences ou à l'IUT .

Le DEA de Génie civil, en co-habilitation avec l'université de La Rochelle, l'INSA de Rennes et l'Ecole centrale de Nantes, est plus modeste puisque les effectifs havrais sont inférieurs à la dizaine. Le fait que, dans le même domaine, il existe à la fois un DESS et un DEA sous la responsabilité du même enseignant, incite à regarder de près les programmes pour s'assurer que ces deux diplômes ont des finalités clairement différentes. Il semble bien que ce soit le cas.

La situation, s'agissant des DEA, est donc médiocre en nombre de formations et en nombre d'étudiants, et elle n'a pas évolué positivement depuis 1992. En revanche, il faut souligner le nombre relativement élevé des doctorants : ce nombre a progressivement augmenté depuis 1992, et se situe au-dessus de 70 depuis deux ans. Ce chiffre correspond à un nombre de nouveaux inscrits d'une vingtaine chaque année, chiffre qui n'est possible que grâce au soutien de la recherche par la Région qui prend notamment la forme de bourses doctorales.

L'appréciation que la faculté porte sur ce troisième cycle paraît réaliste. La note " Forces et faiblesses " du doyen souligne : *" Il est certain que, dans la phase de création et de consolidation des filières de second cycle, le troisième cycle n'a pas constitué une priorité pour la faculté des Sciences et techniques. Nous sommes cependant bien conscients que le développement des jeunes laboratoires (biologie, informatique), le renforcement des plus anciens (mécanique, LEPII), et même le développement des filières de second cycle passent par la création, assurément en collaboration avec d'autres universités, de DEA et de DESS. C'est dans cet esprit que nous montons un dossier de DESS de Matériaux composites. "*

Ces conditions de fonctionnement et, en particulier, l'encadrement en personnel semblent convenables, sauf sur un point, mais essentiel : la faculté souffre de façon évidente d'un manque de locaux, qu'il s'agisse de locaux d'enseignement (salles de cours banalisées ou salles de TP spécialisées), de locaux administratifs ou de locaux de recherche. L'achèvement des travaux d'extension en cours, destinés à permettre le " rapatriement " des chimistes, devrait donner à ceux-ci des conditions de travail plus décentes, mais il ne changera pas la situation pour le reste de la faculté. Ce n'est que lorsque les projets de construction de la bibliothèque permettront de libérer les locaux actuellement occupés par la documentation que ce handicap sera levé.

Au total, la faculté des Sciences et techniques paraît très bien gérée et ne pas connaître de tension interne grave. Plus fondamentalement, elle conduit consciemment une politique claire, qui produit des résultats.

1er cycle : DEUG

Intitulé du diplôme	Mention	Année de création	Effectifs en 1996-1997
DEUG Sciences	Sciences de la matière	1ère : 1994 2ème : 1994	124 101
	Mathématiques, informatique et application aux sciences	1ère : 1994 2ème : 1994	156 111
	Sciences de la vie	1ère : 1994 2ème : 1994	210 93
DEUG Technologie industrielle	Génie des systèmes	1ère : 1993 2ème : 1994	68 22
Total premier cycle			885

2ème cycle : licence, maîtrise, MST

Intitulé du diplôme	Mention	Année de création	Effectifs en 1996-1997
Licences			
Licence de Technologie mécanique		1989	22
Licence de Mathématiques		1992	95
Licences d'Ingénierie électrique		1992	40
Licence de Physique	Physique et applications	1993	22
Licence de Biologie	Biologie générale et sciences de la terre	1995	53
Licence d'Informatique		1996	25
Maîtrises			
Maîtrise de Technologie mécanique		1990	29
Maîtrise d'Électrotechnique et automatique	Electronique de puissance	1993	27
Maîtrise de Mathématiques		1993	20
Maîtrise de Physique	Physique et applications	1994	19
Maîtrise de Biologie des populations et des écosystèmes		1996	19
MST			
MST Chimie et industries connexes		1ère : 1994 2ème : 1995	50 27
MST Génie civil		1ère : 1979 2ème : 1980	24 21
MST Technologies avancées de la maintenance		1ère : 1985 2ème : 1986	53 36
Total deuxième cycle			582

3ème cycle et autres formations

Intitulé du diplôme	Année de création	Effectifs en 1996-1997
DESS		
DESS Sécurité de fonctionnement des systèmes industriels	1988	27
DESS Génie côtier	1992	17
DESS Génie électrique, mention électronique de puissance	1994	19
DEA		
DEA Instrumentation et commande	1985	27
DEA Génie côtier	1991	4
DEA Energétique et aérothermochimie	1991	
Doctorat nouveau régime		76
Autres formations		
Ingénieur ITIIHN 1	1991	17
Ingénieur ITIIHN 2	1992	15
Ingénieur ITIIHN 3	1993	14
DU Informatique	1993	
DU Pathologie du bâtiment, maintenance et réhabilitation en architecture	1995	14
Auditeurs libres		6
Total troisième cycle et autres formations		170

IV - L'Institut supérieur d'études logistiques

L'ISEL est un institut relevant de l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984. Il a été créé par décret du 22 décembre 1994. Les statuts sont brefs et n'appellent pas d'observation particulière, sinon que la composition du Conseil fait peu de place aux étudiants : sur 24 membres, il ne comprend que 3 étudiants (1 pour les deux premières années et deux pour les trois dernières), contre 8 enseignants, 2 représentants des autres personnels et 11 personnalités extérieures.

L'ISEL a accueilli sa première promotion à la rentrée 1994 et a été habilité à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'ISEL par la Commission des titres d'ingénieur le 8 mars 1995, avec effet à partir de l'année universitaire 1994-1995.

Il accueille des étudiants de niveau Bac, dans une préparation intégrée de deux ans qui, il faut le noter, recrute des bacheliers S et ES (*“ bacheliers et bacheliers économiques et sociaux non rebutés par les sciences physiques ”*). Des admissions directes sont possibles sur dossier et entretien en troisième année à hauteur du quart de l'effectif, sur la base d'un DEUG Sciences et technologies, d'un DUT secondaire, d'un cycle de classes préparatoire aux grandes écoles (Mathématiques spéciales ou HEC) mais aussi d'un DEUG AES ou Economie et gestion et d'un DUT Gestion logistique et transport, à condition que les candidats aient en mathématiques et sciences physiques le niveau du bac S. Des admissions directes sont également possibles en quatrième année à partir d'un niveau Bac + 4, Bac + 3 et deux ans d'expérience professionnelle ou Bac + 2 et cinq ans d'expérience professionnelle.

La première originalité de cette formation est bien son recrutement qui fait appel à la fois à des “ scientifiques ” et à des économistes et gestionnaires. Cette double origine a conduit à organiser la première année du cycle préparatoire en offrant aux étudiants deux séries de cours différentes, selon le baccalauréat. Les intitulés des matières sont les mêmes, mais le volume des enseignements est différent. Plus précisément, il est alourdi en mathématiques-informatique (9 heures hebdomadaires au lieu de 7) et en physique-chimie (6 heures au lieu de 2) pour les étudiants venant d'un baccalauréat “ économique ”. On peut noter qu'il n'y a pas symétrie, et que le volume d'expression française, de langues vivantes, de sciences humaines

et d'économie est le même pour tous. Le second semestre de la première année et la deuxième année préparatoire ne sont pas diversifiés. Le volume de l'enseignement offert est de 30 heures par semaine, sur 32 semaines.

Les trois années de deuxième cycle sont organisées en six semestres de 16 semaines, intégrant des stages (6 semaines de stage ouvrier au premier semestre, 8 semaines de stage technique au quatrième semestre, le sixième semestre étant entièrement consacré à un stage terminal donnant lieu à la rédaction d'un mémoire).

Les matières sont structurées en 19 modules de 96 heures réunis en groupes dont les contenus et les intitulés sont les suivants :

Groupe 1 : Enseignement de spécialité (5 modules) : Installations logistiques ; Opérations logistiques ; Transport ; Productique ; Mercatique.

Groupe 2 : Formation scientifique (4 modules) : Informatique, systèmes d'information ; Mathématiques, optimisation ; Mécanique, matériaux ; Sciences physiques.

Groupe 3 : L'entreprise (3 modules) : Management stratégique et environnement économique ; Environnement juridique ; Gestion.

Groupe 4 : Techniques de l'ingénieur (3 modules) : Gestion de projet ; Technologie de conception et de fabrication ; Qualité et maintenance.

Groupe 5 : Techniques de communication (4 modules) : Méthodes d'encadrement ; Anglais ; Autre langue ; Télématique et réseaux.

La première année ayant été ouverte en 1994, les étudiants de la première promotion sont donc entrés en troisième année en 1996-1997. La promotion initiale comptait 6 personnes (4 étudiants, 2 étudiantes) qui sont passés en deuxième année du cycle préparatoire. Ils ont tous été admis en troisième année qui compte, grâce à des entrées directes, 10 personnes (5 étudiants et 5 étudiantes). La seconde promotion a recruté 11 personnes (7 étudiants et 4 étudiantes), mais 9 seulement ont poursuivi en deuxième année. Enfin, la troisième promotion a recruté 19 personnes (14 étudiants, 5 étudiantes) qui sont actuellement en première année du cycle préparatoire.

Environ 20 % des étudiants accueillis en première année sont issus du baccalauréat ES, et donc 80 % sont des bacheliers scientifiques. Le CNE ne dispose pas des informations qui permettraient de juger si le pari consistant à accueillir des élèves de formation scientifique ou économique en vue des mêmes études " mixtes " est gagné ou non. En toute hypothèse, les effectifs en jeu sont beaucoup trop faibles pour qu'on puisse tirer quelque conclusion que ce soit de ces premières années.

L'idée de base du projet de création de l'ISEL est incontestablement une bonne idée. Les entreprises industrielles ont besoin de logisticiens et, faute d'un " produit " adapté, confient souvent à des ingénieurs (ENSAM ou Centrale) des tâches auxquelles ils n'ont pas été préparés, mais auxquelles ils s'adaptent tant bien que mal en mobilisant leurs compétences techniques et leur esprit de rigueur. Offrir à ces entreprises des ingénieurs alliant une compétence technique et une compétence d'économie et de gestion semble bien répondre à ces besoins. Les objectifs de la formation sont parfaitement présentés dans la plaquette d'information diffusée par le SUIO et le " double contenu " des enseignements justifié dans les termes suivants :

" La logistique est généralement définie comme l'activité réalisant une gestion optimale des flux et des stocks tant de matières premières que de produits fabriqués. Les objets concernés, tout comme les moyens mis en œuvre, relèvent donc à la fois des sciences de l'ingénieur et des sciences de gestion. "

La mise en œuvre de ce projet appelle un certain nombre de remarques :

- Les programmes de l'ISEL, tels qu'ils ont été communiqués au CNE, ne constituent qu'un canevas relativement imprécis dans lequel, sous le titre d'une matière, figurent une dizaine de mots censés décrire le programme de cette matière (ce document précise d'ailleurs : " Ces éléments ne constituent pas un programme d'enseignement, mais proposent une subdivision de la formation en énumérant pour chaque discipline quelques thèmes incontournables "). Nous n'avons pas eu connaissance d'un " vrai " programme présentant le contenu des enseignements, leur hiérarchisation et leur progression dans le temps. Aussi avons-nous le sentiment que la mise en œuvre des programmes est largement fonction de la disponibilité et de la qualité des intervenants recrutés pour assurer tel ou tel cours, et qu'en conséquence la direction de l'ISEL est contrainte, du point de vue pédagogique, à un " pilotage à vue ", avec un recul qui est au mieux d'une année.

- La formation proposée est bien, comme l'affirment les responsables du projet, une formation pluridisciplinaire qui n'a pas pour objectif de former des spécialistes de l'économie des transports, ni de la gestion de la production, ni des systèmes d'information, mais des ingénieurs capables de gérer toutes les activités logistiques liées au cycle de vie du produit. Le choix est clairement fait d'une orientation logistique, et même, bien que les promoteurs du projet contestent ce qualificatif, de logistique industrielle. En effet, le programme ne permet que difficilement de viser des emplois dans le secteur de la distribution (mais il est possible que cette affirmation soit trop tranchée), et moins encore dans le secteur des transports. C'est donc le choix d'un créneau relativement étroit en termes de débouchés qui a été fait. On peut en particulier estimer que la place accordée aux transports (un module, soit 96 heures) est insuffisante pour un ingénieur logisticien et que des programmes plus ouverts en direction des transports permettraient de viser des débouchés plus larges.

Or, il faut rappeler que la logistique industrielle est déjà " assurée " par des ingénieurs, qui ne sont pas des spécialistes de formation. Cependant, il sera difficile de convaincre des entreprises qui d'ores et déjà recourent à des centraliens ou des ingénieurs des Arts et Métiers qu'il faut leur préférer les diplômés d'une école spécialisée mais encore mal connue.

Il faut aussi souligner que les créations d'emplois les plus nombreuses dans le domaine de la logistique sont dans le secteur de la distribution (et notamment de la grande distribution) et chez les prestataires logistiques qui, sauf exception, sont issus du monde du transport - notamment du transport routier - et qui ne conçoivent pas qu'on puisse confier des tâches de gestion d'entrepôt ou d'organisation de la distribution physique à une personne qui ne maîtriserait pas l'organisation du transport.

Il ne semble donc pas évident qu'on puisse espérer, avec les orientations actuelles du programme, " former annuellement une cinquantaine de cadres ", ou plus exactement placer sur le marché du travail cinquante personnes par an à un niveau de responsabilité et de rémunération conforme aux caractéristiques des études suivies. Heureusement, le recrutement des premières promotions a été très limité et la montée en puissance des effectifs est lente. Ces observations sur le contenu de l'enseignement devraient conduire à des infléchissements et à des rééquilibrages " à la marge ", et non à une mise en cause les orientations générales du projet dont nous avons dit qu'elles paraissaient excellentes.

Si l'ISEL peut s'appuyer sur des coopérations locales, et compter sur l'aide de grandes entreprises implantées au Havre ou dans sa région, un tel projet n'a de sens que national, tant en ce qui concerne le recrutement des étudiants, que le placement des stagiaires et que les débouchés des diplômés. Or l'ISEL n'a pas encore recueilli de soutiens significatifs au plan national, notamment celui des organisations professionnelles.

La mise en œuvre de ce projet suppose évidemment un noyau (qui peut être restreint à un petit nombre) d'enseignants spécialistes du domaine de la logistique et reconnus comme tels par les milieux professionnels. Or l'université ne peut faire état que de quelques

enseignants spécialisés en transport. Certes, de nombreux enseignants de disciplines diverses sont impliqués dans la mise en œuvre des programmes et ils font certainement l'effort d'adaptation nécessaire ; certes encore, la localisation dans les locaux de l'ISEL des équipes de recherche de l'université qui touchent de près à la logistique (¹) est un moyen d'assurer un meilleur encadrement des étudiants et de renforcer les relations enseignement-recherche. Signalons enfin que l'ISEL bénéficie de créations d'emplois, et on peut espérer que l'université pourra recruter des enseignants déjà spécialisés sinon reconnus.

L'ISEL peut sans doute - et doit - faire appel à des professionnels, non seulement pour des vacances ponctuelles, mais pour des interventions lourdes. C'est bien le cas, mais si l'apport de ces intervenants extérieurs est important, voire essentiel, ils ne peuvent constituer une armature suffisante pour structurer trois années d'études.

L'ISEL fait également appel à des universitaires extérieurs (université de Caen) et développe un partenariat avec la Hochschule Bremerhaven, établissement allemand formant des ingénieurs logisticiens depuis plus de 20 ans. En revanche, il n'a pas noué de contact avec les universitaires français connus dans le domaine, qu'il s'agisse du Centre de gestion scientifique de l'Ecole des Mines de Paris, ou du CRET-Log d'Aix-en-Provence par exemple. Ces organismes, qui n'ont pas été associés à la définition du projet - projet qu'ils ont déjà tendance à considérer comme directement concurrent de leurs propres actions de formation - sont peu enclins aujourd'hui à lui apporter un concours.

Pour ces différentes raisons, ce projet, dont l'idée de base est excellente, paraît encore fragile. Il semble que le projet de l'ISEL rencontre une certaine incompréhension, voire des réserves, de la part des milieux universitaires qui se voulaient spécialistes de la logistique et ne souhaitaient pas voir apparaître de nouveaux concurrents, et que l'ISEL ait tendance à se replier sur lui-même et à interpréter toute critique soit comme étant la preuve que leur projet a été mal compris, soit comme une manifestation de malveillance. Pourtant, il est urgent de nouer des contacts avec les milieux scientifiques spécialistes de la logistique et du transport pour finaliser les programmes des trois dernières années, s'assurer le concours d'enseignants spécialistes, obtenir le soutien des organisations professionnelles du domaine. Faute de quoi, les trois atouts incontestables du projet (une bonne idée de départ, une reconnaissance par le Titre d'ingénieur, des locaux spécifiques dont la construction est en voie d'achèvement) risquent de ne pas suffire pour atteindre des objectifs affichés.

¹ CERENE, CIRTAI ainsi qu'une nouvelle équipe (SILI : Système d'information de logistique intégrée) qui, constituée d'informaticiens, a proposé un projet de recherche " Développement de systèmes d'information et de communication appliqués au domaine de la logistique ".

Université du Havre

LA RECHERCHE

Le rapport du CNE de 1992 soulignait que la recherche, “*élément essentiel pour se transformer de collège universitaire en vraie université, et attirer les enseignants dont elle a besoin*” était une priorité de l’université. Il notait également la difficulté de son développement, compte tenu de la pression des charges d’enseignement, et l’existence d’un soutien important de la part de la Région. Ces différentes affirmations peuvent être reprises, car la situation n’a pas fondamentalement évolué, bien que certains changements puissent être relevés.

L’annuaire de la recherche de l’université fait état de 12 équipes, dont 9 font l’objet d’une reconnaissance officielle, ce qui n’est pas négligeable compte tenu de la taille et de la jeunesse de l’université. Mais la taille, l’activité, la reconnaissance de ces équipes ne sont pas comparables. Quelques-unes d’entre elles constituent incontestablement des pôles de rayonnement national dans leur domaine ; d’autres sont beaucoup plus modestes.

I - Les laboratoires ou centres de recherche

Le Laboratoire de Chimie et Biologie

Le Laboratoire de Chimie et Biologie est en fait la réunion de deux équipes, le laboratoire de chimie, dont la création remonte à 1972, et le laboratoire d’écotoxicologie, de création plus récente (1996). Ils sont l’un et l’autre de taille modeste, mais ils comptent à eux deux une dizaine d’enseignants-chercheurs, dont 2 professeurs. Ils utilisent les services de 4 ITA, mais à temps partiel, pour un équivalent temps plein de 1,75. Le nombre de doctorants est de 3, mais au cours des dernières années 11 thèses ont été soutenues en chimie et 1 en écotoxicologie. Enfin, son financement est modeste pour un laboratoire scientifique ⁽¹⁾ : la dotation ministérielle n’est que de 40 000 F au titre d’un plan pluri-formation ; elle est heureusement complétée, d’une part, par un effort important de l’université sur son BQR (182 000 F) et, d’autre part, par le produit d’un contrat avec la Région (qui concerne la partie écotoxicologie) de 157 000 F.

Le regroupement de l’équipe chimie et de l’équipe écotoxicologie est récent, puisqu’il est intervenu en 1996. Il a été décidé dans le cadre d’un plan pluri-formation destiné à restructurer les deux composantes en une véritable équipe dont les activités seraient réorientées dans le domaine de la santé. C’est ce projet qui justifie les 40 000 F accordés par le Ministère et l’effort important de l’université en sa faveur.

Le regroupement des deux équipes devrait être favorisé matériellement par l’abandon, par l’équipe de chimie, des locaux vétustes, inadaptés et éloignés de l’Université qu’elle occupait, pour rejoindre le site Philippe Lebon dès achèvement des travaux en cours.

Le CERENE

Le Centre d’études et de recherches en économie et gestion logistique résulte également d’une restructuration récente : c’est en 1996, que le LARI (Laboratoire d’analyses et de recherches internationales créé en 1987) a changé de nom et a réorienté ses activités. Les documents fournis au sujet de la composition de l’équipe ne sont pas cohérents car le nombre d’enseignants-chercheurs de rang A de l’université indiqué est tantôt de 2 (tableau VII-3),

¹ Les chiffres relatifs aux budgets cités dans ce chapitre sont issus du tableau VII-3 qui récapitule les financements acquis sur trois ans. Il faut donc diviser par trois ces chiffres pour obtenir le montant moyen des financements annuels.

tantôt de 3 (liste nominative), et celui des enseignants-chercheurs de rang B de l'université est de 12 dans le tableau VII-3, et de 6 dans la liste nominative (on arrive à 10 en comptabilisant un assistant et trois PRCE). Au total, le Centre semble compter une quinzaine de personnes, y compris des enseignants associés à l'activité du Centre, en poste à Caen et à Nanterre. Il s'agit d'économistes ou de gestionnaires. Le nombre de thèses soutenues au cours des 5 dernières années est de 2, et il y a 2 doctorants. Enfin, le Centre, reconnu comme Jeune équipe a reçu 29 900 F du MEN, 15 000 F de l'université sur son BQR, et bénéficie surtout d'un contrat important de la Région (d'un montant de 445 000 F), soit un budget total de 490 000 F.

La transformation du LARI (dont le précédent rapport du CNE notait qu'il ne parvenait pas à savoir qu'elle était sa " ligne directrice de confluence ") avait pour objectif, outre de faciliter l'accueil de nouveaux enseignants nommés au Havre, de réorienter son activité vers les problèmes de gestion logistique. Or, la logistique (et plus précisément la logistique portuaire) ne constitue qu'un des thèmes affichés par le CERENE qui, si l'on en croit son programme, couvrirait à la fois la macro-économie (problèmes monétaires, économie du travail, évolution du service public), la micro-économie (problème de localisation, évolution des systèmes bancaires dans les pays de l'Est), la gestion (stratégie, marketing et environnement) et enfin la logistique. Les champs d'application seraient, d'une part, la logistique portuaire et, d'autre part, la télémaintenance...

Un tel programme juxtapose en fait les thèmes et spécialités de recherche d'enseignants ayant des préoccupations variées, sans qu'une dominante claire apparaisse. Le choix du thème logistique et d'une application au domaine portuaire est aisé à justifier et constitue certainement un bon choix ; mais la crédibilité du CERENE suppose à l'évidence que les enseignants qui en sont membres acceptent de réorienter progressivement leurs activités pour s'insérer dans un programme cohérent. Ce n'est certainement pas une tâche facile que de convaincre les enseignants-chercheurs d'abandonner leur spécialité pour investir dans un champ nouveau, mais l'évolution de la reconnaissance de l'équipe, voire le maintien de sa reconnaissance actuelle comme Jeune équipe, est à ce prix.

Le CIRTAI

Le Centre interdisciplinaire de recherches en transport et affaires internationales a été créé en 1986. Après avoir été UA du CNRS il est devenu UPRES-A dans le cadre d'un regroupement avec une équipe de Rouen. Il compte 18 personnes, dont 2 professeurs, 11 enseignants-chercheurs de rang B, 3 allocataires, et est doté d'un emploi d'ITA dont le titulaire est responsable de la documentation, qui est substantielle. Il a fait soutenir deux thèses dans les 5 dernières années, et compte 7 doctorants financés sur des bourses de la Région. Son budget est relativement élevé puisque la dotation ministérielle est de 443 000 F, à laquelle s'ajoute un contrat avec la Région de 163 000 F. Enfin, son activité de publication est importante et croissante.

On peut en outre remarquer que le CIRTAI est le seul laboratoire de recherche de l'université qui dispose d'un site Web qui soit autre chose qu'une page de présentation sommaire de l'équipe. Le site du CIRTAI (<http://www.univ-lehavre.fr/labo/cirtai/citai.htm>) est très bien fait et offre une présentation historique du centre, de son service de documentation, de la composition de l'équipe, avec la liste des publications de ses membres, des thèmes de recherche, des thèses soutenues et préparées, des conférences organisées et des rapports produits, sans compter une présentation du DEA Géographie et aménagement, option transports.

Son qualificatif d'interdisciplinaire n'est pas usurpé car le centre regroupe des géographes, des économistes, des linguistes, pour ne citer que les disciplines essentielles. Ses thèmes de recherche portent en effet aussi bien sur la langue des transports, que sur les relations villes et ports, les transports et l'aménagement du territoire, les transports et le développement, les estuaires européens, les sociétés portuaires, migrants et voyageurs. On peut estimer que l'affichage de 7 thèmes de recherche est un nombre élevé compte tenu de la taille de

l'équipe. Mais ces thèmes entretiennent bien entre eux des rapports étroits et on ne peut donc reprocher au CIRTAI de se disperser.

Il est tout à fait clair que le CIRTAI est, dans le domaine des sciences sociales, le centre de recherche le plus " mature " et celui qui bénéficie de la plus large reconnaissance des milieux scientifiques. La question mérite d'être posée de savoir si l'axe de recherche logistique doit être développé dans le cadre d'un centre particulier (le CERENE) qui parvient difficilement à le faire émerger, ou s'il ne serait pas préférable de regrouper les forces au sein du CIRTAI qui pourrait faire bénéficier ce thème, peu éloigné de ceux sur lesquels il travaille, de son dynamisme et de sa rigueur.

Le GREDFIC

Le Groupe de recherches en droit fondamental international et comparé est, lui aussi, une équipe de recherche " ancienne " puisque créée en 1987. Il est reconnu comme Equipe d'accueil et compte un nombre important de chercheurs. La liste individuelle des membres fait état de 34 personnes, dont 3 professeurs (5 selon le tableau VII-3), 11 maîtres de conférences, 9 ATER et 9 doctorants. Il bénéficie des services d'un ATOS. Il a fait soutenir 4 thèses au cours des 5 dernières années, et compte 11 doctorants. Son budget n'est pas négligeable : 264 000 F provenant de la dotation ministérielle. Son intitulé correspond bien à ses activités, axées sur les systèmes et les textes juridiques étrangers, sur le droit communautaire et le droit international.

Cette équipe est raisonnablement connue dans sa spécialité. Plus exactement, certains de ses membres bénéficient d'une reconnaissance incontestable. Mais l'équipe elle-même ressemble davantage à un club d'enseignants, comme c'est le cas le plus souvent des équipes de recherche en droit, qu'à un laboratoire fonctionnant sur le modèle des sciences exactes.

Le LACOS

Le Laboratoire d'analyse et de commande des systèmes a été créé en 1984, dans le cadre de l'IUT. Il est UPRES, équipe d'accueil du DEA Instrumentation et commande. Il réunit 8 enseignants-chercheurs (1 professeur et 7 maîtres de conférences), 3 ATER, quelques doctorants, et bénéficie du service d'un technicien. Il a fait soutenir 6 thèses au cours des 5 dernières années, et 4 sont en préparation. Son budget est constitué de la dotation du Ministère (222 000 F) et d'un soutien régional plus important (366 000 F). Le nombre de ses publications, qui était jugé insuffisant par le rapport du CNE de 1992, a un peu augmenté depuis.

Le LAUE

Le Laboratoire d'acoustique ultrasonore et d'électronique constitue la plus ancienne (créé en 1969 et donc rattaché à l'IUT) et la plus importante des équipes de l'université, tant par le nombre de ses chercheurs que par son budget. Il est UPRES A et compte 6 professeurs, 13 maîtres de conférences, 1 chargé de recherche au CNRS, 3 techniciens, dont 1 du CNRS, une douzaine de doctorants, la plupart allocataires du MENESR. Il a fait soutenir une douzaine de thèses en 5 ans, et 13 sont en préparation. Son budget s'élève à 4 947 000 F, dont l'origine est la dotation ministérielle (660 000 F), le CNRS (421 000 F) et la Région (1 500 000 F). Le rapport du CNE de 1992 regrettait la faiblesse du soutien financier apporté par le MEN qui, en 1990, n'était que de 200 000 F. De ce point de vue la situation s'est améliorée, la dotation du CNRS ayant également augmenté, mais plus faiblement. Le nombre des publications est élevé (plus de 40 par an), et le LAUE organise chaque année un colloque. C'est donc une équipe incontestablement active.

Il est clair que ce laboratoire constitue un ensemble de qualité doté de moyens humains et matériels tout à fait raisonnables. Son ouverture sur l'extérieur est la preuve d'excellents rapports avec la communauté internationale et avec l'industrie. Tout laisse à penser que le jugement porté par le rapport du CNE de 1992 (*"Reconnu en France comme à l'étranger, en particulier aux Etats-Unis, ce laboratoire est le laboratoire phare de l'université - et parmi les meilleurs de France en acoustique ultrasonore"*) est toujours - sinon plus que jamais - fondé.

Le LEPII

Le Laboratoire d'électronique de puissance et d'informatique industrielle est plus récent (créé en 1990) et plus modeste. Le rapport du CNE de 1992 soulignait qu'il n'était pas possible de porter un jugement sur son activité en raison de son extrême jeunesse, mais notait qu'il se situait sur un créneau de grand intérêt local et national.

Aujourd'hui, le LEPII reste modeste, même si l'effectif des enseignants-chercheurs a un peu augmenté. Il est d'une dizaine de personnes (2 professeurs, 7 maîtres de conférences), et accueille 7 allocataires de recherche. Il a fait soutenir 6 thèses au cours des 5 dernières années, mais qui, toutes, sont le fait d'étrangers. Il dispose chaque année depuis 1993 de 4 bourses de recherche - 2 du CIES, une de l'industrie (Convention CIFRE), une de la Région - et le nombre des inscrits en thèse est de 8. Son budget est de 365 000 F apportés par le MEN, complétés par des crédits régionaux de 110 000 F. Le laboratoire était reconnu comme équipe d'accueil, mais vient d'obtenir une reconnaissance comme UPRES A. Le nombre de ses publications est tout à fait raisonnable, compte tenu de sa taille. Le LEPII organise un colloque une année sur deux et entretient des relations assez intenses avec la communauté internationale.

L'impression qu'on retire de cette brève analyse est que le LEPII a incontestablement conforté son existence et son activité. On peut toutefois s'étonner qu'il ne soit pas présent sur le marché des contrats avec l'industrie (Conventions CIFRE mis à part), alors que le rapport du CNE de 1992 soulignait qu'en raison de son domaine d'activité, il existait des possibilités à exploiter.

Le LM

Le Laboratoire de Mécanique, dont l'une des origines lui permet d'affirmer qu'il est né en 1980, constitue avec le LAUE l'une des deux plus fortes équipes de l'université. Il est équipe d'accueil.

En 1992, il existait dans le domaine de la mécanique deux équipes de recherche, le Laboratoire de mécanique des fluides, et le Laboratoire de génie mécanique et technologies, dont le CNE soulignait la faiblesse et recommandait le rapprochement avec une autre équipe. Ce dernier laboratoire a disparu. Le Laboratoire de mécanique des fluides a connu une vie un peu agitée puisqu'il a réuni pendant un temps la recherche en mécanique énergétique et le génie civil et côtier ; qu'en décembre 1995 l'université a décidé de scinder ces deux composantes ; mais que, devant le refus de la Mission scientifique et technique de soutenir un laboratoire indépendant de génie civil au Havre, le regroupement de ces activités en une seule structure a été de nouveau décidé. En définitive, le LM actuel regroupe les enseignants-chercheurs qui, il y a quelques années, étaient répartis entre trois structures : le Laboratoire de mécanique des fluides et génie civil (LMFGC), le Groupe d'énergétique et de mécanique du Havre (GEMH) et le Laboratoire de génie mécanique et technologie (LGMT). Il en résulte que le laboratoire actuel est constitué de 6 équipes "autonomes" : Instabilités hydrodynamiques, Génie maritime et environnement, Vibrations et structures, Mécanique des matériaux, Génie côtier, Génie civil, certaines d'entre elles se partageant d'ailleurs sur plusieurs thèmes. Les informations disponibles ne permettent pas de savoir dans quelle mesure ces différentes équipes fonctionnent de façon liée, ou s'il s'agit plus d'une mosaïque que d'un tout cohérent, ni de juger de l'activité scientifique de chacune d'elles.

Globalement, le LM regroupe 9 professeurs, 17 maîtres de conférences plus quelques " autres chercheurs ", et bénéficie des services d'un (2 selon d'autres documents) IATOS. Il ne signale que 2 allocataires de recherche, alors qu'il aurait bénéficié, en 1995 et 1996 de 3 bourses doctorales - mais d'une seule de la Région en 1997. Il a fait soutenir 14 thèses depuis 5 ans et compte 30 doctorants. Son budget est de 3 900 000 F. Ses publications dépassent la quarantaine. Le nombre de séjours à l'étranger, ou d'accueil d'étrangers croît, mais reste très modeste (6 en 1997) et il n'a pas organisé de congrès ou colloque depuis plusieurs années.

Ce tableau, évidemment succinct, laisse une impression favorable, malgré quelques faiblesses, et l'expert scientifique estime qu'il s'agit " *d'une formation sur laquelle l'université peut bâtir une politique et qui mériterait une attention positive du Ministère* ".

Le Laboratoire de Mathématiques

Le Laboratoire de Mathématiques est une toute petite équipe bien qu'elle ait été créée en 1987, puisqu'elle n'est constituée que de 4 personnes, dont 3 professeurs. Elle est rattachée à une UPRES A dont la composante principale se trouve à l'université de Rouen et qui comprend également une équipe de l'INSA de cette même ville. Elle vit avec un budget modeste de 69 000 F provenant exclusivement de la dotation ministérielle. L'équipe signale qu'elle a des contrats, notamment avec l'industrie laitière, mais il n'y en a pas trace dans son budget... Aucune thèse n'a été soutenue depuis 5 ans, et il n'y a qu'un seul doctorant inscrit. Mais ce constat donne une fausse idée du rôle du Laboratoire de Mathématiques car si, effectivement, aucune thèse n'a été soutenue devant l'université du Havre, plusieurs docteurs, inscrits administrativement à Rouen, ont en fait préparé leur thèse ou leur habilitation au Havre : 7 thèses et une habilitation à diriger les recherches ont ainsi été soutenues depuis 1993.

L'activité du laboratoire est également marquée par une quinzaine de publications dans des revues internationales, et plusieurs communications lors de congrès internationaux depuis 1993.

Le CEPAC

Avec le Centre d'études du Pacifique sont abordés les centres de recherche qui ne bénéficient d'aucune reconnaissance extérieure à l'université. S'agissant du CEPAC, cette situation s'explique aisément puisque cette équipe n'a été créée qu'en 1996.

Il s'agit cependant d'une équipe qui regroupe un nombre non négligeable d'enseignants-chercheurs de la faculté des Affaires internationales : 1 professeur, 8 maîtres de conférences, une quinzaine d'autres chercheurs (ATER, PRAG, PRCE). Ses thèmes de recherche concernent l'Australie, la Nouvelle-Zélande et ... le Canada qui, certes, a une côte sur le Pacifique ! Ils portent sur la littérature, la langue, les civilisations de ces pays, avec quelques problématiques intéressantes : la notion de société multiculturelle, les notions de frontière et d'identité nationale, la géopolitique et la géostratégie des pays du Pacifique sud... Pour l'instant, l'équipe ne dispose d'aucun budget, même prélevé sur le BQR de l'université. On peut se demander ce que signifie la reconnaissance par l'université d'une équipe de recherche si elle ne s'accompagne pas d'un soutien minimum.

La question de savoir si une telle équipe est viable ne peut recevoir de réponse. Son " créneau " s'inscrit bien dans la ligne des spécialisations d'une partie des enseignants de la faculté, mais le choix des pays du Pacifique sud (+ le Canada !) est étroit par rapport aux compétences des enseignants qui travaillent à l'ILCO. Le CEPAC bénéficie d'un soutien de l'université à hauteur de 10 000 F.

Toutefois, il peut valoir la peine de soutenir cette initiative, en incitant les chercheurs à dépasser leurs programmes de recherche personnels, pour constituer progressivement une véritable équipe dotée de programmes collectifs. Le CEPAC est en cours d'expertise de la part de l'université.

Le CERTIL

Le Centre d'études et de recherches en terminologie inter-langues ressemble beaucoup au CERPAC, bien qu'il ait été créé en 1988. Un professeur, 5 maîtres de conférences, un docteur et 2 doctorants constituent cette équipe qui compte aussi 11 membres associés dont le statut n'est pas précisé. Il n'y a pas eu de thèse soutenue au cours des 5 dernières années. Mais il a un budget de 60 000 F prélevé sur le BQR de l'université. Le nombre des publications est très inégal, variant selon les années entre quelques unités et un peu plus de 10. En particulier le CERTIL publie des *Cahiers*, dont 14 numéros sont parus.

Ses domaines de recherche sont : la terminologie inter-langues, les cultures et civilisations, le commerce, les transports et le juridique, l'Union européenne..., donc un ensemble assez hétérogène. Selon le rapport sur la recherche de l'université, que notre impression confirme, le CERTIL est encore en structuration et cherche des thèmes de recherche propres. Il organisera un colloque en 1998.

Le LIH

Le Laboratoire d'Informatique du Havre n'a que quelques années d'existence et est rattaché à l'IUT. C'est une structure déjà importante puisqu'elle dispose de 2 professeurs, 13 maîtres de conférences, 1 ATER. 7 étudiants sont inscrits en thèse. Son budget provient du BQR (90 000 F) et de contrats provenant d'un " autre organisme public " que l'INSERM ou le CNRS (66 000 F). Il fait état de 15 publications en 1997.

On peut toutefois formuler un avis réservé puisqu'il ne semble pas que le recrutement des enseignants des disciplines mathématiques et informatique ait conduit à la mise en place de réelles structures de recherche permettant une vie intellectuelle commune qui dépasse les échanges nécessités par l'enseignement. Le rapport sur la recherche de l'université se borne à signaler que le LIH " s'est vu restructuré " de sorte qu'il regroupe actuellement presque tous les enseignants d'informatique de l'université.

II - La politique de recherche de l'université

L'examen successif de la situation des différentes équipes montre qu'il existe des écarts considérables entre quelques grands laboratoires, puissants, actifs et reconnus (le LAUE et le LM du côté des sciences exactes et de la technologie, le CIRTAI du côté des sciences humaines et sociales), des équipes qui, sans atteindre cette taille et cette reconnaissance, constituent des forces non négligeables, et quelques formations qui doivent encore faire leurs preuves, ou qui constituent principalement des étiquettes couvrant en fait des travaux individuels. Quoi qu'il en soit, pour une université relativement récente et de taille encore modeste, il convient de reconnaître que la recherche y est active et de qualité.

Est-il besoin de souligner la difficulté, pour un établissement jeune, de conduire avec succès une véritable politique de recherche, et même, souvent, de prétendre avoir une politique de recherche ? Or l'université du Havre a une politique de recherche qui s'est traduite par des résultats satisfaisants. Déjà en 1992 l'université du Havre pouvait faire état de 7 formations reconnues (2 URA, 4 EA, 1 JE) ; en 1997, elles sont 9 (3 UPRES-A, 4 UPRES-EA, 1 UPRES-JE, 1 Programme pluri-formation).

Cette politique s'est accompagnée d'un volontarisme certain qui a conduit à ne pas laisser subsister des équipes peu dynamiques, à supprimer des formations, à provoquer des regroupements, à susciter des restructurations.

Elle s'est également accompagnée d'un effort de remise en ordre institutionnel, l'université ayant adopté le 6 décembre 1996 un règlement relatif à l'organisation des laboratoires qui fixe les règles de composition des équipes, arrête les compétences et modalités de fonctionnement des conseils de laboratoire, définit les conditions de désignation des directeurs de laboratoire, etc. Ce texte laisse à chaque équipe une grande autonomie dans le choix de ses statuts et règles de fonctionnement, mais fixe un cadre qui est de nature à éviter des conflits et qui précise clairement les responsabilités des différents organes.

On peut donc souligner l'existence de nombreux aspects positifs dans la conduite de la politique de recherche de l'université. Il reste qu'il est nécessaire qu'elle soit extrêmement attentive au recrutement des enseignants-chercheurs, en fonction des projets de recherche locaux. Ce qui implique qu'elle définisse avec précision les profils de recrutement et que le Conseil scientifique veille au respect de ces profils.

Il reste également que l'université doit trouver les moyens de convaincre les enseignants-chercheurs du pôle Sciences humaines et sciences sociales qu'il faut, s'ils veulent dépasser la recherche individuelle, adopter des pratiques qui se rapprochent du modèle des laboratoires scientifiques, à l'image de ce qu'a su faire le CIRTAL. Il faut donc que l'université privilégie et soutienne fortement ceux qui sont décidés à s'engager dans cette voie. Les moyens à mettre à leur disposition ne sont pas exclusivement, ni même principalement, des crédits de fonctionnement, mais des locaux, des supports documentaires, des équipements bureautiques, c'est-à-dire tous les moyens qui peuvent encourager la présence des enseignants dans leurs bureaux à l'université et le développement d'une activité de recherche véritablement collective.

III - La valorisation de la recherche

L'université du Havre est un établissement de création récente (1984) dont l'installation dans des locaux modernes est encore plus récente et se poursuit encore. Son positionnement initial sur un dispositif de formations professionnelles dans un environnement très industriel la prédispose évidemment aux actions de valorisation et de transfert. La première décennie a donc été mise à profit pour la faire connaître des entreprises locales et pour nouer des relations.

En 1995, l'université du Havre a entrepris de définir et d'afficher une politique et une stratégie de valorisation. Dans cette perspective, elle a mis en place une "Mission relations-entreprises" pour :

- favoriser le transfert de technologie des laboratoires et recenser les potentialités universitaires entrant dans le champ de la valorisation ;
- définir et mettre en place progressivement des moyens et réseaux de prospection des entreprises et de saisie de la demande ;
- proposer la structuration d'un service de relations industrielles et codifier les modes d'échanges contractuels avec les entreprises.

Cette démarche progressive doit déboucher au début de 1998 sur une proposition au Conseil d'administration de pérenniser l'action sous forme d'une Délégation à la valorisation, rattachée à la présidence et animée par la Direction Recherche.

1 - La Mission relations -entreprises

La situation actuelle préfigure les grandes lignes de ce que seront les actions de la future Délégation à la valorisation. Depuis le premier semestre 1995, un maître de conférences en poste à la faculté des Sciences, non déchargé d'enseignement, consacre 30 % de son temps à la Mission avec une assistante-secrétaire qui a le statut d'agent contractuel.

Le budget total en 1997 (comme en 1996) était de 100 KF avec le financement par l'État et la Région dans le cadre du plan État-Région. A partir de la fin de 1998, l'université devra financer elle-même la Mission. La gestion administrative, comptable et contractuelle, est assurée par la Direction Recherche. La création d'une association ou d'une société destinée à recruter des personnels et à gérer les flux financiers des contrats n'est pas envisagée.

La prospection directe et systématique des entreprises, petites ou grandes, est assurée par le responsable de la Mission lui-même et par une équipe d'une dizaine d'ingénieurs retraités issus des entreprises locales. Leur rôle est de proposer, après une visite de l'entreprise, une offre des possibilités de collaboration avec l'université : stages, prestations simples ou contrats de recherche, (Association ECTI).

Par ailleurs, des participations à des activités de type Réseaux permettent de multiplier les présences en entreprise par :

- la participation au réseau de diffusion technologique de Haute-Normandie ;
- la participation (et création) avec la CCI du Havre à des club d'entreprise. En particulier, le "Club Échange qualité" propose des informations sur l'action qualité, des stages tutorés pour PMI, des actions correctives, des interventions des laboratoires...
- la création d'un bulletin de liaison université-industrie en octobre 1996. L'objectif est de faire découvrir le potentiel universitaire (recherche, formation, stages et événements) et de présenter les compétences et les laboratoires à travers des articles de vulgarisation ;
- des manifestations et des créations d'événements sur des thèmes technologiques : électronique de puissance, maintenance en génie électrique, optimisation de la maintenance, composites à matrice polymère, etc.

D'autre part, la pénétration dans le monde économique est facilitée par la présence de nombreux vacataires : 40% des enseignements sont dispensés par des spécialistes issus des entreprises ou de l'administration.

Les opérations contractuelles en 1996

Le montant total des contrats gérés par l'université s'élève, pour 1996, à 6440 KF (HT) :

Correspondant contractuel	Nombre de Contrats	Montant HT des contrats (en KF)
Secteur public et parapublic	20	3 719
Grandes entreprises	3	832
PME - PMI (< 500 personnes)	9	163
Subvention Ministère		1 726
TOTAL		6 440

A cela s'ajoutent l'embauche d'un jeune chercheur ANVAR, 3 bourses doctorales négociées avec des entreprises, 3 aides à l'innovation de produit (ANVAR) et 4 prestations technologiques Réseaux. Il faut signaler un effet de retour des opérations de valorisation vers les enseignements. En 1998, deux projets pédagogiques verront le jour : un DEUST de Rudologie et un DESS sur la Structure et la mise en forme des matériaux composites.

Ici comme ailleurs, les deux missions de Recherche et de Valorisation sont vécues comme étant incompatibles pour les enseignants-chercheurs, eu égard à leurs carrières.

Les projets en cours d'élaboration

D'une manière générale, l'université du Havre poursuit un effort de regroupement de ses compétences dans des projets, des thèmes transversaux, des coopérations européennes, etc. Plus ponctuellement, trois "chantiers" sont ouverts :

- **Laboratoire Université-entreprise** : la création d'un laboratoire mixte avec Hispano-Suiza (Groupe SNECMA) et Renault est en cours d'étude avec mise en commun de compétences ainsi que de moyens humains et matériels. Les orientations envisagées seraient les essais mécaniques et la mise en forme des matériaux composites.

- **Couplage stage-formation à l'innovation** : est mis en place un "Diplôme universitaire de formation à l'innovation et à la recherche en entreprise" (DUFIRE) pour les doctorants. Destinée à préparer les élèves de thèse à la R&D en entreprise, cette formation doit accompagner le jeune chercheur tout au long de ses travaux de thèse et sera complétée par un parrainage d'entreprise dans le cadre d'un stage soutenu par le dispositif d'aide aux jeunes pour l'innovation de l'ANVAR. Cette démarche est intéressante par son effet d'interaction formation-valorisation.

- **Création d'entreprise** : l'université étudie l'opportunité de créer des laboratoires relais au sein de l'établissement pour accompagner des créateurs d'entreprise en situation dite "d'amorçage". Ces laboratoires pourraient employer des chercheurs en recherche d'emploi. Les moyens nécessaires restent à définir et à trouver.

2 - Le contexte local

Mécanique, Génie électrique, Acoustique ultra-sonore sont, entre autres, des disciplines bien adaptées à l'activité industrielle locale, à une nuance près toutefois : les entreprises du Havre sont souvent plus concernées par l'exploitation que par la conception des machines (surtout en électrotechnique). Il en résulte que les collaborations sont plus nombreuses dans les domaines de la maintenance, du contrôle, de la sécurité etc. Par ailleurs, les organes de décision des grandes entreprises présentes sur le site ne se trouvent pas au Havre et il est souvent difficile de faire aboutir un projet dont l'idée est née localement, même avec le concours des agents d'exploitation locaux. Des essais préliminaires de faisabilité (gratuits !) ne suffisent pas toujours à convaincre.

Les PMI de sous-traitance sont parfois inhibées par la pression à laquelle elles sont soumises. Le développement d'une politique de produits propres plus marquée pourrait sans doute conduire à une meilleure interaction université-entreprise.

Au Havre, les activités portuaires constituent le pivot de la vie économique locale, ce qui donne un relief particulier à la faculté des Affaires internationales, pôle interdisciplinaire fort regroupant Commerce extérieur, Finance internationale, Transports internationaux, Logistique.

Ces secteurs d'activité offrent en fait une large gamme de collaborations potentielles entre université et organismes économiques : étude des flux de marchandises, maillage des transports maritimes et terrestres, approche systémique du transport de marchandises, environnement, etc. Néanmoins, les relations entre l'université et le Port ne sont pas très fructueuses. Quelques bourses de thèses sont accordées par des armateurs mais le Port proprement dit ne fait guère appel à la recherche universitaire.

Le Port est en fait un ensemble complexe d'organismes publics et privés allant des services des Ponts et Chaussées aux sociétés de transit, de manutention, de transport ... au

centre d'un ensemble d'articulations difficiles à conduire (relations Ville-Port, Manutention-Syndicats à comportement totalitaire, relation Mer-Rail-Route, stratégie vis-à-vis des grands armements internationaux...). Le Port se garde d'introduire des critiques et études extérieures perçues comme autant d'éléments potentiellement perturbateurs, si bien que la plupart des prestations demandées sont le plus souvent de pure forme. Cette situation est certainement regrettable, ne serait-ce que parce que l'organisme portuaire ne trouve ainsi devant lui, en fait de contradiction, que la seule opposition clamée par des associations composées de " gens de demi-culture " dont les erreurs de jugement sont plus dangereuses que celles des ignorants.

L'université ne fait ainsi que manœuvrer avec prudence et pourrait envisager de présenter un programme d'action structuré, argumenté et accompagné d'un cofinancement qui fait généralement défaut puisqu'il s'agit d'études au profit d'un organisme public.

Université du Havre

**REGARD SUR QUELQUES SERVICES COMMUNS
OU SERVICES GÉNÉRAUX**

Parmi les services communs ou généraux de l'Université, nous avons choisi d'étudier la situation de la formation continue et de la bibliothèque universitaire (tous deux services communs), ainsi que celle du service des relations internationales (service général).

Le choix de la bibliothèque universitaire se justifie aisément par l'importance de ce service pour l'université du Havre, comme pour toute université. Celui des deux autres services s'explique par le fait que les deux missions dont ils sont en charge étaient, lors de la précédente évaluation réalisée par le CNE, particulièrement importantes et que cette importance constituait l'un des traits caractéristiques de l'université.

I - La formation continue

La formation continue constitue un service commun dirigé par un enseignant de l'IUT. Le rapport du CNE de 1992 soulignait que cette activité avait atteint un volume très important par rapport à la taille de l'université, et que son budget avait considérablement augmenté en quelques années, passant de 2 MF en 1986-1987 à 4,7 MF en 1990-1991. Les développements que le rapport consacrait à la formation continue étaient dans l'ensemble très élogieux.

Pour procéder à une analyse de l'évolution de la situation, le CNE s'est appuyé sur les tableaux statistiques du questionnaire (financement, activités, diplômés, intervenants, inscrits dans les composantes), le rapport d'activité du service et une longue note du directeur du service - que les experts ont rencontré - répondant aux observations du pré-rapport d'évaluation.

Le financement de la formation continue

Les tableaux décrivant le financement de la formation continue qui ont été remplis par l'université conformément à la demande du CNE soulèvent de nombreux problèmes et ne sont malheureusement pas cohérents avec les indications fournies par ailleurs par le service de formation continue. Il est, dans ces conditions, très difficile d'avoir une vision claire de l'activité du service, sous l'angle des financements.

L'une des raisons qui rendent l'analyse difficile est que les chiffres fournis sont extraits du compte financier et ne concernent pas l'ensemble des recettes du service, mais les seules recettes nécessaires pour équilibrer les dépenses du service. En pratique, les recettes publiques, et notamment les recettes provenant de la Région connues à l'avance et versées à dates fixes, sont bien enregistrées - en principe - dans le compte de l'exercice auquel elles se rattachent ; en revanche, les recettes " privées ", d'origines diverses et de montants unitaires faibles, ne sont inscrites au compte de l'exercice que dans la mesure nécessaire à l'équilibre des comptes. Le reste alimente le fonds de réserve.

A cette première difficulté s'en ajoutent d'autres, liées à des variations dans les pratiques comptables : normalement, encaissements au cours d'une année universitaire et recettes d'une année civile ne sont pas confondus, mais cela a pourtant été le cas en 1995 ; une partie des recettes provenant de la subvention régionale de 1992 n'a été comptabilisée qu'en 1993...

Dans ces conditions, l'analyse détaillée des chiffres qui sont contenus dans le tableau ci-après (établi en milliers de francs) ne présente qu'un intérêt limité.

	1992	1993	1994	1995	1996	Variat. de 92 à 96	Struct. en 1992	Struct. en 1996
<i>Le financement</i>								
Fonds privés	2 319	1 751	1 399	1 575	1 429	-38,4	38,2	23,9
Fonds publics	3 746	4 528	3 893	3 879	3 988	6,5	61,8	66,7
Financement individuel	0	635	690	659	560		0,0	9,4
Total	6 065	6 914	5 982	6 113	5 976	-1,5	100,0	100,0
<i>Les activités</i>								
Formations diplômantes Etat	2 499	3 196	1 320	1 231	2 469	-1,2	41,2	41,3
Formations diplômantes DU	3 006	2 529	4 387	4 554	3 021	0,5	49,6	50,6
Stages actualisation connaissances	26	75	225	0	0		0,4	0,0
Formation professionnelle	0	839	0	292	486		0,0	8,1
Formation à caractère culturel	534	0	0	36	0		8,8	0,0
Prestations de service	0	275	0	0	0			
Total	6 065	6 914	5 933	6 113	5 976	-1,5	100,0	100,0

Si l'on s'en tient aux grandes masses, et compte tenu des informations complémentaires fournies par le directeur du service, on peut établir les faits suivants :

- les dépenses sont stables, aux alentours de 6 000 KF par an depuis 6 ans ;
- les recettes sont en augmentation, puisque le fonds de roulement est passé de 234 KF en 1992 à 3 761 KF en 1996 ;
- la stabilité des recettes publiques dissimule une évolution de leur structure, avec une baisse des crédits d'Etat et des crédits régionaux compensés par l'augmentation des ressources européennes. Les observations du directeur du service soulignent que depuis 1993, la Région a stabilisé l'effort qu'elle faisait en faveur de la formation continue et "gelé" l'enveloppe de l'université ; qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir la reconduction des formations existantes et que le nombre de stagiaires subventionnés par la Région tend à décroître.

La décomposition du budget par activité montre en revanche une assez grande stabilité lorsqu'on compare les grandes masses pour les années 1992 et 1996 : la part des formations diplômantes d'Etat est de 41 %, celle des formations diplômantes des diplômes d'université de 50 %.

L'analyse des informations contenues dans les autres tableaux (nombre d'heures d'enseignement, nombre d'heures-stagiaires, nombre de stagiaires en formation et nombre de stagiaires formés) fait apparaître que le nombre d'heures d'enseignement (en équivalent TD) a baissé de 22 % sur la période étudiée ; celui du nombre des heures stagiaires de 13 % ; celui du nombre de stagiaires en formation de 39 %, et enfin celui des stagiaires formés de 41 %.

En revanche, on enregistre une certaine stabilité du nombre des diplômes délivrés dans les DU qui sont, pour l'essentiel, de premier cycle.

Enfin, le tableau relatif aux intervenants fait apparaître une augmentation de 13 % du nombre de ceux-ci, mais une baisse de 22 % du nombre d'heures délivrées. Le poids des intervenants universitaires par rapport aux intervenants extérieurs a peu varié : il a légèrement baissé en ce qui concerne le nombre des intervenants (43 % en 1996), mais il a augmenté en ce qui concerne le nombre d'heures délivrées (51 % la même année).

Les inscrits aux diplômes

L'analyse peut également s'appuyer sur les informations fournies par les inscriptions des étudiants dans les diverses formations. On peut établir le tableau de synthèse suivant ⁽¹⁾ :

	1992	1993	1994	1995	1996
ESEU A puis DAEU A	126	84	71	105	92
ESEU B, puis DAEU B	28	36	23	24	28
Capacité en gestion 1	20	18	15	18	17
Capacité en gestion 2	14	10	10		
Gestion comptable, financière et commerciale	14	12	16	17	15
Formation d'adultes	58	55	26		
Technicien supérieur spécialisé en micro-système	16	16	16	16	13
Génie logiciel et intelligence artificielle	13	16	14	15	9
Micro-informatique de gestion	16	19	18	17	17
Organisation du marketing et communication d'entreprise	13	17	16	16	17
Gestion des ressources humaines et de formation		6	12	11	17
Rudologie			7	7	
Ingénieur I.T.I.I.H.N.	29	26	18	14	12
Total	347	315	262	260	237

Le total des effectifs fait apparaître une baisse continue : en quatre ans, les effectifs ont diminué de 110, soit en pourcentage de près d'un tiers. La baisse provient de l'arrêt de certaines formations (la formation conduisant au DU de formateurs d'adultes dont les effectifs étaient relativement importants, ou celle de la deuxième année de la capacité en gestion). Dans ses observations sur le pré-rapport du CNE, le directeur du service insiste sur l'importance de la réduction du nombre de stagiaires du DAEU A qui résulterait de la mise en place de tests d'entrée et d'une politique délibérée de n'accepter que des candidats ayant un niveau convenable et des motivations convaincantes : ces tests expliqueraient la baisse du nombre d'inscrits en DAEU A de 118 à 40. Or, ces chiffres ne sont pas ceux qui ont été déclarés par l'université dans le tableau des inscrits, lequel fait apparaître des variations importantes des effectifs de cette formation, mais un nombre d'inscrits de 92 en 1996...

¹ Dans quelques cas, les diplômes d'université ont changé d'intitulé au cours de la période. Par exemple, le DU Génie logiciel et intelligence artificielle est devenu, en 1996 Informatique en génie logiciel en environnement distribué ; de même le DU Micro-informatique de gestion a été modifié en 1994 et s'appelle depuis cette date Gestion des applications comptables et informatiques. Nous avons conservé dans ce tableau, pour assurer la continuité, les anciennes appellations.

Notons encore que la ligne Ingénieurs I.T.I.I.H.N. (Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Haute-Normandie) correspond à un diplôme préparé dans le cadre de la faculté des Sciences et techniques sous le double sceau du CNAM et de l'université du Havre.

Les fermetures d'un certain nombre de formations n'ont pas été compensées par des créations équivalentes car les effectifs des deux formations ouvertes en 1993 et 1994 (Gestion des ressources humaines et Rudologie) sont plus faibles que ceux des diplômes supprimés. En outre, les formations maintenues sur l'ensemble de ces années subissent une baisse des effectifs : ils étaient de 275 en 1992 pour l'ensemble des 10 diplômes et sont de 220 en 1996. Si certaines variations peuvent être " conjoncturelles " et donc peu significatives, celle des effectifs de la formation d'ingénieur est en revanche régulière et traduit un échec grave pour une formation dont le précédent rapport du CNE disait qu'elle constituait " *l'objectif le plus prestigieux* ", et qui écrivait que " *A l'horizon 1995-1996, l'ambition affichée par le Service de formation continue est de 75 ingénieurs diplômés/an* ". Ce chiffre, tiré du rapport du CNE de 1992, est contesté par le directeur du service qui affirme que la capacité maximale de cette formation a été fixée depuis toujours à 40 et que la capacité optimale est inférieure à 30.

Ce tableau des formations ouvertes à la formation continue ne concerne que les formations spécifiques sanctionnées par un diplôme d'université. Mais il existe aussi des étudiants inscrits, au titre de la formation continue, dans les formations gérées par les composantes de l'université, et notamment par l'IUT, qui relèvent d'une logique de reprise d'études.

Les informations mises à la disposition du CNE permettent difficilement de se faire une opinion sur l'évolution de l'activité du service. Les chiffres disponibles semblent montrer une baisse des effectifs accueillis dans les formations spécifiques, et un déclin de l'activité globale. Le directeur, dans le rapport d'activité du service de formation continue et dans sa note d'observations en réponse au pré-rapport, conteste ce déclin et surtout souligne les nombreuses difficultés, liées notamment à l'instabilité des politiques publiques, auxquelles le service doit faire face et affirme que " *entre 1992 et 1997, le service a mené son action avec énergie et mobilité quel qu'en fût le contexte* ". L'exposé de la " *politique de développement au regard du marché de la formation, des différents champs de compétences professionnelles et des types de publics accueillis* " trace les lignes directrices de l'action. Il affirme que la formation continue cherche à articuler les champs de compétences de l'université (" *son orientation très professionnalisée et l'importance de ses laboratoires de recherche* ") avec " *la prise en compte de la demande et des besoins correspondants d'une population très fortement touchée par le chômage* ". Le directeur du service en tire pour conséquence que la politique de développement du service " *n'est pas axée sur une extension quantitative des formations mais davantage sur leur adaptation modulaire aux besoins du marché de l'emploi et aux contraintes de l'employabilité (alternance)... Cela amène à repenser la place de la formation continue dans cette organisation : dans chacune de nos formations initiales, il y a actuellement place pour des stagiaires Formation continue* ". Cet exposé est tout à fait convaincant.

Le CNE doit attirer l'attention de l'université sur cet aspect important de son activité, et souhaiter, d'une part, qu'un bilan rigoureux, tenant compte évidemment des circonstances difficiles dans lesquelles s'exerce cette mission, soit effectué et, d'autre part, si ce bilan en fait apparaître la nécessité, que les orientations, les moyens, voire l'organisation du service, fassent l'objet d'un débat approfondi au niveau du Conseil.

II - La documentation

Au sein du service commun de documentation, la bibliothèque universitaire est organisée en trois sections, correspondant à trois implantations différentes : la section Sciences humaines et sociales (localisée dans les locaux de la faculté des Affaires internationales, rue Philippe Lebon), la section IUT (dans les locaux de l'IUT à Caucriauville), la section Sciences et techniques (dans les locaux de la faculté du même nom, rue Philippe Lebon).

La situation d'ensemble du service, caractérisée par quelques chiffres essentiels, est présentée dans le tableau ci-après qui concerne l'année 1996. Elle peut être commentée en comparant ces chiffres à ceux dont on dispose pour l'année 1993.

Le fonds de la bibliothèque est de 61 500 volumes et de 633 périodiques, inégalement répartis entre les trois sections. La plus importante en nombre de volumes et de périodiques, qui dessert le plus grand nombre d'utilisateurs, est la section Sciences humaines et sociales qui compte 45 % des volumes et 63 % des périodiques ; la section Sciences et techniques gère 31 % des volumes et 33 % des périodiques. L'augmentation du fonds, depuis 1993, représente 15 000 volumes et 160 périodiques, soit approximativement une augmentation d'un tiers par rapport à la situation en 1993. Pour mesurer ce que signifie cette augmentation, il faut souligner que ce fonds était très limité, que le nombre des étudiants a fortement augmenté, que celui des filières offertes s'est accru...

L'effort qui a été effectué pendant la période 1993-1996 a porté en priorité, compte tenu du nombre d'étudiants et des moyens humains disponibles, sur la documentation de base destinée aux étudiants de premier cycle. Ce n'est que plus récemment que les besoins des second et troisième cycles et de la recherche ont été pris en compte. Pourtant, il résulte d'une enquête effectuée auprès des laboratoires que ceux-ci ne disposent pas de fonds documentaires importants, qu'ils ne pourraient d'ailleurs pas gérer faute de personnel, à l'exception du CIRTAL. Il n'existe pas non plus de bibliothèque dans les composantes, sinon sans doute quelques ouvrages répondant aux besoins des enseignants.

	Sc. hum. et sociales	Sc. et techniques	IUT	Ensemble
Nombre de volumes	27 500	19 000	15 000	61 500
Nombre de périodiques	398	144	91	633
Nombre de prêts	37 132	36 069	14 939	88 140
Nombre de lecteurs				
1er cycle	1 817	888	1 314	4 019
2ème cycle	808	595	62	1 465
3ème cycle	82	88	0	170
Enseignants-chercheurs	98	177	80	355
Lecteurs extérieurs	56	120	1	177
Total	2 861	1 868	1 457	6 186
Nb. d'entrées	404 300	124 100	70 000	598 300
Nb. de semaines d'ouverture par an	46	46	40	
Nb. d'h. d'ouverture par semaine	47,5	47,5	47,5	47,5
Personnels professionnels	5	4	2	11
Personnels occasionnels	3	2	1	6
Montant total des dépenses (MF)				5 457,3
<i>dont dépenses documentaires</i>	1 004,3	1 134,7	425,8	2 644,8
Surfaces occupées	805	855	457	2 117
Nombre de places assises	191	140	110	441

La politique d'acquisition est définie en relation étroite avec les enseignants, et la directrice du service se félicite de ce que, dans l'ensemble, les enseignants de l'université du Havre s'intéressent à la bibliothèque, ce qui n'est pas le cas dans toutes les universités. Il s'agit soit de relations individuelles comme en sciences, soit de relations plus institutionnalisées par le biais d'une commission de documentation qui fonctionne auprès de la faculté des Affaires internationales.

Le nombre de prêts s'est élevé à un peu plus de 88 000, réalisés dans des proportions à peu près égales (41 à 42 %) par les sections Sciences humaines et sociales et Sciences et techniques. Ce nombre a considérablement augmenté depuis 1993, puisqu'il a été multiplié par

un coefficient de 2,4 (2,6 en section Sciences humaines et sociales ; 2,8 en section Sciences et techniques ; 1,5 en section IUT). Un tel pourcentage d'augmentation, bien supérieur à celui des lecteurs, témoigne d'un changement de comportement de ceux-ci. Ce changement est confirmé par l'évolution du nombre des entrées, qui a été multiplié par 3,1 (4,9 en Sciences humaines et sociales ; 2,2 en Sciences et techniques ; 1,4 à l'IUT)

Le nombre de lecteurs inscrits était, en 1996, de 6 200 environ, dont 65 % sont des étudiants de premier cycle, 24 % des étudiants de deuxième cycle. Ces moyennes dissimulent d'assez fortes variations selon les sections. Evidemment, à la section IUT, les étudiants de premier cycle représentent plus de 90 % des lecteurs, mais inversement, en Sciences et techniques, ils ne représentent que 47 %, alors que ceux de second cycle " pèsent " 32 %. Depuis 1993, le nombre des lecteurs a augmenté de 16,7 %, l'augmentation étant différenciée selon les cycles : + 6 % seulement d'étudiants de premier cycle, mais + 42 % d'étudiants de deuxième cycle, et + 166 % d'étudiants de troisième cycle.

Le problème des horaires d'ouverture rejoint évidemment celui des personnels en poste à la bibliothèque universitaire. Le nombre de semaines d'ouverture par an n'a pas varié : il est de 46 dans les sections Sciences sociales et humaines et Sciences et techniques ; de 40 seulement à l'IUT. En revanche, un effort a été fait pour accroître le nombre d'heures d'ouverture par semaine, passé de 45 à 47 h 30 entre 1993 et 1996. Le contrat de développement 1996-1999 évoquait cette situation en prévoyant " *un élargissement des horaires d'ouverture, notamment le samedi matin* ", mais cet objectif, souhaité par les facultés, paraît hors de portée.

En effet, l'encadrement en personnel du service de documentation est très nettement insuffisant, surtout si l'on tient compte de l'éclatement de la bibliothèque entre trois implantations. Il a peu varié depuis 1993 : un emploi de bibliothécaire a été créé en septembre 1993, transformé depuis avril 1995 en poste de conservateur. Le contrat de développement prenait acte " *des besoins en personnels évalués par l'université à 12 postes de personnels et à un poste de PRCE* ". Mais il n'accordait qu'un emploi de magasinier spécialisé au 1er octobre 1996. Le service fait appel à des CES (une dizaine) mais qu'il faut former chaque année, et à 2 emplois de contractuels sur ressources propres de l'université.

Le dernier problème auquel le service doit faire face est celui des locaux. A cet égard, la situation est différente selon les implantations. Elle est convenable en termes de surface offerte, mais non en termes de disposition des locaux, qui doivent impérativement être aménagés pour un meilleur accueil des utilisateurs à l'IUT ; elle s'est nettement améliorée à la faculté des Affaires internationales grâce à la construction, au début de 1997, d'un bâtiment industrialisé qui a augmenté la superficie utile de 400 m² et permis de doubler le nombre de places disponibles, qui est passé de 100 à 191. Elle est en revanche très peu satisfaisante à la section Sciences et Techniques où l'augmentation des collections a obligé à réduire le nombre de places disponibles, qui était déjà faible (165) et qui n'est plus que de 140, ce qui, pour un nombre d'entrées de 124 000 par an est dramatiquement insuffisant.

La construction d'une nouvelle bibliothèque n'a pas été prévue au schéma Université 2000, mais le contrat de développement reconnaît que les améliorations apportées aux locaux de la faculté des Affaires internationales ne constituent qu'une solution d'attente " *avant la mise en œuvre du projet d'une bibliothèque centrale estimée à 9000 m²* ". Il invite l'université à engager une étude de programmation en vue de l'inscription du projet au XIIème plan.

A plus court terme (automne 1998), des locaux seront livrés dans le nouveau bâtiment construit pour l'ISEL : 500 m² sont prévus pour accueillir la documentation nécessaire, non seulement à cet institut, mais aussi aux deux départements d'IUT implantés à proximité, sur le quai Frissard. Mais l'ouverture de ces nouveaux locaux ne fera qu'aggraver, à court terme, la pénurie en personnels si elle n'est pas accompagnée de quelques créations d'emplois. On peut se demander s'il ne serait pas raisonnable de différer l'ouverture de ces locaux jusqu'à la mise en service de la bibliothèque centrale, même si les bâtiments du quai Frissard sont distants d'un quart d'heure des locaux de la rue Philippe Lebon.

Le problème du changement du système informatique de la bibliothèque est également urgent. Le logiciel actuellement utilisé (Orphée) a des performances insuffisantes, et son changement, pour lequel des crédits sont prévus au contrat de plan Etat-Région, devrait intervenir dans le courant de 1998.

Il faut enfin souligner l'effort fait par le service pour développer un réseau de CD-Rom, pour développer un serveur Web de qualité, et pour mettre à la disposition des usagers des fiches d'information très bien conçues.

Le bilan qui résulte de cette analyse présente donc des aspects positifs (notamment l'augmentation du fonds et celle de la fréquentation) mais met aussi en lumière deux problèmes structurels graves : celui de l'insuffisance de l'encadrement et celui de l'insuffisance des locaux.

III - Les relations internationales

Le Service des relations internationales de l'université du Havre est un service général, créé dès 1986. Il est animé par un directeur assisté d'un ingénieur d'études, d'une documentaliste et d'une personne assurant le secrétariat et l'accueil. Un conseil dans lequel les différentes composantes sont représentées, se réunit périodiquement.

Le rôle de ce service est très "classique" et concerne l'information et le conseil.

L'information collectée et diffusée concerne les universités et organismes étrangers, les programmes de coopération bilatérale ou multilatérale, les personnes (étudiants ou enseignants) de l'université du Havre en déplacement à l'étranger et, symétriquement, les hôtes étrangers présents au Havre.

Dans son rôle d'aide et de conseil, le Service prépare les conventions bilatérales et les dossiers de réponse aux appels d'offres. Il conseille les étudiants souhaitant partir à l'étranger, les intègre dans les programmes d'échange, les aide à établir les dossiers d'aide financière. Il est fortement impliqué dans le 5ème PCRD. Il contribue fortement à la recherche de stages pour les étudiants à l'étranger, notamment dans le cadre de programmes européens, tel INTERREG.

Ce qui est sans doute moins "classique", c'est le nombre des relations que gère ce Service, surtout si l'on considère la taille de l'université. Mais cette situation s'explique par le nombre important de langues enseignées : il y a signature d'un accord par pays et par langue, tous les accords ne conduisant cependant pas à des échanges chaque année.

Ces relations s'inscrivent dans le cadre :

- de conventions bilatérales : elles concernent une quinzaine de pays, pour un nombre total d'une trentaine d'accords ;
- du programme européen SOCRATES : elles concernent 60 universités (les principaux pays, par le nombre de conventions, étant le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Espagne) ;
- du programme européen LEONARDO : l'université du Havre est membre du groupe de Santander et participe au projet SANGRIA, qui a pour objet d'organiser le placement d'étudiants en stage dans des entreprises et qui concerne 5 à 8 étudiants de l'université du Havre par an (et symétriquement) ;
- du programme européen TEMPUS (TEMPUS PHARE, avec la Roumanie et la Hongrie) et TEMPUS TACIS (avec l'Université d'Etat d'Ossétie du Nord) ;
- du programme ALFA dont les partenaires sud-américains sont les universités Santa Cecilia de Santos au Brésil et Belgrano de Buenos-Aires ;

- du programme INTERREG II de la Région Haute-Normandie ;
- du réseau ISEP (International Student Exchange Programme) permettant d'envoyer des étudiants pour un ou deux semestres aux Etats-Unis dans l'une des universités du réseau ;
- de la convention signée avec la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec.

Cette longue liste, qui concerne une centaine d'universités, ne tient pas compte d'assez nombreux projets, concernant notamment l'Afrique.

Evidemment, les conventions et accords auxquels l'université du Havre participe sont de nature différente : les uns concernent principalement l'enseignement (échanges d'étudiants), les autres principalement la recherche ; certains concernent l'ensemble des formations de l'université, mais la plupart sont relatifs à une discipline, voire à un diplôme précis ; certains portent sur des flux relativement importants, tandis que d'autres n'intéressent qu'un petit nombre de personnes.

Le bilan quantitatif de ces accords, en termes d'échanges d'étudiants, pour l'année universitaire 1995-1996 est le suivant :

	Etudiants étrangers accueillis à l'université du Havre	Etudiants français accueillis à l'étranger
ERASMUS		
dont SOCRATES	44	53
Total	47	60
Autres programmes		
ISEP	3	2
Accords bilatéraux	21	17
Sous-total	24	19
TOTAL	71	79

Ces chiffres montrent l'existence d'un écart important avec les prévisions d'activités établies dans le cadre du programme SOCRATES, les échanges effectifs étant nettement plus faibles que les prévisions. Le programme établi en décembre 1996 pour l'année universitaire 1997-1998 retient les chiffres du tableau suivant. Toutefois, on peut avoir quelque doute sur la signification de ces chiffres, lesquels ne sont pas corroborés par d'autres données fournies par l'université dans un document de décembre 1996 présentant le bilan prévisionnel pour 1997-1998 des activités dans le cadre des programmes SOCRATES.

<i>Par composante de l'université</i>	Étudiants sortants		Étudiants entrants	
	Nombre d'étudiants	Nombre de mois	Nombre d'étudiants	Nombre de mois
Fac. Affaires internationales	101	997	123	1119
IUT	65	604	51	474
Faculté des Sciences	3	31	6	48
Total	169	1632	180	1641

Ce tableau peut être complété par celui des visites d'enseignants :

	Enseignants sortants		Enseignants entrants	
	Nombre	Nombre de semaines	Nombre	Nombre de semaines
Fac. Affaires internationales	14	16	11	12
IUT	22	38	21	28
Faculté des Sciences	3	3	1	1
Total	39	57	33	41

On remarquera que si la faculté des Affaires internationales et l'IUT jouent un rôle important dans ces relations, la faculté des Sciences et techniques est en revanche presque absente. L'action internationale de cette faculté au bénéfice des étudiants ne s'est développée que depuis 1996 et consiste essentiellement à les aider dans la recherche de stages (Etats-Unis, Canada) ; par ailleurs, ces étudiants sont moins mobiles et sont handicapés par un problème de langue.

Malgré les incohérences du dossier, cette analyse permet sans aucun doute de conclure que l'activité du service, et plus généralement celle de l'université, est exceptionnellement importante dans le domaine des relations internationales.

Université du Havre

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Rappelons la problématique choisie pour cette évaluation “ de retour ”. Celle-ci avait pour objet de rechercher dans quelle mesure l’université, dont les effectifs ont augmenté depuis 1992 de plus de 28 %, avait su s’adapter à cette croissance. Cette question générale présentait deux aspects : adaptation des structures, des procédures, des moyens à cette croissance ; adaptation plus qualitative des formations et, plus généralement, évolution par rapport aux caractéristiques originales qu’elle présentait en 1992.

A ces questions, notre analyse n’apporte pas de réponse globale, mais au contraire des réponses différenciées selon les domaines.

1 - L'adaptation des structures, des procédures et des moyens

Les avancées institutionnelles

Depuis la précédente évaluation, l’université du Havre a procédé à des ajustements institutionnels dont le plus important et le plus politique est sans aucun doute l’organisation des élections par collèges uniques au niveau de l’université. Cette mesure, qui s’émancipe du cadre facultaire, représente un effort pour développer le sentiment d’appartenance à l’université.

Par ailleurs, et dans le même esprit, l’université a pris des initiatives originales pour mobiliser les acteurs de la communauté universitaire et permettre un meilleur fonctionnement des procédures démocratiques de décision : on retiendra particulièrement l’organisation d’Etats généraux qui associent étudiants, enseignants et non enseignants, ou encore celle de séminaires réunissant cadres et élus.

Le CNE encourage l’université à poursuivre ses efforts dans cette voie.

L'organisation administrative

Dans le souci de renforcer les services centraux, l’université a reconstruit son cadre administratif autour de quatre directions : la recherche, les finances, les ressources humaines et la scolarité centrale, placées sous l’autorité du secrétaire général et dotées chacune d’un cadre administratif de rang A. Néanmoins, le dispositif recèle encore des faiblesses, notamment la persistance du déséquilibre entre les moyens affectés aux services centraux et ceux dont bénéficient les composantes.

Il convient que l’université renforce les moyens des services centraux en leur affectant des personnels titulaires en nombre suffisant.

Les outils informatiques

Malgré des progrès certains, notamment en termes de formation, de mobilité ou encore de développement de la concertation, la politique des ressources humaines pâtit d’une gestion administrative des personnels encore peu performante, handicapée par l’insuffisance des moyens humains et par le faible développement de l’outil informatique ; cette dernière caractéristique est également applicable à la gestion financière.

Il faut que l’université du Havre développe des outils informatiques de gestion adaptés à ses missions.

La gestion financière

Si l'université a incontestablement avancé dans sa construction institutionnelle et administrative, la gestion financière fait encore figure de parent pauvre. Encore très tributaire de la structuration facultaire, elle laisse apparaître une inégale rigueur de gestion selon les composantes et des niveaux de réserves très contrastés. Par ailleurs, la présentation du budget reste sommaire. Il n'existe pas vraiment de comptabilité des engagements et l'agent comptable joue peu le rôle de chef des services financiers.

L'université doit mettre la présentation du budget en conformité avec les textes. Le budget, plus détaillé, doit être complété par un budget de gestion à l'échelle de l'université et à celui des composantes. Enfin, les missions de l'agent comptable en tant que chef des services financiers doivent être renforcées.

La gestion des heures complémentaires

En 1996, les heures complémentaires représentaient encore 54,4% de la dotation globale de fonctionnement alors même que les créations d'emplois nombreuses aurait dû enrayer la progression des sommes consacrées au paiement des heures complémentaires. Après le rapport de l'IGAEN démontrant que la gestion des heures complémentaires était maîtrisée plus par les composantes que par les services centraux et que la capacité de l'université à contrôler la consommation des crédits était incertaine, l'université a réagi en créant un groupe de suivi et en mettant sur pied une procédure de contrôle. Elle a également mis les heures complémentaires au programme d'un séminaire de réflexion. Il est bien entendu trop tôt pour juger des effets de ces mesures

Le CNE encourage l'université à poursuivre ses efforts dans le sens d'une gestion mieux maîtrisée des heures complémentaires. Le renforcement des services centraux et de leurs prérogatives en constitue sans doute l'une des conditions.

2 - L'évolution de l'offre de formations

Depuis 1992, certaines caractéristiques de l'université ont beaucoup évolué. L'importance qu'elle accorde aux relations internationales, l'effort pour conduire une " vraie " politique de recherche, la bonne intégration de l'IUT dans l'ensemble universitaire constituent sans doute des traits originaux d'hier qu'on retrouve aujourd'hui. En revanche, il semble que le rôle de l'université en matière de formation continue ait beaucoup stagné et qu'il n'existe plus, dans ce domaine, de politique dynamique.

En ce qui concerne les orientations pédagogiques qui, en 1992, se singularisaient par l'importance des formations à caractère technique et professionnalisant, la question est de savoir si l'université a conservé les bases de son projet original.

Deux évolutions majeures sont intervenues dans l'histoire récente de l'université :

- la création de l'ISEL ;
- la scission de la faculté des Affaires internationales qui a donné naissance à la faculté des Lettres et des Sciences humaines.

L'ISEL, qui a pour objectif de former des ingénieurs ayant à la fois une compétence technique et une compétence d'économie et de gestion dans le domaine de la logistique, repose sur une idée astucieuse. Néanmoins, l'imprécision qui caractérise encore les programmes d'enseignement, l'étroitesse des débouchés, l'absence d'enseignant-chercheur spécialiste ou encore l'isolement de l'institut - qui ne bénéficie pas d'appui suffisant dans les milieux professionnels et qui n'est pas intégré dans le réseau universitaire des logisticiens - fragilisent la formation.

Il conviendra que l'ISEL établisse des contacts avec les milieux scientifiques spécialistes de la logistique et des transports pour préciser et adapter les programmes des trois dernières années. Il est également nécessaire que l'institut s'assure le concours d'enseignants spécialistes et qu'il obtienne le soutien des organisations professionnelles du domaine.

La création de la faculté des Lettres et des Sciences humaines, intervenue en mars 1998, résulte de la scission de la faculté de Affaires Internationales. Elle constitue une étape décisive dans l'évolution d'une université dont le socle initial était constitué de filières professionnalisées. Cependant on peut la voir comme une réponse au développement de nouveaux projets pédagogiques, notamment la mise en place des filières Lettres et Sociologie.

L'université devra veiller au maintien de la cohérence des équipes pédagogiques dans la répartition des personnes entre les deux entités. Il faut également ne pas céder à la tentation d'un repli sur des formations plus traditionnelles. C'est l'intention qui anime les promoteurs du projet. Il faut souhaiter qu'elle se traduise dans les faits.

La création de la faculté des Lettres et Sciences humaines n'est que l'aboutissement d'un processus. Il est en effet tout à fait clair que, tant à la faculté des Sciences et techniques qu'à la faculté des Affaires internationales, la place prise par des formations tout à fait banales (cette expression n'est pas un jugement négatif porté sur ces formations), tant en premier qu'en second cycle, est croissante, et que les adaptations par rapport aux maquettes nationales et au contenu des formations qui sont développées dans d'autres universités sont mineures. Par ailleurs, à l'exception notable de la création de l'ISEL, l'université n'a pas su proposer des formations nouvelles à orientation technologique et professionnelle, comme si la créativité dont elle avait fait preuve dans les années 80 s'était émoussée.

Aujourd'hui force est de constater que l'évolution de l'université vers des enseignements plus académiques est irréversiblement engagée. Cette évolution était peut-être inévitable et c'est là le résultat des décisions prises par le Conseil d'administration ; on peut faire l'hypothèse que celui-ci était pleinement conscient de l'orientation qui résultait de ses choix.

En revanche, au sein de la communauté universitaire, le discours est loin d'être homogène. Certains enseignants restent attachés à l'originalité initiale de l'université et ne semblent pas conscients que celle-ci a sensiblement évolué au cours des dernières années. D'autres, certainement minoritaires, ont une vision plus réaliste et considèrent que le projet initial relève aujourd'hui du mythe, avec tous les avantages que confère une référence commune à tous les acteurs de l'université, et tous les inconvénients d'une référence dépassée par les faits.

Il est important qu'au-delà de décisions ponctuelles prises par le Conseil de l'université proposant la création de telle ou telle formation nouvelle, l'université dans son ensemble ait une vision claire de son évolution passée et à venir, qu'elle sache jusqu'où elle veut aller, et où elle ne veut pas aller. On peut donc souhaiter qu'un large débat consacré aux orientations pédagogiques de l'université, bien au-delà de l'examen d'un projet particulier de création d'une nouvelle formation, soit organisé dans le cadre des instances officielles, voire qu'il déborde le cadre de ces instances.

Université du Havre

POSTFACE : RÉPONSE DU PRÉSIDENT

**LE HAVRE
UNIVERSITÉ**

Lors de la visite du Comité National d'Evaluation en Mai 1998 à l'occasion de l'édition du pré-rapport d'évaluation, j'avais exprimé devant les experts et le Bureau de l'Université, le souhait de faire valider par le Conseil d'Administration de l'Université, la post face rédigée par le Président.

Malheureusement les délais impartis (envoi du rapport le 6 Juillet, réponse pour le 20 Juillet) ne permettent pas de faire fonctionner normalement les instances démocratiques de l'Université. Ce que je regrette profondément.

Nous avons l'habitude de fonctionner ainsi à l'Université du Havre, où il y a une préparation des travaux des conseils par les différentes commissions concernées, ce qui semble déplaire au C.N.E. (on relève des contradictions page 42, paragraphe 2 alinéa 2 et alinéa 5).

Je prends pour un compliment la phrase (page 42) "...la volonté bien affirmée de l'équipe présidentielle de garder l'initiative et de mener le jeu en toutes circonstances."

Peut-on imaginer diriger un établissement sans pilotage par les élus ?

Un autre regret concernant le rapport est que l'évaluation est faite par rapport à des idées personnelles que se font certains et non par rapport à la politique de l'établissement définie par les conseils et approuvée par le Ministère au cours des différents contrats d'établissement.

J'ose affirmer que, contrairement à ce que vous concluez (page 127), l'Université du Havre sait clairement où elle va, qu'il ne s'agit pas de décisions ponctuelles (page 127) mais d'une politique d'ensemble préparée lors d'Etats Généraux, de séminaires, de groupes de travail, de commissions et discutées et approuvées par le Conseil d'Administration. Projet que je réaffirme en quelques lignes :

En matière de statuts :

Evolution des statuts pour développer la prise de conscience d'appartenir à une même entité transcendant les facultés et instituts. Ceci a été fait.

En matière de gestion :

Moderniser la gestion de l'établissement par une réorganisation des services centraux et mise en place d'un plan de formation du personnel.

En matière de rayonnement :

L'élection d'un vice-président étudiant.

La création d'un centre de ressources informatiques.

La création d'une délégation relations Université/Entreprises.

La création d'un Service Culturel.

En matière de recherche :

La réorganisation des laboratoires avec un règlement commun. Ceci a été fait.

En matière de formation :

Nous voulons répondre à nos missions en associant les filières professionnelles et les filières fondamentales. Les premières devront être confortées par les secondes et réciproquement.

C'est ainsi que volontairement et en toute connaissance de cause, nous avons créé l'Institut Supérieur d'Etudes Logistiques, école d'ingénieurs reconnue par la Commission des Titres d'Ingénieur qui a validé les programmes détaillés qui sont mis en oeuvre ainsi que les coopérations existantes et réelles avec la profession.

Mais aussi une filière "Lettres" et une filière "Sociologie". En effet comment former des cadres de l'entreprise sans avoir des formations de culture générale ?

Cet équilibre est également renforcé par la création d'un C.F.A.

Autant d'éléments aptes à montrer que l'Université a un objectif identifié et validé par son conseil en toute connaissance de cause et qu'elle met tout en oeuvre pour l'atteindre.

Je terminerai par une recommandation au Comité National d'Evaluation :

Mettez en place une méthodologie de l'évaluation, soyez rigoureux et objectifs, tenez compte de la politique de l'établissement et non de points de vue minoritaires ou personnels qui n'ont pas été validés par l'Université ; ceci évitera beaucoup de malentendus.

Le Havre, le 21 Juillet 1998

Le Président de l'Université,

Jacques LE BAS.

Publications du Comité national d'évaluation

Evaluations institutionnelles

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J.Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992

L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992

L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

Les universités nouvelles, 1996
L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

Les écoles et autres établissements

L'Ecole française de Rome, 1986

L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988

L'Ecole normale supérieure, 1990

L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991
L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
L'Ecole française d'Athènes, 1991
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'Ecole des Chartes, 1992
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon, 1995
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, 1995

L'Ecole nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996
L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996
L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996
L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996
L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996
L'Ecole centrale de Lyon*, 1996

L'Ecole normale supérieure de Lyon*, 1997

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995
L'Ecole centrale de Nantes, 1995
L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996
L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996
L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996

L'université Lumière-Lyon II*, 1997

Evaluations disciplinaires

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Rapports sur les problèmes généraux et la politique de l'Enseignement supérieur

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987

* Etablissement ayant donné lieu à un *Profil*.

Rapport au Président de la République, 1988
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989),
La Documentation Française, 1989
Rapport au Président de la République, 1990
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport
annuel), La Documentation Française, 1991
Rapport au Président de la République, 1992
Universités : la recherche des équilibres, (rapport
1989-1993), La Documentation Française, 1993
Rapport au Président de la République, 1994
Evolution des universités, dynamique de l'évaluation
(rapport 1985-1995), La Documentation Française,
1995
Rapport au Président de la République, 1996

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-
mars 1987, Gallimard
L'enseignement supérieur de masse, 1990
Les enseignants du supérieur, 1993
Le devenir des diplômés des universités, 1995
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens,
ouvriers et de service dans les établissements
d'enseignement supérieur, 1995
Les magistères, 1995
Réflexions à propos du site universitaire de Lyon,
1997

Bulletins n° 1 à 23

Profils n° 1 à 10

COMITE NATIONAL D'EVALUATION 1997 - 1999

Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, *président*

Monsieur Georges CREMER, *vice-président*

Monsieur Pierre VIALLE, *vice-président*

Monsieur Philippe BENILAN

Monsieur Claude JESSUA

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur Hubert BOUCHET

Monsieur Georges LESCUYER

Madame Chantal CUMUNEL

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Michel FARDEAU

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Claude FROEHLI

Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

Monsieur André STAROPOLI, *secrétaire général*

Monsieur Paul-Pierre VALLI, *conseiller du président*

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94
Internet : <http://www-cne.mesr.fr>

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier
Edition - Diffusion : Francine Sarrazin